

Youssef Ayache

(ATILF/Université Nancy 2)

Quel apport de la recherche sur la bilitarité pour une meilleure connaissance des étymons arabes à l'origine des arabismes français ?

(communication présentée lors de la Journée d'étude « Lexicographie historique française : autour de la mise à jour des notices étymologiques du *Trésor de la langue française informatisé* » [Nancy/ATILF, 4 novembre 2005])

Date de mise en ligne : 19 mars 2007

Article à citer comme suit :

Ayache, Youssef (2006). « Quel apport de la recherche sur la bilitarité pour une meilleure connaissance des étymons arabes à l'origine des arabismes français ? », in : Buchi (Éva) (éd.), *Actes de la Journée d'étude « Lexicographie historique française : autour de la mise à jour des notices étymologiques du Trésor de la langue française informatisé »* (Nancy/ATILF, 4 novembre 2005), Nancy, ATILF (CNRS/Université Nancy 2/UHP), publication électronique (<http://www.atilf.fr/atilf/evenement/JourneeEtude/LHF2005/Ayache.pdf>), 7 pages.

Quel apport de la recherche sur la bilitarité pour une meilleure connaissance des étymons arabes à l'origine des arabismes français ?

Youssef Ayache (ATILF/Université Nancy 2)

1. Introduction

Une recherche de grande envergure menée à l'Université Nancy 2 sur la bilitarité en arabe classique¹ a débouché, il y a quelques années, sur l'élaboration d'un *Dictionnaire des racines bilitères*², comprenant 506 entrées à deux lettres (ou, plus exactement, à deux consonnes), ce qui correspond à près de 67% du maximum théorique, qui s'élève à 756³. Cette confirmation partielle de l'hypothèse bilitère intègre un ensemble lexical représentant plus de la moitié des 7860 racines trilitères ou quadrilitères attestées dans les dictionnaires anciens sous leur forme simple ou sous certaines de leurs formes dérivées, éclairant ainsi d'un jour nouveau la structure d'une partie non négligeable du lexique arabe ancien.

Ladite recherche a débouché également sur un *Complément au Dictionnaire des racines bilitères* (Ayache, en préparation), dans lequel est proposée une nouvelle nomenclature du lexique arabe, essentiellement axée sur la séparation des homonymes et offrant une description aussi explicite que possible des racines proprement dites, d'une part, et des « mots isolés » ou « orphelins », d'autre part⁴.

La question qui se pose aujourd'hui est la suivante : en quoi cette recherche est-elle utile à la refonte des notices étymologiques du TLF(i) (cf. Buchi 2005) ? celles, bien entendu, qui traitent des arabismes ?

Avant de tenter de répondre à cette question, je dois apporter trois précisions préliminaires qui semblent s'imposer ici :

- 1) Mon intervention sera plutôt brève, car son objet n'est nullement de suivre le cheminement du mot arabe dans la langue d'accueil, en l'occurrence le français.
- 2) N'ayant pas de compétences particulières en dialectologie maghrébine, je m'intéresserai exclusivement à l'étymon arabe appartenant au registre classique ou à celui du Proche-Orient.
- 3) La linguistique historique arabe est encore à ses débuts. À l'heure actuelle, il n'y a ni dictionnaire historique de l'arabe, ni données textuelles répertoriées et datées, ni

1 Recherche essentiellement basée sur une analyse sémantique des données lexicographiques arabes du Moyen Âge et portant sur l'ensemble du lexique. Sur la question bilitère, cf. Fleisch 1961 : 252-261.

2 À paraître (cf. Atallah/Ayache 1972 ; 1981).

3 Chiffre obtenu par la multiplication du nombre total des consonnes et semi-consonnes de l'arabe par lui-même moins une unité, soit $28 \times (28-1)$.

4 La méthode et les résultats de cette recherche ont fait l'objet d'une conférence dans le cadre du « Séminaire de l'ATILF » (mai 2003). Le texte sera mis en ligne très prochainement (<http://www.atilf.fr>).

travaux d'envergure en dialectologie ancienne. Pour la datation des données lexicographiques, nous ne disposons que de rares renseignements relatifs à la vie du lexicographe ou à celle des auteurs cités. Si le texte du Coran, souvent cité par les lexicographes, peut être daté de manière relativement précise, en revanche, les hadith (les dires du Prophète), également cités par les lexicographes, sont sujets à caution : leur authenticité et leur date ne sont pas toujours établies.

2. Remarques sur quatre exemples d'arabismes

2.1. Couscous

Selon le TLF (volume 6 [1978]), *couscous* est un « empr. à l'ar. d'Afrique du Nord *kuskus*, *kuskusūn* lui-même empr. au berbère » (cf. aussi Arveiller 1999 : 339 ; Quinsat 2006 : 5). Que penser de cette étymologie ? Une vérification minutieuse dans quelques dictionnaires arabes anciens des 10^e–15^e siècles (Ibn Durayd s.a. [*Ġamharat al-luġa*] ; Azharī 1964–1967 [*Tahdīb*] ; Ibn Fāris 1947–1952 [*Maqāyīs*] ; Ibn Sīda s.a. [*Muḥaṣṣaṣ*] ; Ibn Manẓūr 1968 [*Lisān*] ; Firūzābādī 1952 [*Qāmūs*]) permet de faire les constatations suivantes :

- 1) Le substantif *kuskus* (كُسْكُس) est absent de ces dictionnaires. Sa première apparition sous une forme voisine date du 14^e siècle : ce mot figure, en effet, dans un récit du célèbre voyageur arabe Ibn Baṭṭūṭa (1964 : 680), qui parle d'un mets africain appelé *kuskusū* (كُسْكُسُو) et préparé avec du fonio, une espèce de céréale d'Afrique occidentale.
- 2) Contrairement à *kuskus* (كُسْكُس), qui répond au modèle morphologique *fu'lul* (فُعْلُل), ou *fu'fu'* (فُعْفُع), comme *bulbul* (بُلْبُل) « rossignol », *ġulġul* (جُلْجُل) « clochette », *sumsum* (سَمْسَم) « agile » (cf. Suyūṭī s.a. : II : 9 ; Fleisch 1961 : 404 ; Blachère/Gaudefroy-Demombynes 1966 : 102), les formes *kuskusū* (كُسْكُسُو) et *kuskusūn* (كُسْكُسُون) ne correspondent à aucun schème de dérivation de l'arabe classique. Il y a là un problème d'ordre morphologique dont l'explication est à rechercher sans doute dans une langue autre que l'arabe classique.
- 3) Il existe bien en arabe classique le verbe quadrilitère *kaskasa* (كَسَكَس) « broyer, piler » (cf. Kazimirski s.a. : II : 899a), à valeur intensive par rapport au trilitère *kassa* (كَس) de même sens (*op. cit.* : 894a). Dans le *Dictionnaire des racines bilitères*, ces deux verbes sont réductibles au bilitère *kāf - sīn* (ك س [كس]) « casser, broyer », tout comme *kasara* (كَسَرَ), *kasafa* (كَسَفَ), *karsafa* (كَرْسَفَ) et *kasama* (كَسَمَ).

Sans tirer des conclusions hâtives, on peut dire que cet environnement lexical plaide pour une origine arabe de l'emprunt *couscous*, mais, compte tenu du fait qu'elles sont étrangères au système de dérivation arabe, les formes particulières que sont *kuskusū* et *kuskusūn* orientent vers une influence africaine ou andalouse. Il reste à déterminer où, quand et comment l'étymon arabe a été en contact avec une autre langue, qui l'aurait alors adopté puis modifié avant de le transmettre au français.

2.2. Matraque

Matraque subst. fém. « arme contondante, constituée par un bâton de bois ou de caoutchouc durci, utilisée pour assommer quelqu'un » est, selon le TLF (volume 11 [1985]), un « empr. à l'ar. maghrébin *maṭraq*, ar. class. *miṭraq* 'trique, rondin de bois brut, bâton dont se servent les Bédouins pour conduire leurs chameaux' (dozy t. 2, p. 41b) »⁵. L'origine arabe de *matraque* est confirmée par la racine bilitère *T Q* (ط ق), qui exprime la notion de « (bruit de choc) ; battre, frapper avec un objet dur ».

Nous avons donc le bilitère *T Q* (ط ق) qui se serait élargi en trilitère *T R Q* (طرق) de même sens, dont sont dérivés les noms d'instrument *miṭraq* (مطرق) et *miṭraqa* (مطرقَة) « battant de lavandier, marteau, gourdin » (cf. Kazimirski s.a. : II : s.v. *T R Q* [طرق]), devenus en dialecte maghrébin, après un changement vocalique affectant la première syllabe⁶, *maṭraq* (مَطْرَق) « gourdin ».

2.3. Niquer

Selon le TLF (volume 12 [1986]), *niquer* verbe trans. « posséder charnellement » est un « mot sabir d'Afrique du Nord, tiré de l'ar. *nāk* : *i-nik*, 3^e pers. de l'ind. prés. 'il fait l'amour', LANLY, p. 101 » (cf. aussi Quinsat 1991 : 179-180). Cette étymologie fait l'objet d'une correction mineure proposée à juste titre par F. Quinsat (2006 : 6) : la translittération de l'étymon arabe *i-nik* « doit être améliorée par l'ajout d'un trait sur la voyelle *i* pour matérialiser une voyelle longue ».

L'origine arabe du verbe *niquer* est confirmée par la racine bilitère *N K* (ن ك), à laquelle est associé le sens général de « percer de bas en haut ; ôter la croûte d'une plaie ; posséder (charnellement) une femme ». Le bilitère s'est élargi en plusieurs trilitères par adjonction d'une consonne : *N K ' (نكأ)* « enlever la croûte de la plaie avant qu'elle soit guérie ; blesser quelqu'un », *N K T (نكت)* « faire une trace sur le sol avec le bout du doigt ou avec un bâton », *N K Ḥ (نكح)* « percer, forer ; cohabiter avec une femme », *N K Ḥ (نكخ)* « donner à quelqu'un un coup de poing ou de lance sur la gorge », *N K Z (نكز)* « embrocher, piquer », *N K Š (نكش)* « curer un puits ; arracher tout à fait avec la racine » (cf. sous ces racines Ibn Fāris 1947–1952 [*Maqāyīs*] ; Ibn Manẓūr 1968 [*Lisān*] ; Fīrūzābādī 1952 [*Qāmūs*] ; Kazimirski s.a.). Un autre parcours fait appel à l'infexion d'une semi-consonne : *N Y K (نيك)* « cohabiter avec une femme, la posséder charnellement », ce verbe se présentant à l'accompli sous la forme *nāka* (ناك), à l'inaccompli de la troisième personne *yanīk* (يَنِيك) et de la première *'anīk* (أَنِيك), à l'impératif *nik* (نك) et au maṣdar (nom d'action) *nayk* (نَيْك) (cf. sous cette racine Ibn Manẓūr 1968 [*Lisān*] ; Fīrūzābādī 1952 [*Qāmūs*] ; Kazimirski s.a., entre autres). La voyelle *i* de

5 Le TLFi donne par erreur *maṭtraq* à la place de *maṭraq*.

6 En général, au préfixe *mi-* du nom d'instrument en arabe classique correspond en arabe dialectal le préfixe *ma-*.

niquer provient sans doute de l'inaccompli dialectal maghrébin *i-nīk* (إنيك) ou de l'impératif *nīk* (نیک)⁷. Mais l'état actuel de nos connaissances ne permet pas de trancher définitivement la question.

J'ai cependant une observation à faire concernant l'insulte bien connue *nique ta mère*, non traitée par le TLF(i). Je ne pense pas que l'expression équivalente en arabe soit à l'impératif, comme l'affirme, entre autres, F. Quinsat (2006 : 6 ; cf. surtout Quinsat à paraître), c'est-à-dire que ce serait l'expression vulgaire *?nīk 'ummak* « baise ta mère », du moins dans les dialectes arabes du Proche-Orient. Si mes souvenirs sont exacts et s'il m'est permis d'apporter ici un témoignage personnel susceptible d'être corroboré par d'autres, il me semble que dans les rues de Damas, d'Alep ou de Beyrouth, on n'entend pas cette insulte à l'impératif, mais plutôt à la première personne du singulier de l'inaccompli indicatif *'anīk 'ummak* et ses deux variantes préfixées *banīk 'ummak* et *lanīk 'ummak* « je vais niquer ta mère ». D'ailleurs, dans les sociétés arabo-musulmanes, le tabou de l'inceste est si énorme qu'il est impensable que l'on puisse le transgresser, fût-ce sur le mode de l'insulte ou de la provocation, en lançant à quelqu'un « va niquer ta mère ».

2.4. *Taboulé*

Françoise Quinsat a établi (2006 : 8 ; cf. aussi Quinsat à paraître) que l'étymon de fr. *taboulé* subst. masc. « mets originaire du Proche-Orient, à base de couscous mêlé d'un fin hachis de tomates, persil, oignons et feuilles de menthe fraîche, assaisonné d'huile d'olive et de citron, que l'on sert frais » n'est pas, comme prétend le TLF (volume 15 [1992]), *tabbūla*⁸, mais *tabbūle*.

Il est vrai que ni *tabbūle* ni son doublet phonétique *tabbūli* ni la forme graphique signalée en note 8 *tabbūla(t)* (تَبُولَة) ne sont attestés en arabe classique. Même le lexicographe libanais Buṭros Bustānī ne les mentionne pas dans son dictionnaire *Muḥīṭ al-muḥīṭ* (paru en 1870).

Par ailleurs, la racine bilitère *T B* (ت ب), qui renvoie aux notions de « faiblesse, affliction, perte, ruine », ne peut pas être invoquée pour expliquer l'origine de ce nom en usage dans le Proche-Orient arabe. Il faut donc se tourner vers d'autres pistes. Il existe en effet des mots de la même famille attestés dans les dictionnaires anciens : *tābal* (تَابَل), *tābil* (تَابِل), pluriel *tawābil* (تَوَابِل) « condiments, aromates, épices », dénominatif *tabbala* (تَبَّل) « assaisonner de condiments, épicer » (cf., entre autres, Ibn Manẓūr 1968 [*Lisān*] ; Fīrūzābādī 1952 [*Qāmūs*] ; Zabīdī s.a. [*Tāğ al-'arūs*] ; Kazimirski s.a. : sous la racine *T B L* [تَبَل]), emprunts probables au

7 Pendant dialectal, aussi bien oriental que maghrébin, du classique *nik* (نِك).

8 L'erreur est probablement due à la forme graphique de ce mot, qui s'écrit *tabbūla(t)* (تَبُولَة), avec la désinence *-at*, marque du féminin composée de la voyelle /a/ et du *tā'* marbūta (ة) et qui, en arabe classique, se prononce /a/ à la pause (cf. Blachères/Gaudefroy-Demombynes 1966 : 111-112).

persan (*cf.* Bustānī s.a. : I : 155 ; ‘Anaysī 1964/1965 : 16)⁹. Il convient donc de dire : le français *taboulé* constitue un emprunt à l’arabe dialectal du Proche-Orient *tabbūle*, lui-même dérivé de l’emprunt classique *tābil* (تَابِل)/*tābal* (تَابَل).

3. Conclusion

Je dirais pour conclure que les travaux de recherche sur la bilitarité en arabe classique sont susceptibles d’apporter quelques éléments d’information sur l’étymon lointain, voire très lointain, ce qui contribue à situer l’étymon direct de l’arabisme dans son environnement linguistique et donc à confirmer l’étymologie proposée dans le TLF(i), à l’infirmier, à la corriger partiellement ou à la compléter. Nous l’avons vu à propos de quatre exemples que j’ai commentés brièvement. Cette démarche, en vue d’un réexamen des arabismes donnés comme tels par le TLF(i), gagnerait à être entreprise dans le cadre d’une étroite collaboration de plusieurs chercheurs, dont les compétences scientifiques couvriraient, chacun pour ce qui le concerne, divers domaines linguistiques (et historiques), et tout d’abord les domaines français et arabe.

4. Références bibliographiques

4.1. Publications en arabe¹⁰

Ibn Durayd, Abū Bakr Muḥammad ben al-Ḥassan al-Azdī al-Baṣrī (s.a. [1344–1351/1925–1932¹] [† 321/933]) : *Ġamharat al-luġa* (4 vol.), édité par Z. al-Mūssawī. Ḥaydarābād : Dā’irat al-Ma’ārif al-‘Uṭmāniyya. Bagdad : Maktabat al-Muṭannā.

Azharī, Abū Manṣūr Muḥammad ben Aḥmad (1384–1387/1964–1967 [† 370/980]) : *Tahḍīb al-luġa* (15 vol.), édité par A.M. Hārūn, M.A. an-Naġġār *et al.* Le Caire : ad-Dār al-Miṣriyya li-t-Ta’lif wa-t-Tarġama.

Ibn Fāris, Abū-l-Ḥussayn Aḥmad ben Fāris ben Zakariyya (1366–1371/1947–1952 [† 395/1005]) : *Mu’ġam maqāyīs al-luġa* (6 vol.), édité par A.M. Hārūn. Le Caire : Dār Iḥyā’ al-Kutub al-‘Arabiyya/‘Issā al-Bābī al-Ḥalabī.

Ibn Sīda, Abū-l-Ḥassan ‘Alī ben Ismā’īl (s.a. [1321/1902¹] [† 458/1066]) : *Al-Muḥaṣṣaṣ* (5 vol.), édité par Ṭāha ben Maḥmūd, Muḥammad ‘Abduh *et al.* Būlāq : Dār aṭ-Ṭibā’a al-Kubrā al-‘Amīriyya. Beyrouth : al-Maktab at-Tiġārī li-t-Ṭibā’a wa-n-Naṣr.

Ġawālīqī, Abū Manṣūr Mawhūb ben Aḥmad ben Muḥammad ben al-Ḥaḍīr (1389/1969² [1360/1942¹] [† 540/1144]) : *Al-Mu’arrab*, édité par A.M. Šākir. Le Caire : Dār al-Kutub.

9 À noter que ces mots sont absents du livre des emprunts arabes de Ġawālīqī (1969).

10 Cette partie de la bibliographie est classée par ordre chronologique des auteurs. Dans les crochets carrés, nous indiquons la date de la mort de l’auteur, d’abord selon le calendrier de l’hégire, puis selon le calendrier grégorien. Il en est de même de la date de publication ou de réimpression de l’ouvrage utilisé, donnée entre parenthèses et suivie, éventuellement, dans des crochets carrés, de la date de la première édition.

Ibn Manzūr, Abū-l-Faḍl Ğamāl ad-Dīn Muḥammad ben Mukarram (1388/1968³ [1300–1307/1882–1889¹] [† 711/1311]) : *Lisān al-‘arab* (15 vol.). Būlāq : Al-Maṭba‘a al-Kubrā al-Amīriyya. Beyrouth : Dār Šāder/Dār Beyrouth.

Ibn Battūṭa, Abū ‘Abdallah Muḥammad ben Ibrāhīm al-Luwātī Šams ad-Dīn (1384/1964 [† 779/1377]) : *Rihla*. Beyrouth : Dār Šāder/Dār Beyrouth.

Fīrūzābādī, Mağd ad-Dīn Muḥammad ben Ya‘qūb (1371/1952² [1331/1912¹] [† 817/1414]) : *Al-Qāmūs al-muḥīṭ* (4 tomes en 2 vol.). Būlāq : Al-Maṭba‘a al-Kubrā al-Amīriyya. Le Caire : Maktabat Muṣṭafa al-Bābī al-Ḥalabī.

Suyūṭī, ‘Abd ar-Raḥmān Ğalāl ad-Dīn (s.a. [† 911/1505]) : *Al-Muḥḥir fī ‘ulūm al-luġa wa ‘anwā‘iha* (2 vol.), édité par M.A. Ğār al-Mawlā, A.M. al-Baġāwī & M. Abū-l-Faḍl Ibrāhīm. Le Caire : Dār Iḥyā’ al-Kutub al-‘Arabiyya/‘Issā al-Bābī al-Ḥalabī.

Zabīdī, Muḥammad Murtaḍā (s.a. [1306–1307/1888–1889¹] [† 1205/1791]) : *Tāğ al-‘arūs min ġawāhir al-qāmūs* (10 vol.). Le Caire : al-Maṭba‘a al-Ḥayriyya. Beyrouth : Dār Maktabat al-Ḥayāt.

Bustānī, Butros (s.a. [1286/1870¹] [† 1300/1883]) : *Muḥīṭ al-muḥīṭ* (2 vol.). Beyrouth : Maktabat Lubnān.

‘Anaysī, Tūbya (1964/1965 [1929¹]) : *Tafsīr al-‘alfāz ad-daḥīla fī-l-luġa al-‘arabiyya ma’ dīkr ‘ašliha biḥurūfihī*. Le Caire : Dār al-‘Arab.

4.2. Publications en français

Arveiller, Raymond (1999) : *Addenda au FEW XIX (Orientalia)*, édités par Max Pfister. Tübingen : Niemeyer.

Atallah, Wahib, Youssef Ayache (1972) : *L’alternance vocalique dans les racines concaves en arabe classique. Cahiers du C.R.A.L.* 18. Nancy : Université Nancy 2 : 73 pages.

— (1981) : *La bilitarité en arabe classique : les verbes quadrilitères. Cahiers du C.R.A.L.* 37. Nancy : Université Nancy 2 : 205 pages.

Ayache, Youssef (en préparation) : *Complément au Dictionnaire des racines bilitères de l’arabe classique. Contribution à une nouvelle nomenclature analytique des racines arabes.*

Blachère, Régis, Maurice Gaudet-Demombynes (1966³ [1952¹]) : *Grammaire de l’arabe classique (morphologie et syntaxe)*. Paris : G.-P. Maisonneuve & Larose.

Buchi, Éva (2005) : Le projet TLF-Étym (projet de révision sélective des notices étymologiques du *Trésor de la langue française informatisé*). In : *Estudis romànics* 27, 569-571.

Dozy, Reinhart (1967³ [1881¹]) : *Supplément aux dictionnaires arabes* (2 vol.). Leyde : E.-J. Brill. Paris : G.-P. Maisonneuve et Larose.

Fleisch, Henri (1961/1979) : *Traité de philologie arabe* (2 vol.). Beyrouth : Imprimerie Catholique/Dār El-Machreq.

Kazimirski, A. de Biberstein (s.a. [1860¹]) : *Dictionnaire arabe-français* (2 vol.). Paris : Maisonneuve. Beyrouth : Librairie du Liban.

Quinsat, Françoise (1991) : « Emprunts à l’arabe d’Afrique du Nord. Mots argotiques, grossiers, péjoratifs ou familiers », in : *Le Français Moderne* 59, 164-187.

— (2006) : « Le traitement des arabismes dans le TLF(i) : quelques observations », in : Buchi (Éva) (éd.), *Actes de la Journée d'étude « Lexicographie historique française : autour de la mise à jour des notices étymologiques du Trésor de la langue française informatisé » (Nancy/ ATILF, 4 novembre 2005)*, Nancy, ATILF (CNRS/Université Nancy 2/UHP), publication électronique ([http://www.atilf.fr/atilf/evenement/Journee Etude/ LHF2005/Quinsat.pdf](http://www.atilf.fr/atilf/evenement/Journee_Etude/LHF2005/Quinsat.pdf)), 12 pages.

— (à paraître) : « Le traitement lexicographique des arabismes dans les dictionnaires du français », in : *La journée des dictionnaires (Colloque international) : Néologie et terminologie dans la lexicographie francophone (Université de Cergy-Pontoise et METADIF/UMR 8127, CNRS, 17 mars 2004)*. Paris : Champion.

TLF = Imbs, Paul, Bernard Quemada (dir.) (1971–1994) : *Trésor de la Langue Française. Dictionnaire de la langue du XIX^e et du XX^e siècle (1789–1960)* (16 vol.). Paris : Éditions du CNRS/Gallimard.

TLFi = CNRS/Université Nancy2/ATILF (2004) : *Trésor de la Langue Française informatisé* (cédérom). Paris : CNRS Éditions (version Internet : <http://stella.atilf.fr>).

Esther Baiwir

(Université de Liège) :

***Les Éléments espagnols de Jules Herbillon dans les notices
étymologiques du TLF(i)***

(communication présentée lors de la Journée d'étude « Lexicographie
historique française : autour de la mise à jour des notices étymologiques du
Trésor de la langue française informatisé » [Nancy/ATILF, 4 novembre 2005])

Date de mise en ligne : 2 mai 2006

Article à citer comme suit :

Baiwir, Esther (2006). « Les *Éléments espagnols* de Jules Herbillon dans les notices étymologiques du TLF(i) », in : Buchi (Éva) (éd.), *Actes de la Journée d'étude « Lexicographie historique française : autour de la mise à jour des notices étymologiques du Trésor de la langue française informatisé » (Nancy/ATILF, 4 novembre 2005)*, Nancy, ATILF (CNRS/Université Nancy 2/UHP), publication électronique (<http://www.atilf.fr/atilf/evenement/JourneeEtude/LHF2005/Baiwir.pdf>), 5 pages.

Les *Éléments espagnols* de Jules Herbillon dans les notices étymologiques du TLF(i)

Esther Baiwir (Université de Liège)

1. Introduction

Les travaux de Jules Herbillon ont été, dans l'ensemble, bien accueillis par le public savant et soigneusement dépouillés par la lexicographie scientifique, en particulier par le FEW. Un ouvrage, cependant, semble ne pas avoir eu l'écho qu'il méritait : il s'agit de ses *Éléments espagnols en wallon et dans le français des anciens Pays-Bas* (Herbillon 1961 ; cf. Boutier 2005 : 67). Nous nous proposons ici de montrer comment le TLF a employé cette source et comment l'exploitation de celle-ci pourrait être optimisée dans l'optique d'une mise à jour des notices étymologiques du TLFi (cf. Buchi 2005).

Jules Herbillon (1896–1987) est un chercheur belge passionné et infatigable, qui a commencé à publier dans le domaine des lettres wallonnes dans les années 1930. Il a eu une carrière longue, et une bibliographie riche et diversifiée (cf. Boutier *et al.* 2005). Il est l'auteur, entre autres, d'une longue suite d'études toponymiques sur la Hesbaye, d'un traité sur les noms de famille belges, de notes sur divers sujets de folklore, et surtout, de deux travaux majeurs dans le domaine lexicologique : le premier, sous forme de compte rendu, porte sur les éléments d'origine néerlandaise du wallon liégeois (Herbillon 1950–1953, cf. Germain 2005 : 73), et l'autre, sur les hispanismes du wallon et du français des anciens Pays-Bas (Herbillon 1961).

Ces anciens Pays-Bas, bourguignons jusqu'en 1555, correspondent aujourd'hui approximativement aux Pays-Bas, à la Belgique (à l'exception de la Principauté de Liège), au Luxembourg et à la Flandre française. En 1506, leur souverain est Charles Quint. Lorsque celui-ci accède, en 1516, au trône d'Espagne¹, les Pays-Bas bourguignons et l'Espagne sont donc réunis sous la même couronne. Mais c'est en 1549 que Charles Quint décrète l'union définitive des 17 provinces des Pays-Bas aux possessions espagnoles. Trente ans plus tard, les provinces septentrionales de ces Pays-Bas quittent le giron de l'Espagne pour devenir les Provinces-Unies. Les Pays-Bas du sud — nos régions — restent espagnols jusqu'en 1713, date à laquelle ils deviennent autrichiens².

Convaincu que cette présence espagnole de près de deux siècles devait avoir laissé des traces dans le wallon, Jules Herbillon a dépouillé nombre de documents non littéraires tels que les publications de la Commission royale d'Histoire, celles de la Commission pour la publication des anciennes lois et ordonnances, les cartulaires d'établissements espagnols ou diverses correspondances (Herbillon 1961 : 17).

Il s'avère que les emprunts à l'espagnol ont été plus nombreux que l'ont pensé nombre d'historiens et de linguistes, principalement, comme on peut s'en douter, dans les domaines militaire et administratif. Mais peu se sont maintenus jusqu'aujourd'hui. L'auteur examine différents cas, portant son attention tant au dialecte wallon qu'au français de cette période, puisque « c'est dans les textes français qu'il fallait chercher les premières mentions des termes passés en wallon » (Herbillon 1961 : 17).

¹ Il régna en effet à la place de sa mère, Jeanne la folle, héritière de ses parents Ferdinand II d'Aragon (1452–1516) et Isabelle I^{re} de Castille (1451–1504), les *Rois catholiques*.

² Par le traité d'Utrecht, qui met fin à la guerre de succession d'Espagne. Notons que la principauté de Liège reste indépendante tout ce temps et jusqu'en 1795, date de son incorporation à la République française.

Parmi les 212 entrées de l'ouvrage de Jules Herbillon, 39 semblent avoir été exploitées par les rédacteurs du TLF³. *Semblent*, car si la majorité l'a été à bon escient⁴, il convient de relever certaines curiosités. Plusieurs catégories de « problèmes » apparaissent. Lorsque notre ouvrage est mentionné (*cf.* ci-dessous le paragraphe 2), il l'est parfois sans raison (v. le cas de *zabre*), parfois sans avoir été exploité complètement (v. les cas de *duc* et *capilotade*). Lorsqu'il n'est pas mentionné (*cf.* ci-dessous le paragraphe 3), il conviendrait de l'ajouter (v. le cas de *patagon*) et d'enrichir la documentation du TLFi (v. les cas de *floche* et *tabac*). La consultation de la monographie d'Herbillon permet aussi de corriger le classement d'un mot (*canasse*) dans l'article *-ace, -asse*.

2. Articles où les *Éléments espagnols* ont été mal utilisés

2.1. *Capilotade*

Selon le TLF(i), le substantif *capilotade* présente essentiellement trois sémantismes : le sens étymologique : « ragoût fait de restes de volailles ou de viandes déjà cuites » (A.) ainsi que deux sens métaphoriques : « mise en pièces de manière à produire une impression de mélange confus, de gâchis » (B. 1.) et « mise en pièces, produite par des coups et blessures » (B. 2.).

Herbillon nous propose une attestation de *circa* 1580 de ce mot : « il les vous détaille par le menu, comme un cuisinier sa capirottade ». Celle-ci a plusieurs intérêts, à commencer par la forme du lexème qu'elle illustre, qui est très proche de l'étymon espagnol *capirotada* subst. fém. « hachis de viande ; pâte à frire » (attesté depuis *ca* 1330, DCECH *s.v.* *capa*). Le contexte dans lequel elle apparaît n'est pas moins intéressant, car il semble faire le lien entre le sens premier et le sens « mélange confus ». Du reste, si l'on consulte la source à laquelle Herbillon a pris cette mention, le contexte élargi vient confirmer cette impression :

Et de fait il y a du passe-temps à ouïr ce perroquet desgoïser son ramage, au regard de la diversité de la foy, qu'il forge entre eux, faisant un amas de diverses sectes de Lutheriens seulement : Car il les vous détaille par le menu, comme un cuisinier sa capirottade, *En vrais Lutheriens, en Demilutheriens, Antilutheriens [...]* (Marnix de Sainte-Aldegonde 1857 : 1 : 73).

2.2. *Duc d'Albe*

La notice bibliographique de l'article *duc*¹ du TLF(i) renvoie aux pages 72-73 des *Éléments espagnols*, où est traitée la locution nominale délocutive *duc d'Albe* « pilotis qui, dans un chenal maritime, délimitent le passage navigable ». Le duc d'Albe, Ferdinand Alvarez de Tolède (1507—1582), général de Charles Quint puis de Philippe II, fut envoyé en 1566 aux Pays-Bas, pour y réprimer l'insurrection. Il fut réputé pour sa grande cruauté. D'après Herbillon, l'emploi de ce nom est sans doute un « souvenir des grands travaux militaires à l'embouchure des cours d'eau, notamment à Anvers, à l'époque espagnole [...] : piquet solide autant que le duc était dur et obstiné, ou bien piquet qui, vu de loin, ressemblait

³ Notre ouvrage est cité dans la bibliographie ou la partie « Étymologie et histoire » des articles *alcade, alguazil, avantager, bassin, bizarre, bizarrerie, bombasin, bureau, capilotade, caracole, castagnette, cavalerie, compliment, consul, cortès, cueillette, daube, déchargeur, dépositaire, duc, escorte, estacade, estrade, facteur, fomenter, front, gentilhomme, hâbler, infant, -te, junte, patache, pourvoyeur, -euse, posada, préside, prévention, soldatesque, subrécargue, violon* et *zabre*.

⁴ C'est le cas de *alcade, alguazil, caracole, compliment, cortès, daube, estacade, posada, soldatesque* (erreur de pagination : 108 et non 107) et *subrécargue*. Citation sans exploitation, mais ceci à juste titre : *avantager, bassin, bizarre, bizarrerie, bombasin, castagnette, cavalerie, consul, cueillette, déchargeur, escorte* (même si la pagination est trop étendue), *estrade, facteur, fomenter, front, gentilhomme, hâbler, infant, -te, patache, préside, prévention* et *violon*.

à une maigre tête humaine émergeant d'un manteau à l'espagnole » (Herbillon 1961 : 73)⁵. Herbillon cataloguait l'expression comme appartenant au français de Belgique, mais il semble que ce ne soit plus le cas à l'heure actuelle. Elle n'est en tout cas pas signalée comme telle par le Petit Larousse 1994 (pour lequel il s'agit d'un terme « maritime ») ou 2005 (qui préfère l'étiquette « travaux publics»). On peut donc se demander si, bien qu'appartenant à un vocabulaire technique, cette locution ne mériterait pas de figurer dans le TLF(i), à l'article *duc*¹. Toutefois, tant que ce n'est pas le cas, la mention d'Herbillon dans la bibliographie de l'article semble peu pertinente.

2.3. *Zabre*

Dans la notice bibliographique de l'article dédié à *zabre* subst. masc. « insecte coléoptère qui cause des dégâts aux cultures céréalières », analysé comme un emprunt au latin scientifique à étymologie lointaine inconnue, le TLF(i) cite « HERBILLON (J.), *Élém. esp. en wallon...* Liège, 1961, p. 114 ». Or la consultation de l'ouvrage fait apparaître que ce dernier n'apporte pas d'attestation pour le nom d'insecte, mais pour un homonyme : *zabre* subst. fém. « petit navire de cabotage » (*ca* 1606 ; emprunt à l'espagnol *zabra* « sorte d'embarcation », attesté depuis *ca* 1270, DCECH ; cf. Steiger in FEW 19, 209a, ZAURAQ 2). Il convient donc de supprimer le renvoi à Herbillon, car on ne connaît pas de lien étymologique entre les deux lexèmes.

3. Articles qui gagneraient à être enrichis par les *Éléments espagnols*

3.1. *Floche*

D'après le TLF(i), *floche*¹ adj. « mou, flasque », daté de 1611 (Cotgrave : *soye floche*), serait arrivé dans la langue française « dans le syntagme *soie floche*, de l'a. gasc. *floche* [...] lui-même de l'adj. lat. *fluxus* ». Or, l'adjectif se retrouve dès 1567, en emploi libre, dans la *Correspondance du cardinal de Granvelle* : « Briccius y a esté fort floche » (Pouillet 1880 : 2 : 240, 550 et fréquemment). Qui plus est, on rencontre l'adverbe *flochément* dès 1559 et le verbe *s'afflocher* dès 1562 dans la *Correspondance de Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme, avec Philippe II* (Herbillon 1961 : 80). Selon Herbillon, l'adjectif *floche* des Pays-Bas, sur lequel ont été formés ces dérivés, aurait été directement emprunté à l'espagnol, ainsi que picard *floche* « flasque, lâche » (Delmotte 1907-1909). Si le lexème *floche* de France et celui des Pays-Bas ont historiquement des parcours différents, on peut supposer que dans un second temps, ils se seront renforcés mutuellement. En tout état de cause, la mention de 1567, largement antérieure à celle donnée par le TLF(i), mériterait d'être signalée.

⁵ Selon d'autres sources, ce serait au Portugal que « le Duc d'Albe faisait amarrer ses navires à des pieux en bois fichés dans le sol en bordure du Tage. Ces pieux étaient décorés à ses couleurs et étaient signalés par une lanterne. Cette méthode d'amarrage a été reprise dans d'autres cités, et notamment à Venise pour amarrer les gondoles. Initialement prévus pour l'amarrage, les Ducs d'Albe ont vu leur utilisation étendue ensuite à l'accostage » (Francis Sabo, thèse d'Ingénieur des Arts et Métiers publiée à Bordeaux, citée sur www.marine-marchande.com, mais non retrouvée).

3.2. Patagon

Notre ouvrage mériterait de figurer dans la bibliographie de l'article dédié à *patagon*² subst. masc. « ancienne monnaie d'argent espagnole ». En effet, sous la forme *patacon*, Herbillon propose diverses attestations, entre 1578 (la première, issue de BTD 19, 1955, est reprise par le TLF[i]) et 1647.

3.3. Tabac

L'histoire de *tabac*, dans le sens « produit manufacturé, vendu sous diverses formes, fabriqué à partir des feuilles de tabac séchées et préparées pour fumer, priser ou chiquer », est un cas curieux. Si la première attestation du TLF(i) date de 1629, Jules Herbillon relève, quelques années plus tard (1635), une variante formelle *toubac* : « prennant du toubacq et en donnant à la sentinelle » (Vincart 1635 : f^o 7). On retrouve cette voyelle initiale *ou-* dans le wallon *toûbak*, féminin à Liège, masculin ailleurs. L'auteur explique que cette forme féminine du liégeois se « présente comme un emprunt au néerl. mérid. *toebak* », lui-même considéré comme un emprunt direct à l'espagnol. « L'histoire du mot refléterait l'histoire du produit, introduit dans les ports d'Anvers et des Pays-Bas septentrionaux [...] ; c'est de ces ports qu'il a gagné la Wallonie » (Herbillon 1961 : 111). L'origine directe du français *tabac* « produit manufacturé, fabriqué à partir des feuilles de tabac séchées et préparées pour fumer, priser ou chiquer » pourrait donc être le substantif néerlandais. Cette possibilité mériterait en tout cas d'être mentionnée dans l'article du TLFi.

3.4. Canasse

On peut penser que l'espagnol *canastro* subst. masc. « panier [...] dans lequel on expédie le tabac d'Amérique », que l'on retrouve dans le wallon *canasse* « mauvais tabac », emprunté au néerlandais *kanaster*, a suivi le même chemin que *tabac*. Le chaînon manquant de ce parcours sémantique nous est sans doute fourni par le picard *canasse* « sorte de tabac en feuilles filé et roulé en corbeille ronde, creuse dans le milieu » (Hécart 1834). Par extension, le mot wallon signifie aussi « camelote », « haridelle, mauvais cheval efflanqué » ou encore « gens de bas étage ». Ainsi s'éclaire le mot relevé dans l'article du TLF(i) consacré au suffixe à valeur augmentative ou péjorative *-ace*, *-asse* (issu du latin *-ACEA* ou *-AX*, *-acis*) : *canasse* « gens de bas étage ». Étant donné qu'il s'agit d'un emprunt à l'espagnol, il conviendrait plutôt de classer ce mot dans les « finales homophones », sous B. dans la rubrique « Étymol. et Hist. », avec les autres mots d'origine espagnole que sont *calebasse*, *mélasse* et *pinasse*.

4. Conclusion

Le TLF(i) est une source inouïe pour toute personne s'intéressant à la langue française. Mais contrairement à d'autres « monuments » lexicographiques, le TLFi se veut désormais évolutif. Dès lors, c'est à chaque utilisateur d'y apporter des éléments neufs susceptibles d'y être intégrés, glanés au fil de ses lectures. C'est très modestement ce que nous espérons avoir accompli en dépouillant ce petit livre de Jules Herbillon.

5. Références bibliographiques

Boutier, Marie-Guy (2005) : Jules Herbillon étymologiste. In : Boutier *et al.* 2005 : 57-68.

Boutier, Marie-Guy, Jean Germain, Jean Lechanteur, Jean-Marie Pierret, Martine Willems (2005) : *Jules Herbillon (1896–1987) ou la quête inlassable de l'origine des mots wallons*. Liège : Société de langue et littérature wallonnes.

BTD = 1927–. *Bulletin de la Commission royale de Toponymie & Dialectologie*. Bruxelles.

Buchi, Éva (2005) : Le projet TLF-Étym (projet de révision sélective des notices étymologiques du *Trésor de la langue française informatisé*). In : *Estudis romànics* 27, 569-571.

DCECH = Corominas, Joan, José A. Pascual (1980–1991). *Diccionario crítico etimológico castellano e hispánico* (6 vol.). Madrid : Gredos.

Delmotte, Philibert (1907–1909 [1812]) : *Essai d'un glossaire wallon [de Mons]*. Mons : Louis Bolland.

FEW = Wartburg, Walther von (1922–2002) : *Französisches Etymologisches Wörterbuch. Eine darstellung des galloromanischen sprachschatzes* (25 vol.). Bonn/Heidelberg/Leipzig-Berlin/Bâle : Klopp/Winter/Teubner/Zbinden.

Germain, Jean (2005) : Bibliographie de Jules Herbillon. In : Boutier *et al.* 2005 : 69-97.

Geschiere, Lein (1950) : *Éléments néerlandais du wallon liègeois*. Amsterdam : Noord-hollandsche Uitgevers Maatschappij.

Hécart, Gabriel-Antoine-Joseph (1834³ [1812¹]) : *Dictionnaire rouchi-français*. Valenciennes : Lemaitre.

Herbillon, Jules (1950–1953) : Compte rendu de Geschiere 1950. In : *Les Dialectes belgo-romans* 8, 16-26 ; 65-89 ; 183-196 ; 9, 32-53 ; 124-144 ; 10, 75-107.

— (1961) : *Éléments espagnols en wallon et dans le français des anciens Pays-Bas*. Liège : George Michiels.

Marnix de Sainte-Aldegonde, Philippe de (1857) : *Œuvres : Tableau des différends de la religion* (4 vol.). Bruxelles : Fr. van Meenen.

Petit Larousse 1994 = (1994) : *Le petit Larousse illustré 1994*. Tournai : Casterman.

Petit Larousse 2005 = (2005) : *Le petit Larousse grand format 2005*. Paris : Larousse.

Pouillet, Edmond (éd.) (1877–1896) : *Correspondance du cardinal de Granvelle, 1565–1586* (12 vol.). Bruxelles : Hayez.

TLF = Imbs, Paul, Bernard Quemada (dir.) (1971–1994) : *Trésor de la Langue Française. Dictionnaire de la langue du XIX^e et du XX^e siècle (1789–1960)* (16 vol.). Paris : Éditions du CNRS/Gallimard.

TLFi = CNRS/Université Nancy 2/ATILF (2004) : *Trésor de la Langue Française informatisé* (cédérom). Paris : CNRS Éditions (version Internet : <http://stella.atilf.fr>).

Vincart, Jehain Anthoine (1635) : *Relation et comentaire des Succes de l'Armee de Sa Ma^{te} [...] de ceste campagne de 1635 [...] presente Jehain Anthoine Vincart* (manuscrit). Belœil : Archives du Prince de Ligne.

Marie-Guy Boutier
(Université de Liège) :

Français de Belgique et travaux belges dans le TLF(i)

(communication présentée lors de la Journée d'étude « Lexicographie historique française : autour de la mise à jour des notices étymologiques du *Trésor de la langue française informatisé* » [Nancy/ATILF, 4 novembre 2005])

Date de mise en ligne : 6 novembre 2006

Article à citer comme suit :

Boutier, Marie-Guy (2006). « Français de Belgique et travaux belges dans le TLF(i) », in : Buchi (Éva) (éd.), *Actes de la Journée d'étude « Lexicographie historique française : autour de la mise à jour des notices étymologiques du Trésor de la langue française informatisé » (Nancy/ATILF, 4 novembre 2005)*, Nancy, ATILF (CNRS/Université Nancy 2/UHP), publication électronique (<http://www.atilf.fr/atilf/evenement/JourneeEtude/LHF2005/Boutier.pdf>), 9 pages.

Français de Belgique et travaux belges dans le TLF(i)

Marie-Guy Boutier (Université de Liège)

1. Introduction

Soulever la question du traitement des belgicisms dans le TLF(i) et celle de la réception dans cette œuvre de travaux consacrés à l'étymologie de quelques mots français par des chercheurs belges nous est apparu comme un préalable à toute intervention de notre part sur le TLFi dans le cadre de la mise à jour de ses notices étymologiques (*cf.* Buchi 2005).

Nous ne proposerons pas ici un diagnostic global, mais seulement, sur la recommandation de l'organisatrice de cette journée d'étude, l'analyse de six cas qui nous semblent instructifs.

La première partie de l'exposé sera consacrée à l'examen de trois particularismes lexicaux du français de Belgique, variété que le TLF(i) entend sous le nom de *belge* (!) :

BELGE, subst. et adj.

[...]

B. – *LINGUISTIQUE*

1. *Subst. masc.* Forme particulière (accent, vocabulaire, syntaxe) que prend le français commun parlé ou écrit en Belgique. *Le belge, je veux dire le langage belge, étrange français*, (VERLAINE, *Quinze jours en Hollande*, 1893, p. 205).

Rem. Ne pas confondre le *belge* qui est une des formes région. du fr., et le *wallon*, dial. rom. de la Wallonie.

2. *Emploi adj.* *Accent belge ; aubette* est aujourd'hui un mot typiquement belge.*

On nous pardonnera de laisser la conclusion de cette première partie en suspens ; nous souhaitons la dégager lors de notre intervention dans le cadre du séminaire de méthodologie en étymologie et histoire du lexique (*cf.* Boutier/Collin en préparation).

La seconde partie examinera trois mots du français commun étudiés par des Belges, ces gens qui, selon le TLF(i), habitent ou sont nés « entre » :

BELGE, subst. et adj.

[...]

b) *Mod. et contemp.* Celui, celle qui habite le territoire situé entre les Pays-Bas et la France actuels, devenu royaume indépendant de Belgique en 1830 ; personne qui y est née. *Le roi des Belges.*

La question qui nous préoccupe est celle-ci : Peut-on retoucher la partie historique des articles du TLF(i) sans remettre profondément en question l'économie interne de cette très belle construction française ?

2. Mots « belges »

Nous commencerons par quelques remarques préalables, qui feront comprendre la difficulté des rédacteurs du TLF attentifs au fait « belge ».

(1) Il est souvent difficile d'attester un particularisme du français de Belgique chez un auteur belge : la littérature belge qui s'exporte s'autopurge. Quel équivalent proposer à un Ramuz ou à une Guèvremont dans la littérature belge francophone ?

(2) Les travaux d'ensemble sur le français de Belgique étaient inexistantes à l'époque de la rédaction du TLF. On peut du reste hésiter aujourd'hui à qualifier tels trois recueils qui, combinés, permettent toutefois de se faire une première idée de la présence d'une unité

lexicale dans le français de Belgique ; ces travaux sont Massion 1987, Bal *et al.* 1994 et Delcourt 1998/1999, auxquels il faut ajouter Fuchs 1987.

(3) Le Belge a de longue date intégré l'image que le Français se fait du français parlé en Belgique. Les travaux consacrés au français de Belgique sont le plus souvent marqués par le purisme (ce qui explique le constat fait en 1) ; ce sont des « chasses », atténuées en sélection des belgicisms « de bon aloi » (pour reprendre deux expressions chères à Albert Doppagne), des travaux assimilant les particularités du français de Belgique à des « difficultés » d'acquisition du français correct (pour expliciter la conception de Joseph Hanse). Les travaux de Maurice Piron, qui constituent la principale source d'information du TLF, sont eux aussi marqués par le purisme : tel mot « mérite » ou « ne mérite pas » d'enrichir le patrimoine lexical de la francophonie.

(4) Les travaux, parfois excellents, consacrés par des savants belges à certains particularismes du français de Belgique sont davantage orientés vers le document (quelques-uns s'intitulent symptomatiquement *dossier*) que vers l'explication.

2.1. *cramique*

Le belgicisme *cramique* subst. masc. « pain au lait et au beurre garni de raisins de Corinthe » a fait l'objet d'une étude très fouillée d'Albert Henry ; parue d'abord dans les *Mélanges J. Gessler* (1948), elle fut ensuite complétée pour faire partie du recueil intitulé *Études de lexicologie française et galloromane* (Henry 1958). L'article moyen néerlandais CRAMICKE du FEW (16, 353b) avait paru entre-temps (1957 [von Wartburg]).

Le rédacteur diachronicien du TLF (volume 6 [1978]) a voulu faire la synthèse du « dossier » étymologique de *cramique*, ce qui a abouti à l'article suivant :

CRAMIQUE, subst. masc.

Région. (Belgique), *PÂTISS.* « Pain brioché renfermant des raisins de Corinthe » (MONT. 1967) :

Le foie gras, la choucroute, les bières de Kronembourg, de Vézélise, de Vaucouleurs, le Kugelhopf brisaient les dernières avancées du **cramique** et de la tartine flamande. A. ARNOUX, *Paris-sur-Seine*, 1939, p. 154.

Étymol. et Hist. **I. 1.** 1218 [copie XV^e s.] Nivelles lat. médiév. *cremmicha* désigne un poids, une mesure, ou un objet pris comme référence (*Cartulaire de Nivelles* ds HENRY, p. 67) ; 1257 Nivelles *cremmichier* « fabriquant [lire *-cant*] de cramiches » (*Document Abbaye Nivelles, ibid.*, p. 66) ; **2.** 1380 champ. *cramiche* désigne un poids ou un objet pris comme référence (*Livre rouge de l'échevin*. Arch. admin. Reims, t. 3, p. 723 ds GDF.) et « pain pesant un certain poids » (*id., ibid.*) ; 1389 « pain blanc » (*Arrêt d'homolog. sur la police des vivres, ibid.*) **II.** 1831 wallon *cramique* (*Manuel de la conversation ou recueil complet des locutions vicieuses les plus usitées en Belgique*, avec leur correction par F. Pt, p. 45 ds HENRY, p. 68). II empr. au flam. *kraammik* (VALKH.), se rattachant au m. néerl. *cramicke*, *cremicke* (VERDAM, s.v. *credemicke*) d'orig. très discutée ; I est soit empr. au m. néerl. (FEW t. 16, p. 353 b), soit au contraire (d'apr. HENRY, pp. 62-71) d'orig. romane, composé de *crème** et de *miche** et empr. par le m. néerlandais. **Bbg.** HENRY (A.). A propos de *cramique*. In : [*Mél. Gessler (J.)*]. Louvain, 1948, t. 1, pp. 596-601. PIRON (M.). Les Belgicisms lex. In : [*Mél. Imbs (P.)*]. *Trav. Ling. Litt. Strasbourg*. 1973, t. 11, no 1, p. 299.

Dans la partie synchronique de l'article, la définition est suffisante, mais l'exemple n'est pas illustratif ; ceci n'est cependant pas très grave.

Les sources, mentionnées en bibliographie, sont l'article d'Albert Henry (qui a été consulté dans la deuxième édition, mais qui est référencé dans la première) et la liste des belgicisms retenus par la sélection de Maurice Piron.

Le problème le plus important est que la rubrique étymologique manque son objectif, qui est simplement d'expliquer l'histoire et l'origine du mot français d'aujourd'hui, lequel constitue une autre unité lexicale que le mot d'ancien français.

Or on sait l'essentiel de l'histoire (assez simple) de *cramique* : il s'agit d'un emprunt, dont on connaît la source (flamand *krami[e]k* subst. masc. « espèce de pain [festif] »), dont on peut établir la date (grâce au *Manuel de la conversation* [...] de 1831), dont on peut percevoir la diffusion à partir du français de Bruxelles (grâce aux recherches méthodiques d'Albert Henry).

Le savant belge, qui avait dû se rendre à l'évidence que le nom de l'une des meilleures choses belges était d'origine flamande, a voulu prendre une petite revanche en faisant du mot moyen néerlandais un emprunt à l'ancien français. Il fallait voir ceci aussi dans son article très informé, qui n'a cependant pas pris en compte l'assise médiévale vaste de l'ancêtre lointain de *cramique* (cf. Boutier 2006). Mais peu importe ici.

Le second problème est l'étiquette *wallon* devant l'attestation de 1831 : *cramique* n'est précisément pas un mot wallon. Pour une fois, *belge* aurait presque pu convenir, car le mot a rayonné de part et d'autre de la frontière linguistique à partir de Bruxelles !

2.2. arboré

Le second exemple illustre l'effet pernicieux des cacographies, qui imposent une fausse image du mot (en synchronie comme en diachronie) par des rapprochements erronés.

L'article *arboré* du TLF (volume 1 [1974]) se présente ainsi (version résumée) :

ARBORÉ, ÉE, part. passé et adj.

I. – Part. passé de *arborer**.

II. – Emploi adj.

A. – Emplois techn. [...]

B. – Région. (Belgique). *Jardin arboré*. Planté d'arbres :

... un de nos confrères critique et ne condamne point [dans le parler belge] certaines locutions de ce dialecte, telles que *verdurier* ou *légumier* pour marchand de légumes, *jardin bien arboré* pour jardin où il y a de beaux arbres ... *Le Temps*, 4 août 1938.

Rem. Sous *arborer* HANSE 1949 remarque : « On *arbore*, au sens propre, un mât, un drapeau ; au sens figuré, avec une idée d'ostentation, des lunettes, des bijoux, une décoration, des opinions, etc. Mais on n'*arbore* pas un jardin ou une colline (belgicisme). Il faut donc dire *une colline plantée d'arbres*. »

STAT. – Fréq. abs. littér. : 56.

BBG. – Courrier des lecteurs. *Vie Lang.* 1963, p. 431. – GEORGE 1970. – NYSTEN 1814¹.

À travers la prise de position de Hanse citée en « Remarque », le TLF renvoie le lecteur à l'article *arborer*, où on ne trouve pas de sens qui puisse être placé en amont de *arboré* « planté d'arbres (d'un terrain) », où on ne trouve pas non plus *arborer* « planter (un terrain) d'arbres », verbe qui se révèle, à l'examen de la documentation belgoromane, comme second par rapport à l'adjectif *arboré*.

Nous ne discuterons pas ici de la notice étymologique consacrée au verbe *arborer*. Nous nous tairons sur le choix de l'illustration de l'article *arboré* (qui fait encore référence au « dialecte » plutôt qu'à une variété régionale du français). Mais une question nous interpelle : les savants rédacteurs du TLF ne pouvaient-ils pas éviter le piège que leur tendait le discours puriste ?

Du reste, *arboré* n'est pas seulement un belgicisme ; c'est aussi un terme géographique du français de référence : *savane arborée* subst. fém. « savane présentant des arbres disséminés » (dp. Plaisance 1958). Le mot savant de Belgique (attesté dans les écrits notariaux liégeois depuis 1613, relevé comme belgicisme depuis le 19^e siècle, cf. Lechanteur

¹. Nysten 1814 : « ARBORÉ, adj. *arbores*, qui appartient aux arbres : *tige arborée* ou *arbrée* ; celle des arbres ».

1973/1974) et le terme savant de France sont, selon toute vraisemblance, des formations indépendantes sur la base d'origine latine *arbor-*, qui explique aussi *arboricole* adj. « qui vit sur les arbres » et *arboriser* verbe trans. « planter d'arbres », mots qui font l'objet d'un article dans le TLF(i).

On consultera von Wartburg in FEW 25, 90a, ARBOR II (où il faut corriger wallon *arboré* « garni d'arbres » en français de Belgique id.) ; Lechanteur 1973/1974 et 1975/1976 (où il faut rectifier l'étymologie) ; DSR s.v. *arborisé*.

2.3. *perron*

L'examen des articles *cramique* et *arboré* nous a fait constater quelques bizarreries quant à la bibliographie du TLF(i) (Henry 1948 ≠ 1958, sous *cramique* ; Nysten 1814, Hanse 1949 et George 1970 non exploités pour le sens du français de référence de *arboré*). La rubrique bibliographique n'a-t-elle pas pour fonction de constituer l'assise de l'article ?

On mentionnera ici l'exemple surprenant de l'article *perron* (volume 13 [1988]). Le sens décrit en synchronie est celui du français commun (« construction extérieure formée d'un escalier et d'un palier donnant accès à l'entrée surélevée d'un bâtiment »). La rubrique étymologique définit la première attestation du mot par « bloc (de pierre, de marbre) qui se trouve à proximité d'un palais, où le roi peut siéger » (*Roland*, éd. J. Bédier, 12) ; le sens actuel est attesté pour la première fois en 1611.

Or la rubrique bibliographique mentionne les deux seules références suivantes :

Bbg. LEGROS (E.). Autour du Perron. *Vie wallonne*. 1962, t. 36, pp. 276-286. – Philippe (J.). L'Étymol. du mot *perron* d'apr. les textes et les monuments médiév. *Marche rom.* 1954, t. 4, pp. 167-170.

Celles-ci concernent le mot français de Belgique orientale *perron* subst. masc. « monument symbolisant les droits régaliens du Prince-Évêque dans le ressort de sa juridiction ; monument symbolisant les libertés communales des Liégeois » (notre définition). Ce mot historique est aussi identitaire et constitue à ce titre plus qu'un mot souvenir.

Ce sens du mot *perron* devait-il être mentionné dans la partie synchronique de l'article *perron* ? Fallait-il mentionner un autre sens « belge » de ce mot (« quai de gare ») ? Nous n'avons pas à nous prononcer à ce sujet.

Nous pensons seulement que, dans la mesure où le sens « monument [...] » n'est pas décrit, la bibliographie égare le lecteur. Nous nous permettons d'ajouter que si ces deux références avaient été utilisées, elles auraient aidé à construire l'unité sémantique du mot *perron*.

3. Recherches « belges »

Le chapitre des curiosités bibliographiques nous permettra d'enchaîner sur la réception des travaux écrits en Belgique et sur celle qui pourrait en être faite. Dans les actes de cette journée d'étude, on lira les contributions d'Esther Baiwir (2006) et de Nicolas Mazziotta (2006), qui complètent les quelques réflexions schématiques que nous proposons ci-dessous.

3.1. *ruche*

On est surpris de constater que des travaux du dialectologue Élisée Legros soient cités sous *benoîte* et *potentille* (recherches sur les noms de plantes en Wallonie malmédienne), sous *chânon*, *char* et *joug* (travaux sur le charroi de Jalhay et sur le joug et la charrue en Ardenne liégeoise), sous *frite* (enquête sur l'histoire des frites en Wallonie)... Que font-ils là ?

On regrette au contraire une absence. L'article que consacre le TLF(i) à *ruche* subst. fém. « abri naturel ou construit par l'homme, de forme et de matière variable, où les abeilles déposent le miel et la cire » (volume 14 [1990]) néglige de renvoyer à l'ouvrage fondamental du chercheur wallon (Legros 1969), qui étudie les divers types de ruches tout en interrogeant leurs dénominations galloromanes. Pourtant, ce livre remet partiellement en cause les conclusions de la thèse allemande de W. Brinkmann (1938), qui est, elle, citée dans la bibliographie de l'article *ruche*. Brinkmann pensait que « les ruches [étaient] à l'origine réalisées à l'aide d'écorces d'arbres comme le chêne-liège », ainsi que l'expose la synthèse étymologico-historique du TLF(i). À l'examen de la répartition des mots (le type \Downarrow *ruche* \Leftrightarrow vit sous des formes indigènes au nord de la Gaule) et des choses (le chêne-liège n'est présent qu'au sud), cette proposition s'effondre. Le type de ruche désigné par RŪSCA, forme à côté de laquelle il faut admettre une variante *RŪSCA (cf. *Yder* [texte normand 1^{er} quart 13^e siècle ; manuscrit anglo-normand 2^e moitié 13^e siècle], Gelzer 1913 : 106, vers 3691 : *por mangier le miel de la rosche*), a dû être la ruche faite d'un tronc évidé, type très largement attesté, conservé jusqu'aujourd'hui en France méridionale, en Italie et partiellement en Espagne, ainsi qu'en Allemagne.

3.2. *aulne*

Dans le TLF(i), le nom de Louis Remacle n'est cité que pour les recherches de celui-ci sur *maquée*, sur *flambe*, *-er* et sur *aulne* (Remacle 1972). Quoique les « documents lexicaux » publiés par le dialectologue wallon ne concernent pas seulement le dialecte, mais aussi le français (régional ou général), ils n'ont pas été dépouillés.

La notice étymologique de l'article consacré à *aulne* subst. masc. « arbre de la famille des Bétulacées, à fleurs en chatons, qui croît dans les lieux humides et marécageux » du TLF(i) (volume 3 [1974]) se présente comme un examen critique de l'histoire mouvementée de cette étymologie ; comme dans le cas de *cramique*, il semble qu'on perde de vue le but poursuivi. Il est question de la carte *aune* et de son interprétation par Th. Frings, revenant sur une hypothèse de J. Jud, critiquée au moment de sa parution par W. Meyer-Lübke, mais maintenue par Jud ; la notice rapporte aussi le point de vue de J. Feller, celui de Gamillscheg, celui de M. Pfister, enfin celui de L. Remacle. L'opinion de ce dernier est ainsi qualifiée :

D'autre part il semble difficile de faire dériver *aune* du lat. *alnus* sans aucune influence étrangère (REW³, EWFS², v. aussi Feller ds *B. de la Commission royale de topon. et de dialectol.*, t. 7, 1933, pp. 23-115, hyp. soutenue à nouveau récemment par L. Remacle ds *R. Ling. rom.*, t. 36, 1972, pp. 305-310) : c.-à-d. sans tenir compte de son homophonie partielle avec le frq. **alisa* qui n'a pu que favoriser son implantation.

La bibliographie compile des références documentaires et secondaires dont on ne voit pas toujours l'intérêt.

Le plus savoureux est que l'article consacré au synonyme diatopique *vergne* a été l'occasion de rendre justice à la proposition écartée sous *aulne* ; dès lors, la « bonne » histoire de *aulne* se lit sous *vergne* (volume 16 [1994]) :

Tandis qu'au nord d'une ligne allant de l'embouchure de la Loire aux Vosges, l'aune est désigné par le mot *aune*, au sud de cette ligne, il est rendu dans les dial. mod. par les représentants du gaul. *verno-* (carte ds *Arch. St. n. Spr.* t. 121, p. 240) ; cf. les traces des représentants du lat. *alnus* (étymon proposé par Meyer-Lübke et Gamillscheg, cf. REW³ no 376 et EWFS², admis par L. REMACLE ds *R. Ling. rom.* t. 36, pp. 305-310 [v. aussi M. PFISTER, *ibid.*, t. 37, pp. 141-145 et ID., *Einf. in die roman. Etymol.*, Darmstadt, 1980, pp. 69-71] après avoir été écarté par J. JUD ds *Arch. St. n. Spr.* t. 121, pp. 76-96 au profit [lire : *profit*] du frq. **alira*, cf. FEW t. 15, 1, pp. 14-16) dans le lex. et les topon., au sud de la ligne indiquée (M. PFISTER ds *R. Ling. rom.* t. 37, p. 142) [...]

Notons toutefois que l'argument principal pour écarter définitivement l'hypothèse de l'emprunt ou de l'influence germanique (à savoir que la romanisation de la Gaule du nord et de la Gaule du sud ont été le fait de foyers au moins partiellement indépendants) n'est pas envisagé.

Le lecteur peut-il s'y retrouver ? Dans l'état actuel de la rédaction, non. Mais il serait assez facile d'arranger les choses dans le cadre d'une révision du TLFi.

3.3. *brasser*

On nous permettra de terminer par l'examen d'un mot qui a récemment retenu notre attention (Boutier 2001/2002).

La partie synchronique de l'article *brasser*¹ du TLF(i) (volume 4 [1975]) s'ouvre ainsi :

BRASSER¹, verbe trans.

A. – Fabriquer de la bière en opérant à chaud le mélange du malt et de l'eau. *Brasser la bière, le moût* :

1. Là étaient tous les instruments d'économie domestique de ces pauvres filles, leur petit cuvier pour faire la lessive, leur petite cuve avec un appareil elliptique pour **brasser** elles-mêmes *leur bière*.

STENDHAL, *Souvenirs d'égotisme*, 1832, p. 81.

2. Félicie **avait** même **brassé de la bière** en laissant aigrir de l'avoine bouillie et du sucre avec un peu de houblon. Quelle fête !

VAN DER MEERSCH, *Invasion 14*, 1935, p. 167. [...]

Ces exemples ne conviennent pas pour expliciter la définition : ce que font les « pauvres filles » dont parle Stendhal, ce que fait Félicie avec de l'avoine bouillie aigrie et du sucre n'a qu'un très lointain rapport avec la bière, au sens que l'on donne couramment à ce mot.

Les autres sens de *brasser* sont présentés comme dérivés par analogie du sens premier « fabriquer de la bière » :

B. – *P. anal.*

1. Agiter, remuer une substance ou un mélange à température élevée : [...]

SYNT. *Huiles brassées par la vapeur ; brasser et mélanger les gaz combustibles et carburants ; brasser du bitume (Lar. 20^e). [...]*

5. En été (...) on caille le lait froid (...) mais alors on doit **brasser** et *chauffer* beaucoup (...) pour bien ressuyer le caillé... A.-F. POURIAU, *La Laiterie*, 1895, p. 785.

– **MÉTALL.** (notamment dans la technique de fabrication des monnaies). *Brasser du métal (en fusion) [...]*

2. Agiter, remuer, retourner, malaxer quelque chose en vue de résultats divers. *Son pied a heurté par malchance le seau dans lequel on brasse la bouillie de son pour les poules* (BERNANOS, *Nouvelle Hist. de Mouchette*, 1937, p. 1298) :

7. Elle se plongeait dans les lingots jusqu'aux épaules, les **brassait**, les *agitait*, les *roulait*, les *faisait sauter* ; ... T. GAUTIER, *Le Roman de la momie*, 1858, p. 317. [...]

a) En partic. Malaxer, pétrir, remuer. [...]

– **BOULANGERIE.** *Brasser la pâte (du pain)*. Synon. *pétrir la pâte (du pain)*. *Un boulanger qui malaxe et brasse la pâte de son pain* (COCTEAU, *Poésie critique 2*, 1960, p. 7).

• *P. métaph.* *Préparons-nous à être versés dans le pétrin du Seigneur, à être brassés par les bras du Seigneur* (GIONO, *Batailles dans la montagne*, 1937, p. 203).

b) Spécialement

– **AGRIC.** *Brasser le sol, la terre*. L'aérer en la retournant (cf. *brassage*¹ C 1).

– **JEUX, fam.** *Brasser les cartes** ; *brasser les dominos, les dés* : [...]

– **PÊCHE.** *Brasser l'eau*. La remuer pour amener le poisson dans les filets.

C. – *Au fig.*

1. [Le compl. d'obj. désigne un groupe humain. Correspond à *brassage*¹* B] *Brasser les hommes, les classes, les peuples...* Les mêler, les amalgamer [...]

2. *Brasser des affaires.* Traiter de nombreuses et importantes affaires en même temps, souvent à la hâte et sans grand scrupule. *Brasser de l'argent, des millions*. En posséder, en manier beaucoup et le faire travailler. [...]

En étudiant l'étymologie du mot *brasser* (Boutier 2001/2002), nous sommes arrivée à la conclusion que ce verbe est tout simplement un dérivé de *bras* subst. masc. « membre supérieur du corps humain » et non, comme on l'expose en général, notamment dans le TLF(i), un dérivé de *brais* subst. masc. « céréales (avoine, orge, etc.) préparées pour entrer dans la fabrication de la bière, malt » :

Dér. du gallo-rom. **braciāre*, de *brace* (*brai*^{2*} [lire : *brai*^{3*}]). Lat. médiév. *bratsare* (ca 815, *Polypt. Irminonis*, br. 13, chap. 6 dans NIERM., s.v. *braciare*). *Brasser* a subi l'attraction sém. de *bras* dans certains de ses développements.

Le sens de *brasser* « remuer (un liquide, une pâte, etc.) avec les bras » s'est spécialisé dans le vocabulaire technique de la brasserie en « dissoudre (le moût dans l'eau chaude) en le remuant à force de bras afin de produire de la bière », d'où absolument « produire de la bière ». Notre article expose les arguments formels et sémantiques qui étayaient cette étymologie ; nous nous contenterons ici d'y renvoyer.

Ce qui nous importe ici est la conclusion qu'il faut tirer de cette révision de l'étymologie de *brasser*, pour autant qu'on l'admette. L'organisation sémantique de l'article *brasser*¹ devrait être revue en conséquence. La description des sens actuels de ce verbe a bien de la peine à les regrouper autour du sens considéré comme fondamental de « brasser la bière ». De plus, la relation de *brasser*¹ avec *brasser*² « agir avec les bras (mar.) ; nager à la brasse ; se frotter le corps avec les bras » devrait elle aussi être réenvisagée.

4. Conclusion

Il ressort des quelques réflexions qui précèdent que la mise à jour des rubriques étymologiques du TLF(i), bien loin d'un lifting superficiel, s'annonce comme une opération délicate, sérieuse, peut-être risquée...

Le choix initial des éditeurs avait conduit à faire de la diachronie un « à côté » de la synchronie. À l'examen, un tel point de vue n'est pas soutenable. Toutes les parties d'un article lexicographique sont solidaires. Revoir la partie étymologique d'un article impliquera :

- 1) dans tous les cas un recentrage sur l'objet même du discours : expliquer historiquement le mot français décrit ;
- 2) dans bien des cas, une révision des attestations illustrant la partie synchronique, ainsi qu'une révision de la bibliographie quand celle-ci n'assume pas son rôle ;
- 3) dans certains cas une révision de l'organisation sémantique de la partie synchronique lorsque l'histoire aura permis de porter sur elle un regard nouveau ;
- 4) dans un nombre de cas restreint, une révision de la macrostructure.

5. Références bibliographiques

Baiwir, Esther (2006) : Les Éléments espagnols de Jules Herbillon dans les notices étymologiques du TLF(i). In : Éva Buchi (éd.), *Actes de la Journée d'étude « Lexicographie historique française : autour de la mise à jour des notices étymologiques du Trésor de la langue française informatisé » (Nancy/ATILF, 4 novembre 2005)*, Nancy, ATILF (CNRS/Université Nancy 2/UHP), publication électronique (<http://www.atilf.fr/atilf/evenement/JourneeEtude/LHF2005/Baiwir.pdf>), 5 pages.

Bal, Willy, Albert Doppagne, André Goosse, Joseph Hanse, Michèle Lenoble-Pinson, Jacques Pohl, Léon Warnant (1994) : *Belgicisms. Inventaire des particularités du français en Belgique*. Louvain-la-Neuve : Duculot.

Boutier, Marie-Guy (2001/2002) : Examen critique de l'étymologie de *brasser*. In : *Les Dialectes de Wallonie* 29-30, 163-179.

— (2006) : L'étymologie de *cramique*. In : Michèle Lenoble-Pinson, Christian Delcourt (éd.) : *Le point sur la langue française. Hommage à André Goosse*, Bruxelles, Revue belge de philologie et d'histoire/Le Livre Timperman : 237-251.

Boutier, Marie-Guy, Amandine Collin (en préparation) : Écueils à éviter dans le traitement historique des belgicisms dans la lexicographie française générale. In : Éva Buchi (éd.) : *Actes du Séminaire de méthodologie en étymologie et histoire du lexique (Nancy/ATILF, année universitaire 2005/2006)*, Nancy, ATILF (CNRS/Université Nancy 2/UHP), publication électronique (http://www.atilf.fr/atilf/seminaires/Seminaire_BoutierCollin_2006-06.pdf).

Brinkmann, Walter (1938) : *Bienenstock und Bienenstand in den romanischen Ländern*. Hambourg : Hansischer Gildenverlag.

Buchi, Éva (2005) : Le projet TLF-Étym (projet de révision sélective des notices étymologiques du *Trésor de la langue française informatisé*). In : *Estudis romànics* 27, 569-571.

Delcourt, Christian (1998/1999) : *Dictionnaire du français de Belgique* (2 vol.). Bruxelles : Le Cri.

DSR = Thibault, André, Pierre Knecht (2004² [1997¹]) : *Dictionnaire suisse romand. Particularités lexicales du français contemporain*. Carouge/Genève : Zoé.

FEW = Wartburg, Walther von *et al.* (1922–2002) : *Französisches Etymologisches Wörterbuch. Eine Darstellung des galloromanischen Sprachschatzes* (25 vol.). Bonn/Heidelberg/Leipzig-Berlin/Bâle : Klopp/Winter/Teubner/Zbinden.

Fuchs, Heinz (1988) : *Untersuchungen zu Belgizismen. Zu Ursprung und Verbreitung lexikalischer Besonderheiten des belgischen Französisch*. Francfort/Berne/New York/Paris : Peter Lang.

Gelzer, Heinrich (1913) : *Der altfranzösische Yderroman nach der einzigen bekannten Handschrift*. Dresde : Gesellschaft für romanische Literatur.

Henry, Albert (1958) : *Études de lexicologie française et gallo-romane*. Bruxelles/Paris : Presses Universitaires de Bruxelles/Presses Universitaires de France.

Lechanteur, Jean (1973/1974) : Remarques sur *arboré, -isé* planté d'arbres. In : *Les Dialectes de Wallonie* 3, 91-111.

— (1975/1976) : Remarques sur *arboré, -isé* planté d'arbres. Compléments. In : *Les Dialectes de Wallonie* 4, 122-125.

Legros, Élisée (1969) : *Sur les types de ruches en Gaule romane et leurs noms*. Liège : Musée de la vie wallonne.

Massion, François (1987) : *Dictionnaire de belgicisms* (2 vol.). Francfort/Berne/New York/Paris : Peter Lang.

Mazziotta, Nicolas (2006) : « L'apport des chartes originales antérieures à 1271 conservées au dépôt des Archives de l'État de Liège (Belgique) pour la datation du lexique français ». In : Éva Buchi (éd.), *Actes de la Journée d'étude « Lexicographie historique française : autour de la mise à jour des notices étymologiques du Trésor de la langue française informatisé » (Nancy/ATILF, 4 novembre 2005)*, Nancy, ATILF (CNRS/Université Nancy 2/UHP), publication électronique (<http://www.atilf.fr/atilf/evenement/JourneeEtude/LHF2005/Mazziotta.pdf>), 9 pages.

Nysten, P.-H. (1814) : *Dictionnaire de médecine, et des sciences accessoires à la médecine, avec l'étymologie de chaque terme ; suivi de deux vocabulaires, l'un latin, l'autre grec*. Paris : Brosson.

Plaisance, Georges, André Cailleux (1958) : *Dictionnaire des sols*. Paris : La Maison rustique.

Remacle, Louis (1972) : Remarques sur l'étymologie du français *aune*. In : *Revue de linguistique romane* 36, 305-310.

TLF = Imbs, Paul, Bernard Quemada (dir.) (1971–1994) : *Trésor de la Langue Française. Dictionnaire de la langue du XIX^e et du XX^e siècle (1789–1960)* (16 vol.). Paris : Éditions du CNRS/Gallimard.

TLFi = CNRS/Université Nancy 2/ATILF (2004) : *Trésor de la Langue Française informatisé* (cédérom). Paris : CNRS Éditions (version Internet : <http://stella.atilf.fr/>).

Armelle Evrard

(Université de Paris-Sorbonne/ATILF) :

L'intérêt de l'édition d'un roman inédit du Moyen Âge

pour l'histoire du lexique français.

L'exemple de Guiron le Courtois

(communication présentée lors de la Journée d'étude « Lexicographie historique française : autour de la mise à jour des notices étymologiques du *Trésor de la langue française informatisé* » [Nancy/ATILF, 4 novembre 2005])

Date de mise en ligne : 30 mai 2006

Article à citer comme suit :

Evrard, Armelle (2006). « L'intérêt de l'édition d'un roman inédit du Moyen Âge pour l'histoire du lexique français. L'exemple de *Guiron le Courtois* », in : Buchi (Eva) (éd.), *Actes de la Journée d'étude « Lexicographie historique française : autour de la mise à jour des notices étymologiques du Trésor de la langue française informatisé »* (Nancy/ATILF, 4 novembre 2005), Nancy, ATILF (CNRS/Université Nancy 2/UHP), publication électronique (<http://www.atilf.fr/atilf/evenement/JourneeEtude/LHF2005/Evrard.pdf>), 13 pages.

**L'intérêt de l'édition d'un roman inédit du
Moyen Âge pour l'histoire du lexique français.
L'exemple de *Guiron le Courtois****

Armelle Evrard (Université de Paris-Sorbonne/ATILF)

1. Introduction

Le *Roman de Guiron le Courtois* est un vaste roman de chevalerie en prose du 13^e siècle, encore inédit. En effet, nous ne disposons pas actuellement d'une édition accessible de ce roman. Pourtant quelques travaux de troisième cycle se sont attelés à cette noble tâche, mais aucune publication n'en est pour le moment ressortie.

Nous avons entrepris, dans le cadre d'une thèse de doctorat et en accord avec les Éditions Champion, une édition critique du *Roman du Roi Méliadus*, qui constitue la première partie du *Roman de Guiron le Courtois*¹ ; elle devrait paraître à l'aube de l'année 2007 (Evrard à paraître). Cette édition s'applique à mettre en lumière une soixantaine de feuillets du manuscrit BnF, fonds français 350, qui en compte plus de 300. Ce travail d'édition fait suite à ceux de Venceslas Bubenicek, professeur à l'Université Nancy 2, qui a réalisé une édition critique des soixante premiers feuillets de ce même manuscrit (Bubenicek 1985 ; à paraître).

Citons encore deux ouvrages de référence, pour ceux qui souhaiteraient faire plus ample connaissance avec ce roman : la très précieuse thèse de Roger Lathuillère (1966), et plus récemment l'édition de morceaux choisis, établie par un groupe d'étudiantes (Sophie Albert, Mathilde Plaut et Frédérique Plumet) de l'Université de Paris-Sorbonne sous la direction de Richard Trachsler (2004)², et dont Gilles Roques nous a livré un compte rendu fort éclairant, notamment concernant les principaux traits linguistiques du texte (Roques 2004).

L'objet de cet article consiste à présenter ce roman encore injustement inconnu et qui pourtant a sa place aux côtés des grandes œuvres arthuriennes telles que le *Lancelot* et le *Tristan en prose*, dont il s'inspire très largement, et à en montrer l'intérêt pour la lexicologie historique. Une nouvelle édition constitue toujours un nouveau lieu d'exploration pour les lexicologues diachroniciens, et les angles d'études sont très variés selon que l'on est spécialiste de la littérature médiévale ou historien de la langue, ce que nous allons tenter de montrer très succinctement.

Dans un premier temps, nous nous attarderons sur une brève présentation du roman afin de le situer dans l'histoire de la littérature et du lexique français (→ 2.). Dans un second temps, nous nous attacherons plus particulièrement à souligner l'intérêt que ce texte, encore inédit, peut présenter pour l'étude de l'histoire du lexique français (→ 3.).

* Nos remerciements les plus chaleureux s'adressent à Gilles Roques pour son aide dans l'analyse de *caive* et à Frankwalt Möhren pour ses précieuses notes de relecture sur une première version de ce texte.

¹ Le roman ne voit apparaître le personnage de Guiron le Courtois que dans la seconde partie du récit, toute la première partie ne s'attache qu'aux aventures du roi Méliadus. Nous exposons dans notre thèse la théorie selon laquelle il devait exister à l'origine deux romans distincts : celui du roi Méliadus et celui de Guiron le Courtois, très vite rassemblés par les compilateurs, plus ou moins habiles d'ailleurs. Voir les analyses littéraires et l'étude des manuscrits dans notre thèse.

² Cette édition prend, comme nous, pour manuscrit de base, le manuscrit BnF, fonds français 350.

2. Présentation de l'œuvre

2.1. Un roman arthurien

2.1.1. Un roman de tradition littéraire arthurienne

Le *Roman du Roi Méliadus* est un roman de chevalerie de tradition arthurienne, qui reprend les thèmes et les personnages du monde arthurien pour les faire évoluer dans un temps encore vierge, ou presque, de récits chevaleresques : celui de la génération des pères des grands héros de la littérature arthurienne. Le *Roman du Roi Méliadus* met donc en scène le roi Méliadus, figure centrale du roman et plus particulièrement de notre passage, qui n'est autre que le père de Tristan. Mais également le roi Pélinor, père de Lamorat de Gales. Lancelot vient à peine de naître, et il est question de la mort tragique de son père (Evrard à paraître : §§ 128-129). Tristan apparaît sous les traits d'un très jeune enfant que *l'on portoit encore es braz* (Evrard à paraître : § 32 ; cf. aussi § 33, 34, 127, 132, 175, 193, 199, 200). Le roi Arthur est au tout début de son règne, et l'auteur s'amuse à souligner sa candide sagesse, qui trahit son inexpérience.

L'auteur du *Roman du Roi Méliadus* obéit à un procédé littéraire original, puisqu'il se propose d'écrire une « suite rétrospective » du roman de *Tristan en prose*, en racontant l'histoire des pères à la lumière des aventures des fils prodigues. Les thèmes, le cadre géographique, les personnages sont transportés une génération plus tôt pour étoffer les enfances et la généalogie des grands héros. L'inspiration arthurienne apparaît ainsi très marquée, que ce soit à travers cette communauté thématique ou à travers les schémas narratifs récurrents.

2.1.2. Un roman de tradition lexicale arthurienne

L'inspiration arthurienne est tout aussi tangible au niveau lexical. En effet, les grandes fresques arthuriennes dont s'inspire le *Roman de Guiron le Courtois* ont déjà mis en place des champs lexicaux très fournis et très précis au service des thèmes majeurs de la littérature dite « chevaleresque », et ce surtout à partir de Chrétien de Troyes. L'auteur du *Guiron* n'a donc eu qu'à se servir dans la floraison lexicale de la littérature de son temps ; il puise dans le vocabulaire :

— de l'idéologie de l'amour courtois (le vocabulaire de la soumission, du service d'amour : l'amant se présente comme le *serf* de sa dame, et toutes les métaphores traditionnelles sont reprises)³ ;

— des valeurs du code chevaleresque (*honneur, valeur* ; les nombreux qualificatifs élogieux pour décrire le chevalier idéal : *preux, preudoume, damedeu, nompers...*) ;

— du système féodal en général (les termes décrivant les liens de vassalité ; *lignaige, maisnie, ost, ...*) ;

— enfin du langage guerrier (tous les termes servant à décrire les armures : *escu, heaume, espee, glaive* ; le vocabulaire des techniques et stratégies guerrières : *appareillier, joster, pourparller, aatine, mellee...*).

Par conséquent, il ne faut pas s'attendre à trouver de nombreuses innovations lexicales dans ce roman. En revanche, cette œuvre peut être étudiée comme un témoin de l'ancrage déjà profond de termes très récemment introduits dans notre langue, et qui trouvent une

³ Précisons à cet égard que le lai composé par le roi Méliadus pour déclarer son amour à la reine d'Écosse reprend à la fois le vocabulaire et les images de la *fin' amor* (cf. Evrard à paraître : § 187).

confirmation de leur identité dans ce roman à la fois postérieur et fidèle aux productions littéraires du temps. Nous y reviendrons.

2.2. Problèmes de datation

Mais avant de nous lancer dans l'exploitation de ce roman pour l'histoire du lexique français, il nous faut évoquer le problème de la datation de la composition de l'œuvre ainsi que celui de la datation des manuscrits disponibles. En effet, concernant les œuvres du Moyen Âge, nous sommes très souvent amenés à distinguer la date de composition et la date du manuscrit qui sert de base à l'édition. Voyons tout d'abord la date de composition du roman.

2.2.1. Date du texte

Comme nous l'avons déjà évoqué ci-dessus, le *Roman du Roi Méliadus* fut incontestablement écrit à la lumière du roman de *Tristan en prose*, qu'il cite, qu'il imite parfois et auquel il s'apparente ouvertement. L'auteur, un certain Hélie de Borom, revendique un lien de parenté avec le célèbre Robert de Boron (actif autour de 1190–1210, auteur du *Roman de l'Estoire dou Graal*, cf. DLFMA). Or il est avéré que le roman de *Tristan en prose* était en circulation dès 1230 (cf. Curtis 1963 : 1 : note 1), ce qui assigne au *Roman du Roi Méliadus* une date postérieure à 1230. En outre, une lettre de Frédéric II adressée à son secrétaire, et datant de 1240, mentionne un roman qui est très certainement le nôtre, et laisse à penser que le roman était déjà en circulation à cette époque (cf. Lathuillère 1966 : 31-39). Par conséquent, on s'accorde à penser que la composition du *Roman du Roi Méliadus* daterait des environs de 1235, et en tout cas de la première moitié du 13^e siècle.

Mais qu'en est-il de la date des manuscrits du roman conservés à ce jour ?

2.2.2. Date des manuscrits

Il est très important pour l'histoire du lexique français de distinguer la date de composition d'une œuvre médiévale et la plus ancienne version couchée sur parchemin encore conservée. Concernant le *Roman du Roi Méliadus*, nous disposons d'une trentaine de manuscrits très inégaux dans la restitution du texte. Parmi ces derniers, seuls une douzaine comportent le passage que nous nous proposons d'éditer, et parmi ces douze manuscrits, seuls cinq suivent, plus ou moins fidèlement, le texte du manuscrit 350 du début à la fin de l'épisode concerné. C'est dire à quel point la tradition manuscrite est complexe, au point que Roger Lathuillère renonce à constituer un stemma. De cette tradition manuscrite, nous n'avons que quatre manuscrits du 13^e siècle, dont trois sont très fragmentaires. Le seul manuscrit du 13^e siècle qui propose une version apparemment complète du roman est précisément celui choisi comme base pour notre édition⁴. Daté de la fin du 13^e siècle, il n'est pas tout à fait contemporain de la composition du roman.

Il faudra donc distinguer, lorsqu'il s'agira de dater un phénomène linguistique à travers son apparition dans le *Roman du Roi Méliadus*, la date de composition du texte (ca 1235) de celle du manuscrit choisi pour l'édition (fin du 13^e siècle).

Pour le reste de la tradition manuscrite, concernant notre passage, quatre manuscrits datent du 14^e siècle et un du 16^e siècle. En dehors des manuscrits citant ce passage, bon

⁴ Le manuscrit BnF, fonds français 350, utilisé par Roger Lathuillère comme manuscrit de référence pour son analyse, et comme manuscrit de base par Venceslas Bubenicek (cf. aussi ci-dessus note 2).

nombre datent du 15^e siècle. Dans notre édition, seuls deux manuscrits témoins, tous deux datant du 14^e siècle, ont été retenus pour le relevé des variantes⁵.

Ces précisions nous permettront de mieux cerner la tradition littéraire et lexicale dans laquelle s'inscrit le *Roman du Roi Méliadus*. Voyons maintenant plus précisément ses éventuels apports pour l'histoire du lexique français.

3. Intérêt pour l'histoire du lexique

3.0. Note préliminaire

Dans ce qui suit, nous nous poserons la question de l'apport éventuel de l'étude du vocabulaire du *Roman du Roi Méliadus* pour la connaissance de l'histoire du lexique français et de son exploitation pour la mise à jour des notices étymologiques du TLFi (projet TLF-Étym, cf. Buchi 2005).

Pour la présente étude, nous nous sommes bornée à effectuer un sondage à partir de notre glossaire. Comme le glossaire de l'édition d'un texte du Moyen Âge n'est pas toujours prompt à satisfaire les lexicologues, nous nous sommes efforcée de tenir compte, pour l'établissement de cette partie de notre édition, des recommandations des spécialistes⁶, ce qui nous a amenée à relever :

- les mots qui peuvent faire difficulté à un lecteur moderne ;
- les termes dits « de civilisation » ;
- les « faux amis », c'est-à-dire les mots qui sont maintenus dans la langue d'aujourd'hui mais dont le sens n'est plus le même ;
- les graphies remarquables et homonymiques (même pour les mots dont le sens s'est maintenu dans la langue moderne).

Même si nous espérons avoir su éviter les plus gros travers des glossairistes stigmatisés par les linguistes, il est donc évident que ce relevé restreint le champ d'investigation des lexicologues, puisqu'il ne tient pas compte des mots qui ont traversé les siècles en gardant un sens identique. Un tel relevé ne peut donc apporter que très peu d'innovations pour le TLFi, pour lequel il faudrait se pencher davantage sur les mots trop « transparents », qui ne figurent pas dans le glossaire.

3.1. Intérêt pour la datation des mots dans le TLF(i)

À l'issue d'un sondage exhaustif effectué au sein du glossaire (nous n'avons, en outre, retenu que les mots qui disposent d'une entrée propre dans le TLF[i]), nous avons établi un classement des résultats en trois grandes catégories :

- première attestation d'un mot ou d'une locution (→ 3.1.1. [Ø]) ;
- première attestation d'un sens secondaire (→ 3.1.2. [*lapider*]) ;
- seconde attestation d'un mot ou d'une locution (ou, si l'on veut : confirmation de l'implantation d'une unité apparue récemment dans la langue) (→ 3.1.3. [*loge, mener à outrance*]).

⁵ Les deux autres manuscrits du 14^e siècle sont parfois trop fantaisistes.

⁶ Pour la constitution de notre glossaire, nous nous sommes notamment inspirée de Baldinger (1991) et de Conseil pour l'édition des textes médiévaux (2002), de même que des remarques d'ordre général qui se dégagent des comptes rendus d'éditions (par exemple Chambon 1996, qui se termine par l'appréciation suivante : « Au total, une édition consciencieuse, qui aurait beaucoup gagné, du point de vue linguistique, à l'application de quelques règles lexicographiques élémentaires »).

3.1.1. Première attestation d'un mot ou d'une locution

Nous n'avons relevé aucune première attestation absolue (antédation de lexème) dans notre texte, ce qui peut paraître un peu décevant. Ce résultat doit cependant être nuancé par rapport à la base documentaire interrogée (le glossaire et non pas l'ensemble du texte) : il n'est pas impossible qu'un travail prenant comme base la totalité du vocabulaire employé dans le roman ferait apparaître l'une ou l'autre antédation absolue. En tout état de cause, dans le domaine scientifique, un ensemble vide représente un résultat de recherche non dépourvu d'intérêt. En l'occurrence, il confirme clairement l'orientation vers le passé (inspiration arthurienne) de notre roman (→ 2.1.2.).

3.1.2. Première attestation d'un sens secondaire

Si notre texte ne livre pas, *a priori*, de première attestation absolue, on y relève une antédation de sens par rapport à l'information disponible dans les ouvrages de référence, et en particulier dans le TLF(i) : *lapider* « maltraiter en paroles ».

La description synchronique de l'article *lapider* du TLF(i) distingue trois sens : « tuer à coups de pierres », « attaquer à coups de pierres ou avec un autre projectile » (tous les deux sous A.) et « maltraiter verbalement » (B.). Quant à la notice étymologique de cet article, elle se présente comme suit :

1. Fin X^e s. « tuer à coups de pierres » (*La Passion*, éd. d'A. S. Avalle, 496) ; 2. ca 1380 « dévaster » (JEH. DES PREIS, *Geste de Liège*, 27682, Scheler, *Gloss. philol.* ds GDF.) ; 3. XV^e s. « torturer » (*La Fille du Comte de Pontieu*, éd. C. Brunel, p. 103) ; 4. 1549 « maltraiter en paroles » (MARG. DE NAVARRE, *Nouv. X*, éd. M. François, p. 66) ; 5. 1670, 6 août « attaquer, critiquer » (M^{me} DE SÉVIGNÉ, *Corresp.*, éd. La Pleiade, I, p. 130). Empr. au lat. *lapidare* « attaquer à coups de pierres ».

Le *Roman du Roi Méliadus* permet d'antédater le sens de « maltraiter en paroles », que le TLF(i) n'atteste qu'à partir du 16^e siècle (ci-dessus 4.)⁷ :

Li rois, qui bien conoist celui, li dist : « Ha ! Ge te pri com a mon chier ami que tu de ma venue ne faches parole a nul home del monde, que ge ne vaudroie mie que l'en seüst en ceste chastel que ge fuisse venus. - Coment sire, fait chil, volés vous donc que ge cele la venue del meillour home del monde, et a ces de ceste chastel qui sont desirant et ardant de savoir vostre venue ? Ja seroie jou lapidés et honis, se ge le celoie. Et certes, ge croi que la langue me secheroit, se ge le celoie. (ca 1235 [ms. fin 13^e s.], Evrard à paraître : § 8).

Le verbe, de construction transitive directe, apparaît ici sous la forme du passif (au conditionnel) : *seroie lapidés*. L'interprétation « je serais réprimandé, maltraité en paroles », plutôt que « je serais tué à coups de pierres », se dégage clairement du contexte, à travers le binôme synonymique *lapidés et honis*. En effet, si l'ancien français *honir* connaît, à côté de la signification largement majoritaire « blâmer », un sens plus rare « maltraiter » (Gdf ; TL ; von Wartburg in FEW 16, 183b, *HAUNJAN 1), le redoublement synonymique n'est opérant qu'avec le sens « blâmer ». Ainsi le syntagme *lapidés et honis* s'analyse aisément en « réprimandé et blâmé » — les deux verbes sont des parasynonymes —, tandis que *« tué à coups de pierres et maltraité » serait boiteux : à la rigueur, on se serait attendu à une gradation inverse. Le simple bon sens vient d'ailleurs confirmer cette analyse basée sur des critères linguistiques : on imagine mal, en effet, que le fait de taire la présence du roi soit passible de la peine de mort.

Le glissement de sens a donc déjà eu lieu au 13^e siècle, et nous sommes face à une antédation de plus de trois siècles, puisque le TLF(i) date ce sens de 1549 seulement.

⁷ Von Wartburg in FEW 5, 170a, LAPIS II 3 date le sens « maltraiter en paroles » de *lapider* de 1559.

Cette première datation enrichit considérablement la refonte de la notice étymologique de l'article *lapider* du TLF(i), qui se présente sous la forme suivante⁸ :

lapider, verbe trans.

ÉTYMOLOGIE

Histoire :

A. 1. « tuer à coups de pierres ». Attesté depuis *ca* 1000 ([PassionA](#), vers 496 : eillos alquanz fait escorcer, Alquanz en fog vius trebucher, Et en gradilie les fait toster, Alquanz appetdres **lapider**). -

A. 2. « attaquer à coups de projectiles divers ». Attesté depuis 1357 ([GuillMachConfP](#), page 134 = [DMF2](#) : Dont les dames de Cyconie, Pour itant que leur druerie Ne volt avoir, le **lapiderent**. Car dars et lances li getterent, Pierres, caillos et roches dures). -

B. « maltraiter en paroles ». Attesté depuis *ca* 1235 [ms. fin 13^e siècle] ([PalamE0](#), f^o 64 r^ob, § 8 : Coment sire, fait chil, volés vous donc que ge cele la venue del meillour home del monde, et a ces de ceste chastel qui sont desirrant et ardent de savoir vostre venue ? Ja **seroie** jou **lapidés** et honis, se ge le celoie. Et certes, ge croi que la langue me seicheroit, se ge le celoie!" Li rois s'en rit). -

Origine :

Transfert linguistique : emprunt au latin *lapidare* verbe transitif « attaquer à coups de pierres » (attesté depuis Tite Live, [TLL](#) 7/2, 944), latin tardif « attaquer vivement par des paroles ou par des actes (au figuré) » (attesté depuis saint Jérôme, [TLL](#) 7/2, 944) . Cf. von Wartburg in [FEW](#) 5, 170b, lapis II 3.

Rédaction TLF 1983 (s.v. *lapider*) : Équipe diachronique du TLF. - Mise à jour 2005 : Armelle Evrard. - Relecture mise à jour 2005 : Éva Buchi ; France Lagueunière ; Frank-walt Möhren.

3.1.3. Seconde attestation d'un mot ou d'une locution

Les premières attestations de lexèmes et de sémantismes n'épuisent pas l'intérêt pour la lexicologie historique que peut présenter un texte du passé, loin s'en faut. Une attestation légèrement postérieure à la première peut venir confirmer avec bonheur son implantation récente dans la langue. Martin Glessgen rappelle l'importance de ces attestations charnières :

[...] les attestations intermédiaires demeurent pourtant essentielles pour juger de la continuité et de la vitalité des mots, des concepts ainsi que des systèmes dérivationnels. De plus, l'ensemble des attestations de transition permet presque toujours de bien saisir la structure sémantique d'un mot. (Glessgen 1993 : 422)

Il s'agit certainement du cas le plus fréquent dans le *Roman du Roi Méliadus*, qui bénéficie de l'apport lexical des grandes œuvres arthuriennes auxquelles il succède. À cet égard, attardons-nous quelques instants sur quelques exemples de mots introduits récemment dans la langue française auxquels le *Roman du Roi Méliadus* vient apporter une seconde attestation susceptible de confirmer son ancrage dans les textes, et donc dans la langue.

Selon le TLF(i), la première attestation de la locution verbale de l'ancien français *mener a outrance* « mettre hors combat, vaincre » remonterait à 1220, dans la *Mort Artu*. La date de

⁸ On remarquera que nous avons écarté de la refonte les sens « dévaster », « torturer » et « attaquer, critiquer » de l'ancienne notice historique : non étymologiques, ils n'ont pas survécu jusqu'à l'époque moderne et contemporaine et n'explicitent pas non plus le passage d'un sens moderne à l'autre. — La nouvelle version de cette notice étymologique fait partie du prototype de la future base TLF-Étym réalisée par Gilles Souvay (cf. <http://stella.atilf.fr/gsovay/scripts/TLFETym.exe>, puis « Mise à jour de la base », puis « Recherche sur les entrées »).

— 13^e siècle (*Chansonnier de Berne*, TL 2, 9).

Peu attestée, cette variante *caive* semble assignable aux variétés orientales de l'ancienne langue¹³. Une telle localisation dans l'Est de la langue d'oïl ne s'oppose pas à ce que nous savons par ailleurs du manuscrit dont est tiré le *Roman du Roi Méliadus* que nous éditons : le manuscrit BnF, fonds français 350 présente des traits régionaux orientaux (*cf.* Evrard à paraître : chapitre « Analyse de la langue du ms. 350 »).

L'analyse du passage littéraire se trouve enrichie par une comparaison avec deux manuscrits témoins, qui présentent tous les deux, à la place de *caige*, le substantif *prison* : le roi Méliadus se trouve bien enfermé dans une sorte de cachot.

Cependant, nous ne pouvons pas totalement exclure l'hypothèse, qui nous paraît certes moins probable, qu'il s'agisse d'une variante du substantif *cave*. En effet, des graphies <ai> là où on attendrait <a> (ainsi *messaige* « message ») ne sont pas rares dans notre manuscrit, qui présente aussi des traits picards¹⁴. En outre d'autres manuscrits témoins proposent la graphie *cave*. De plus, rien ne s'oppose à ce que le roi Méliadus soit enfermé dans une cave qui fait office de prison, de cachot. Dans ce cas, le glossaire doit rester prudent et ne pas donner lieu à un faux sens trop contextuel ; *cave* sera défini par « lieu souterrain d'un édifice où l'on conserve le plus souvent des victuailles », avec la précision : « (dans notre texte, on y enferme le roi Méliadus) ».

L'étude de *caive* pointe le doigt sur deux problèmes fondamentaux qu'un éditeur de texte ancien doit toujours garder à l'esprit : le piège des sens contextuels (*cf.* Möhren 1982 ; 1997a ; 1997b ; Buridant 1991 ; 1993) et le caractère régional d'une partie du lexique rencontré (*cf.* Roques 1980).

3.3. Hapax

Enfin, un texte inédit et donc vierge de toute étude lexicologique peut apporter également son lot d'hapax.

3.3.1. Coventaille

Dans le manuscrit de base (350) de même que dans l'un de ses manuscrits témoins (L1, daté de 1352-1362) apparaît le substantif *coventaille*. Interrogeons tout d'abord le contexte qui entoure ce mot obscur :

Quant li rois d'Yrllande voit le Bon Chevalier aprochier de lui, il le reconoist maintenant. Si li vient au devant et li dist : « Sire, bien soiés vous venus ! Certes malement vet le nostre fet, quant par le cors de trois chevaliers solement vont li nostre chevalier [d'Yllande¹⁵] tornant a desconfiture. Se vous en ceste deshonor ne metés conseil, ge ne sai qui li peüst metre. Il ne sont que trois soulement, or fesom que nous soiom trois : vos l'un et li Morhaut l'autre et ge li tiers. Chascuns de nous s'i pregne le suen, et certes ge quit que Aventure nos aidera a ceste fois, que nous les metriom tous trois a terre. » – « Sire, fet li Bons Chevaliers, ce vous fas ge bien asavoir que la **coventaille** est bien legiere, mes l'afere est plus perilloux que vous ne cuidiés. Ne conoissiés vous le grant forche et le grant pooir del roi Melyadus ? Il sueill

¹² *Et en Paris as mis le roi en caive* « Et tu as enfermé le roi dans Paris ». Il s'agit de la leçon du manuscrit de base (BnF, fonds français 774), daté du 3^e quart du 13^e siècle.

¹³ Communication personnelle de Gilles Roques. *Cf.* aussi la variante *-aige* (« régions de l'Est et du Nord-Est ») du suffixe *-age* issu de *-ATĪCU* (Bourciez/Bourciez 1967 : 62).

¹⁴ *Cf.* Gossen 1970 : 52-53 et Gdf 9, 12a, qui propose une attestation de *caive* « cave » dans un manuscrit de la *Queste del Saint Graal* (BnF, fonds français 2455) qui présente des traits picards.

¹⁵ Nous restituons le complément circonstanciel *d'Yllande*, absent du manuscrit 350, d'après les manuscrits L1 et 355.

oseroit tout le monde envair, pour coi ge di que ceste joute n'est mie trop seüre. Et nepourquant puis qu'il vous pleist que nous enconmenchom ceste joute, or soit a vostre volenté [...] » (Evrard à paraître : § 48)

Voici une traduction que nous pourrions proposer de ce passage :

Quand le roi d'Irlande voit le Bon Chevalier s'avancer vers lui, il le reconnaît aussitôt. Aussi va-t-il à sa rencontre et lui dit : « Seigneur, bienvenu ! La situation tourne en notre défaveur, puisque nos chevaliers d'Irlande sont mis en déroute par un groupe de seulement trois chevaliers. Si vous n'en venez pas à bout, je ne sais qui le pourrait ! Ils ne sont que trois, alors soyons trois contre eux : vous, le Morholt et moi-même : chacun de nous prend un chevalier, et je suis d'avis que, si Fortune nous aide cette fois, nous parviendrons à les mettre à terre tous les trois. » – « Seigneur, dit le Bon Chevalier, je vous ferai remarquer que si l'engagement¹⁶ est bien facile, l'entreprise n'en est pas moins périlleuse, croyez-moi. Ignorez-vous donc la grande force et la grande puissance du roi Méliadus ? Il n'y a que lui pour prendre le monde d'assaut, c'est pourquoi je vous dis que la joute n'est pas assurée ! Mais puisque vous souhaitez que nous entamions ce combat, qu'il soit fait selon votre volenté [...] »

À la place de *coventaille*, deux manuscrits témoins, 355 (daté du 14^e siècle) et 338 (daté du 15^e siècle), proposent la variante *commençaille* subst. fém. « commencement » (Gdf 2, 193c-194a ; TL 2, 603 ; von Wartburg in FEW 2, 943b, COMĪŃĪTIARE). Deux hypothèses peuvent être formulées :

Soit il s'agit d'une erreur de copie, commune à deux manuscrits. Ce qui dérange quelque peu dans cette hypothèse, c'est le fait que *coventaille* apparaisse dans le manuscrit de base du 13^e siècle qui est censé se rapprocher le plus de la version originelle. Les manuscrits 355 et 338, tous deux du 14^e siècle, remanient davantage le texte et n'hésitent pas à changer des mots, ainsi, par exemple, 355 préfère, un peu plus loin dans le texte, *fourrière* « troupe de personnes qui précède les voyageurs afin de préparer le logement » à *bannière* « drapeau portant les couleurs, les emblèmes d'un groupe »¹⁷, apportant ainsi une nuance de sens ; de même, il modernise systématiquement le substantif *moullier* en *fame*. On peut supposer le même type de remaniement concernant le passage de *coventaille* à *commençaille*.

Nous sommes allée vérifier à plusieurs reprises dans les manuscrits 350 et L1, aucune erreur d'enjambement n'est possible : la lecture *coventaille* semble assurée (<t> ne peut pas être confondu avec <c>). En outre, 355 et 338 proposent *commençaille*, avec deux <m>.

Dès lors se profile une seconde hypothèse, qui nous semble davantage satisfaisante. Nous proposons de voir dans *coventaille* un dérivé en *-aille*, de sens collectif et dépréciatif (cf. Nyrop 3 : 91-92), de *covent* subst. masc. « engagement ; accord ; promesse » (Gdf 2, 348c ; TL 2, 986-989 ; von Wartburg in FEW 2, 1130b, CONVĒTUM 1 ; Ø DMF1). Une telle formation dérivationnelle ne serait pas isolée, puisque notre texte présente aussi *repostaille* subst. fém. « cachette », formé sur l'adjectif *repost* « caché » (cf. Gdf 7, 67a-c ; TL 8, 927b-930a ; von Wartburg in FEW 10, 269b, RĒPŌNĒRE 2)¹⁸.

Le néologisme *coventaille* a-t-il réellement existé en dehors de notre texte ? Ou est-ce un hapax du 13^e siècle, né dans la tradition manuscrite du 13^e siècle et corrigé par les

¹⁶ C'est-à-dire « votre volenté de vous engager ».

¹⁷ Manuscrit 350 : « il regardent adonc devers le mer et voient que les **bannieres** dou roy Artus estoient auques pres » ; manuscrit 355 : « il regardent adonc vers la mer et voient que les **fourriers** du roy Artus estoient ja auques pres » (pour une description sémantique de ces deux lexèmes, cf. DMF2).

¹⁸ « Seignours vassal, se Dex vous saut, pour coi vous estes ensint **repost** si loing des autres ? Avés vous paour qu'il ne vous mordent ? Or vous di ge bien qu'il est mestier que ge fache savoir au roi d'Irlande toute ceste **repostaille**, quar ci a riche trouveüre a son oeux. – Ha ! merchi, fet li rois Artus, ge te rekier que tu nel dies, et sor tout cen le recomant » (Evrard à paraître : § 14).

manuscrits du 14^e ? Nous ne pensons pas être en mesure de répondre à cette question pour l'instant¹⁹.

Enfin, rien ne semble attribuer un sens péjoratif ou diminutif au suffixe *-aille* dans le contexte, que ce soit concernant *coventaille* ou *repostaille*, mais rien n'exclut non plus cette hypothèse. Peut-être pourrait-on supposer que l'adjectif *legiere* auquel se rapporte *coventaille* pourrait tendre vers un sens péjoratif ou diminutif, mais rien n'est moins sûr.

3.3.2. *Parolee*

Le manuscrit de base nous ménage la surprise d'une forme *parolee* dans un contexte de dialogue :

Il [= le chevalier, messenger du roi Méliadus] atendi tant leu et tens qu'il pot a li parller auques priveement, non mie longuement, mes une brief parole, et il dist auques basset : « Madame, salus vous mande .I. vostre chevalier qui plus est vostre propre chevalier que nul chevalier qui ore soit el monde. » La roïne, qui toute se vergoingna de ceste **parolee**, que ele n'avoit pas grantiment apris d'oïr tex messages, respont : « Biaus sire, qui est cist chevalier dont vous parllés ? (Evrard à paraître : § 181)

Deux hypothèses naissent de l'observation dans le texte de cette forme *parolee*, qui semble s'analyser comme un substantif féminin, mais que l'on ne rencontre dans aucun dictionnaire de référence (Ø Gdf ; Ø TL ; Ø FEW 7, 608a, PARABOLARE ; Ø DMF1), ni dans aucun des glossaires que nous avons consultés.

Soit il s'agit d'une erreur du copiste, qui a redoublé le <-e> final de *parole*. En effet, dans le contexte, le substantif *parole* conviendrait parfaitement. Le redoublement du <-e> final pourrait être dû à une analogie avec les participes passés féminins qui se terminent par <-ee>. En outre, les manuscrits témoins qui comportent ce passage et cette phrase ont *parole*. Toutefois, cette hypothèse présente peu de vraisemblance, car il n'est pas dans les habitudes du copiste de ce manuscrit, qui pourtant présente bon nombre de « manies de copie », de redoubler les voyelles finales.

Pour cette raison, nous donnons la préférence à une seconde hypothèse, qui fait davantage confiance au texte et analyse *parolee* comme une variante morphophonologiquement anormale d'ancien français *parlee* subst. fém. « renommée » (13^e siècle), moyen français « tour de parole » (ca 1550, tous les deux von Wartburg in FEW 7, 608a, PARABOLARE), lequel représente un dérivé en *-ée* (< -ĀTA, cf. Nyrop 3, 108-109) du verbe intransitif *paroler* « parler » (13^e s.—1588 [rare], FEW 7, 607b, PARABOLARE). Dans cette hypothèse, le sens de *parolee* pourrait être rendu par « prise de parole ». En effet, dans l'ancienne langue, le verbe *paroler* et sa famille vivent sous la forme de deux radicaux : *parol-* (*je parol*) et *parl-* (*nous parlons*). Le radical *parl-* s'est généralisé en français moderne, mais *parol-* a entraîné transitoirement une réfection du paradigme de *paroler*, qui est restée rare en français, mais s'est maintenue çà et là dialectalement. L'intérêt de la forme *parolee* consiste donc à enrichir notre connaissance de l'hésitation entre les deux régularisations du paradigme : elle est révélatrice d'une tendance morphologique avortée, et à ce titre, elle méritait d'être mise en évidence²⁰.

¹⁹ Ajoutons que nous n'avons rien trouvé dans les glossaires du *Tristan* et du *Lancelot en prose*, ni à *coventaille* ni à *commençaïlle*. La discussion reste donc ouverte concernant ce mot, qui semble se profiler comme un hapax.

²⁰ Dans notre édition, nous avons donc pris le parti de ne pas corriger ce substantif. Dans le glossaire, nous avons choisi, en revanche, de le rapprocher sémantiquement du mot *parole*, et ce dans le souci de ne pas créer de faux sens, ou de sens fantôme.

4. Conclusion

Le *Roman du Roi Méliadus*, bien que heureux héritier d'une longue et riche tradition littéraire et lexicale, mérite une étude approfondie de son lexique pour affiner, confirmer ou au contraire contredire des datations lexicales actuelles. L'auteur du roman emprunte beaucoup à ses modèles, mais aime aussi détourner et refaçonner ses emprunts, notamment au niveau sémantique. Il paraît indéniable que dans ce roman, l'auteur joue avec les mots, plus que ses prédécesseurs. Il a le verbe fleurissant, il va même jusqu'à déléguer la parole à ses personnages, qui jouent avec les mots, font de l'humour (ainsi le héraut), chantent leur amour (cf. le lai du roi Méliadus). Comme nous le démontrons dans l'analyse littéraire de notre édition, le *Roman du Roi Méliadus* est avant tout un roman de la parole : la mise en abîme du récit est omniprésente, les personnages parlent plus qu'ils ne combattent, l'accent est mis sur l'expression des sentiments des personnages, et il est incontestable que l'auteur de ce roman jonglait, non sans une certaine dextérité, avec les mots.

En outre, le cas des hapax *parolee* et *coventaille* montre à quel point il est important de regarder aussi les manuscrits plus tardifs, qui proposent une version en langue « modernisée » du roman : ils sont en effet les témoins de l'évolution du lexique français, puisqu'ils remplacent les mots désuets par les mots plus courants de l'époque.

Par conséquent, il reste encore beaucoup à écrire sur ce roman, et nous espérons que l'édition en cours, et que nous souhaitons un jour intégrale, n'est que le premier pas vers de nombreuses perspectives d'études et d'analyses littéraires et linguistiques de ce texte, qui gagne à être connu. Le terrain est vierge, il reste tant à faire...

Terminons par le souhait que cette édition permette d'enrichir des dictionnaires tels que le DEAF, le DMF et le TLF, voire le Gdf, mais qu'en revanche elle ne vienne pas enrichir la Base des mots-fantômes²¹ !

5. Références bibliographiques

Andrieux-Reix, Nelly (éd.) (2003) : *Le Moniage Guillaume : chanson de geste du XII^e siècle*. Paris : Champion.

Bourciez, Édouard, Jean Bourciez (1982 [1967]) : *Phonétique française. Étude historique*. Paris : Klincksieck.

Bubenicek, Venceslas (1985) : *Guiron le Courtois. Extrait du manuscrit Arsenal 3325* (thèse dactylographiée). Paris : Université de Paris-Sorbonne.

— (à paraître) : *Guiron le Courtois. Édition critique de la version principale (ms. BNF. f.fr. 350)* (4 vol. + 1 vol. de synthèse). Paris : Champion.

Buchi, Éva (2005) : Le projet TLF-Étym (projet de révision sélective des notices étymologiques du *Trésor de la langue française informatisé*). In : *Estudis romànics* 27, 569-571.

Buridant, Claude (1991) : En passant par le *Glossaire des glossaires du moyen français*. Les glossaires des éditions de textes du moyen français et l'élaboration du *Dictionnaire du moyen français*. Essai d'analyse critique. In : *Revue de linguistique romane* 55, 427-478.

— (1993) : Glossaire révisé du roman d'*Erec* en prose. In : *Travaux de linguistique et de philologie* 31, 211-250.

²¹ La Base des mots-fantômes est issue d'un projet de recherche développé à l'ATILF sous la direction de Nadine Steinfeld. Il s'agit d'un relevé des pseudo-lexèmes disposant à tort d'un statut lexicographique (un prototype de la Base des mots-fantômes peut être consulté à l'adresse suivante : <http://stella.atilf.fr/gsouvay/MotsFantomes/>).

Baldinger, Kurt (1991) : Splendeurs et misères des glossaires (à propos des nouvelles recherches rabelaisiennes). In : Sergio Cigada, Anna Slerca (éd.) : *Le Moyen Français : recherches de lexicologie et de lexicographie. Actes du VI^e Colloque International sur le Moyen Français (Milan, 4-6 mai 1988)*. Milan : Vita e Pensiero : I : 265-288.

Chambon, Jean-Pierre (1996) : Compte rendu de Szkilnik 1993. In : *Zeitschrift für romanische Philologie* 112 : 157-160.

Conseil pour l'édition des textes médiévaux (2002) : Établir le glossaire d'un texte en ancien français. In : Pascale Bourgain, Françoise Vieliard (dir.) : *Comité des Travaux Historiques et Scientifiques, fascicule III : Textes littéraires*. Paris : École Nationale des Chartes : 191-198.

Curtis, Renée L. (éd.) (1963) : *Le Roman de Tristan en prose* (tome 1). Munich : Max Hueber.

DLFMA = Bossuat, Robert, Louis Pichard, Guy Raynaud de Lage, Geneviève Hasenohr, Michel Zink (1992) : *Dictionnaire des Lettres Françaises. Le Moyen Âge*. Paris : Fayard.

DMF1 = ATILF/Équipe « Moyen français et français préclassique » (2003–2005) : *Dictionnaire du Moyen Français (DMF1)* (site Internet : <http://www.atilf.fr/blmf>). Nancy : ATILF (CNRS/Université Nancy 2/UHP).

DMF2 = ATILF/Équipe « Moyen français et français préclassique » (à paraître) : *Dictionnaire du Moyen Français (DMF) (1330-1500). Seconde version : DMF2, suivi de la Base Lexicale de Français Préclassique (BLFP) (1500-1600)* (cédérom). Paris : CNRS Éditions.

Evrard, Armelle (éd.) (à paraître) : *Guiron le Courtois, Roman du Roi Méliadus d'après le ms. BnF, f. fr. 350 (édition critique et partielle)*. Paris : Champion.

FEW = Wartburg, Walther von *et al.* (1922–2002) : *Französisches Etymologisches Wörterbuch. Eine darstellung des galloromanischen sprachschatzes* (25 vol.). Bonn/Heidelberg/Leipzig-Berlin/Bâle : Klopp/Winter/Teubner/Zbinden.

Frappier, Jean (1954² [1936¹]) : *La Mort le roi Artu, roman du XIII^e siècle*. Genève/Paris : Droz/Minard.

Gdf = Godefroy, Frédéric (1879–1902) : *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IX^e au XV^e siècle* (10 vol.). Paris : Vieweg.

Glessgen, Martin (1993) : Qu'est-ce qu'une attestation charnière ? Quelques considérations sur le traitement du vocabulaire scientifique médiéval dans les dictionnaires étymologiques italiens. In : Gerold Hilty (éd.) : *Actes du XX^e Congrès International de Linguistique et de Philologie Romane*. Tübingen/Bâle : Francke : IV : 420-432.

Glessgen, Martin-Dietrich, Franz Lebsanft (éd.) (1997) : *Alte une neue Philologie*. Tübingen : Niemeyer.

Gossen, Charles Théodore (1970) : *Grammaire de l'ancien picard*. Paris : Klincksieck.

Lathuillère, Roger (1966) : *Guiron le Courtois. Etude de la tradition manuscrite et analyse critique*. Genève : Droz.

Micha, Alexandre (éd.) (1982) : *Le Roman de Lancelot en prose* (vol. IX.). Genève : Droz.

Möhren, Frankwalt (1982) : Zur Datenforschung. In : Otto Winkelmann, Maria Braisch (éd.) : *Festschrift für Johannes Hubschmid zum 65. Geburtstag. Beiträge zur allgemeinen, indogermanischen und romanischen Sprachwissenschaft*. Berne/Munich : Francke : 691-704.

— (1997a) : Édition et lexicographie. In : Glessgen/Lebsanft 1997 : 153-166.

— (1997b) : Bilan sur les travaux lexicographiques en moyen français avec un développement sur la définition. In : Bernard Combettes, Simone Monsonégo (éd.) : *Le*

moyen français. Philologie et linguistique. Approches du texte et du discours. Actes du VIII^e Colloque International sur le moyen français (Nancy, 5-6-7 septembre 1994). Paris : Didier Érudition : 195-210.

Nyrop, Christopher (1936–1968⁴ [1899–1930¹]) : *Grammaire historique de la langue française* (6 vol.). Paris : Picard.

Roques, Gilles (1980) : *Aspects régionaux du vocabulaire de l'ancien français* (thèse d'État inédite). Strasbourg : Université de Strasbourg.

— (2004) : Compte rendu de Trachsler 2004. In : *Revue de linguistique romane* 68, 618-620.

Szkilnik, Michelle (éd.) (1993) : « *L'Histoire des moines d'Égypte* » suivie de « *La vie de saint Paul le Simple* ». Genève : Droz.

TL = Tobler, Adolf, Erhard Lommatzsch (1925–2002) : *Altfranzösisches Wörterbuch* (11 vol.). Berlin/Wiesbaden/Stuttgart : Weidmann/Steiner.

TLF = Imbs, Paul, Bernard Quemada (dir.) (1971–1994) : *Trésor de la Langue Française. Dictionnaire de la langue du XIX^e et du XX^e siècle (1789–1960)* (16 vol.). Paris : Éditions du CNRS/Gallimard.

TLFi = CNRS/Université Nancy 2/ATILF (2004) : *Trésor de la Langue Française informatisé* (cédérom). Paris : CNRS Éditions (version Internet : <http://stella.atilf.fr/>).

TLL = (1900–) : *Thesavrvs lingvae latinae*. Leipzig : Teubner.

Trachsler, Richard (dir.) (2004) : *Guiron le Courtois. Une anthologie*. Alessandria : Edizioni dell'Orso.

Sommaire

1. Introduction	1
2. Présentation de l'œuvre	2
2.1. Un roman arthurien	2
2.1.1. Un roman de tradition littéraire arthurienne	2
2.1.2. Un roman de tradition lexicale arthurienne	2
2.2. Problèmes de datation	3
2.2.1. Date du texte	3
2.2.2. Date des manuscrits	3
3. Intérêt pour l'histoire du lexique	4
3.0. Note préliminaire	4
3.1. Intérêt pour la datation des mots dans le TLF(i)	4
3.1.1. Première attestation d'un mot ou d'une locution	5
3.1.2. Première attestation d'un sens secondaire	5
3.1.3. Seconde attestation d'un mot ou d'une locution	6
3.2. Variante régionale rare	7
3.3. Hapax	8
3.3.1. <i>Coventaille</i>	8
3.3.2. <i>Parolee</i>	10
4. Conclusion	11
5. Références bibliographiques	11

Xavier Gouvert
(Université de Zurich) :

***Le traitement étymologique des « francoprovençalismes »
dans le TLF (résumé)***

(résumé de la communication présentée lors de la Journée d'étude
« Lexicographie historique française : autour de la mise à jour des notices
étymologiques du *Trésor de la langue française informatisé* »
[Nancy/ATILF, 4 novembre 2005])

Date de mise en ligne : 2 octobre 2006

Résumé à citer comme suit :

Gouvert, Xavier (2006). « Le traitement étymologique des 'francoprovençalismes' dans le TLF (résumé) », *in* : Buchi (Éva) (éd.), *Actes de la Journée d'étude « Lexicographie historique française : autour de la mise à jour des notices étymologiques du Trésor de la langue française informatisé »* (Nancy/ATILF, 4 novembre 2005), Nancy, ATILF (CNRS/Université Nancy 2/UHP), publication électronique (<http://www.atilf.fr/atilf/evenement/JourneeEtude/LHF2005/Gouvert.pdf>), 2 pages.

Le traitement étymologique des « francoprovençalismes » dans le TLF (résumé)

Xavier Gouvert (Université de Zurich)

N. B. Une version développée de cette communication a été publiée dans *Richesses du français et géographie linguistique*, ouvrage collectif sous la direction de Pierre Rézeau, Bruxelles, De Boeck & Larcier, 2007, 361-413.

Du fait de sa reconnaissance tardive comme langue autonome, et à cause du caractère ambigu de sa dénomination, le francoprovençal ne bénéficie pas d'un traitement homogène en tant que langue d'emprunt dans les notices étymologiques du TLF(i).

D'une part, en effet, le terme *francoprovençal* n'apparaît dans les notices que très rarement (quatre occurrences) comme étiquette glottonymique. Encore ce terme n'est-il pas toujours employé dans l'acception qu'on lui connaît depuis Ascoli (il semble désigner dans un cas au moins [*jaro(u)sse*] les parlers d'oïl du sud-ouest). Mais d'autre part, le TLF(i) fait état d'un grand nombre de mots du français général auxquels il assigne une origine dialectale ou régiolectale (la différence n'étant pas toujours intelligible) en rapport avec l'aire francoprovençale, sous les appellations hétéroclites *lyonnais*, *dauphinois*, *savoyard*, *rhodanien*, *parler lyonnais*, *Suisse romande*, *Sud-Est*, *Lyon et environs* etc.

Dans un certain nombre de cas, on confond visiblement la notion de dialecte galloroman avec celle de variété diatopique du français — du moins les deux concepts ne sont-ils pas terminologiquement différenciés. C'est ainsi que nous ignorons si un « mot lyonnais » (par exemple *gone*) ou un « mot savoyard » (*luge*) est conçu par les rédacteurs comme un « mot emprunté au dialecte francoprovençal lyonnais (ou savoyard) », ou bien s'il s'agit d'un « mot du français régional de Lyon (ou de la Savoie) ». Entretien depuis longtemps dans les ouvrages de vulgarisation traitant de la variation régionale, l'ambiguïté pernicieuse entre dialecte et régiolecte (cf. dans ce sens, entre autres, Baldinger 1966) n'a pas épargné le TLF(i). Une telle approche conduit à ignorer la dynamique interne du diasystème français, alors que la variété de Lyon, par exemple, se singularise depuis le moyen français par une abondante production de néologismes qui ne doivent rien au francoprovençal (*gone*, *jumart*, *traboule*).

Dans d'autres cas toutefois, la parenté entre lexèmes français et lexèmes francoprovençaux est clairement spécifiée par le TLF(i). Mais, en raison des lacunes de la documentation ancienne et d'une certaine tradition dialectologiste, ce sont des formes tirées des *patois modernes* qui sont souvent présentées dans les notices comme la source *directe* des emprunts du français général (*glacier*, *névé*). On laisse ainsi entendre que le français moderne aurait prélevé dans le parler de telle ou telle localité alpine un lexème qu'il aurait intégré tel quel, sans aucun intermédiaire. C'est là une conception dont le caractère illusoire a été clairement établi dans une série de travaux récents (ainsi Chambon 1997 ; Chambon/Chauveau 2004) : à l'idée, assez naïve, d'un emprunt du français aux patois doit être substitué le modèle de l'*emprunt interne* (de français général à variété régionale). Dans les rares cas où l'hérédité francoprovençale d'un mot français peut être démontrée (*luge*, *sérac*), il faut toujours postuler un passage par le « sas » du français régional, et replacer ce processus dans sa dimension diachronique (les emprunts des régiolectes aux dialectes se sont produits dans la période du changement de langue, c'est-à-dire, dans nos régions, celle du moyen français). L'analyse de plusieurs cas concrets permet de dissiper quelques « mirages étymologiques » (*alpage*, *gnôle*, *picaillon*, *traboule*) et d'évaluer la part réelle des francoprovençalismes dans le français général, qui est très mince. En revanche, elle met en lumière la vitalité et la

complexité des échanges entre variétés diatopiques et diastratiques du français depuis son arrivée dans les régions rhône-alpines.

Dans l'optique d'une révision des notices étymologiques du TLFi, il conviendra donc de clarifier certains concepts, d'adopter des modèles d'analyse plus pertinents — d'inspiration variationniste — et surtout de rendre compte de l'histoire singulière de chaque unité lexicale, nécessairement articulée avec sa description synchronique.

Références bibliographiques

Baldinger, Kurt (1966) : Les mots lyonnais et francoprovençaux en français. In : *Mélanges de linguistique et de philologie romanes offerts à Mgr Pierre Gardette à l'occasion de son sixantième anniversaire*. Strasbourg : Klincksieck : 59-80.

Chambon, Jean-Pierre (1997) : Les emprunts du français moderne aux dialectes ou patois : une illusion d'optique en lexicologie française historique ? In : *Lalies. Actes des sessions de linguistique et de littérature* 17, 33-53.

Chambon, Jean-Pierre, Jean-Paul Chauveau (2004) : Un cas de dialectologite, ou le français rendu invisible : à propos des vues de Pierre Gardette sur le francoprovençal *polailli* et le moyen français régional *poulaille* « poule ». In : *Bulletin de la Société de linguistique de Paris* 99, 155-180.

TLF = Imbs, Paul, Bernard Quemada (dir.) (1971–1994) : *Trésor de la Langue Française. Dictionnaire de la langue du XIX^e et du XX^e siècle (1789–1960)* (16 vol.). Paris : Éditions du CNRS/Gallimard.

TLFi = CNRS/Université Nancy 2/ATILF (2004) : *Trésor de la Langue Française informatisé* (cédérom). Paris : CNRS Éditions (version Internet : <http://stella.atilf.fr/>).

Nicolas Mazziotta
(Université de Liège) :

*L'apport des chartes originales antérieures à 1271 conservées
au dépôt des Archives de l'État de Liège (Belgique)
pour la datation du lexique français*

(communication présentée lors de la Journée d'étude « Lexicographie historique française : autour de la mise à jour des notices étymologiques du *Trésor de la langue française informatisé* » [Nancy/ATILF, 4 novembre 2005])

Date de mise en ligne : 23 mai 2006

Article à citer comme suit :

Mazziotta, Nicolas (2006). « L'apport des chartes originales antérieures à 1271 conservées au dépôt des Archives de l'État de Liège (Belgique) pour la datation du lexique français », in : Buchi (Éva) (éd.), *Actes de la Journée d'étude « Lexicographie historique française : autour de la mise à jour des notices étymologiques du Trésor de la langue française informatisé » (Nancy/ATILF, 4 novembre 2005)*, Nancy, ATILF (CNRS/Université Nancy 2/UHP), publication électronique (<http://www.atilf.fr/atilf/evenement/JourneeEtude/LHF2005/Mazziotta.pdf>), 9 pages.

L'apport des chartes originales antérieures à 1271 conservées au dépôt des Archives de l'État de Liège (Belgique) pour la datation du lexique français^{*}

Nicolas Mazziotta (Université de Liège)

0. Résumé

Nous montrerons ici comment la recherche du sens des énoncés que constituent les chartes que nous éditons mène à une recherche approfondie sur les mots. Pour comprendre le plus précisément possible les textes médiévaux, il nous faut sans cesse remettre en question nos intuitions à propos de chaque mot, les confirmer ou les infirmer en les confrontant à de multiples occurrences contemporaines ou aux résultats de la lexicologie historique. Dans cette démarche, nous sommes amené à comparer les attestations relevées (qu'elles proviennent de nos documents, d'autres éditions ou de sources secondaires) à celles citées par le TLF(i) ; ce qui peut parfois mener à la conclusion qu'une amélioration de ce dernier peut se faire assez facilement.

1. Introduction

La présente contribution montre comment l'édition des premières chartes originales rédigées en français à Liège peut contribuer à l'amélioration des notices étymologiques du TLFi (cf. Buchi 2005). L'édition de ces documents se fait dans le cadre du projet *Khartès* (sous la direction de Marie-Guy Boutier), qui s'intègre aux *Documents linguistiques de la France* (Monfrin 1974) ; il se donne pour but de constituer le troisième volume de la série *Documents linguistiques de la Belgique romane* en éditant les chartes originales françaises conservées dans les dépôts d'archives de Wallonie (cf. Mazziotta 2004 pour une brève introduction).

Pour atteindre notre objectif, nous présentons quelques antédations de premières attestations, relevées dans les chartes sur lesquelles nous travaillons ou mises en évidence par leur étude.

2. Analyses

On peut classer les résultats de nos dépouillements en trois catégories, en fonction du type de questions que soulèvent les attestations relevées.

Il peut s'agir simplement d'antédater l'apparition du mot dans la langue écrite, parce que l'occurrence relevée est antérieure à celles mentionnées par les ouvrages de référence, et en particulier le TLF(i). Nous avons discuté ces premières attestations sous la rubrique 2.1. Plus rarement (dans le cas qui nous occupe, il s'agit d'une seule locution prépositionnelle), il peut arriver que le relevé invite à revoir l'analyse sémantique fournie dans la partie historique du TLF(i) : il s'agit d'une question sémantique (→ 2.2). Enfin, la recherche minutieuse dans les monuments comme le FEW ou le Gdf, de même que dans les glossaires d'édition, peut soulever des questions d'ordre philologique (→ 2.3).

^{*} Je tiens à remercier chaleureusement Éva Buchi, qui a dépensé sans compter son temps et ses efforts pour m'aider à améliorer mon texte.

L'exposé des résultats se fera selon la microstructure suivante :

entrée catégorie grammaticale, *domaine* (si nécessaire), structure syntaxique (si intéressant) « glose »
occurrences *en italiques* en contexte

Définition et historique selon TLF(i). — Données historiques d'après FEW, Gdf, GdfC, TL. — Données historiques d'après les éditions de chartes DocHainR, DocFlandrM, DocHMarne, DocVosL, HoltusLux.

→ Discussion et conclusion.

On notera les conventions qui suivent :

1. La structure syntaxique identifie les arguments verbaux et nominaux¹ à l'aide de lettres (A., B., C.) qui sont reprises dans la glose (où les verbes sont conjugués), de manière à mettre en rapport les compatibilités syntaxiques de l'attestation et sa définition².

2. La présentation des contextes des occurrences respecte les règles énoncées par Jacques Monfrin (1974) pour l'édition des *Documents linguistiques de la France*. À ces conventions, nous avons ajouté l'emploi de l'apostrophe pour marquer les élisions et le trait de soulignement pour indiquer les séparations de mots (au lieu du trait d'union). Les restitutions sont marquées entre chevrons et les ellipses entre crochets, de même que les sauts de lignes. Les résolutions d'abréviations ne sont pas marquées (elles ne sont pas utiles dans le cadre qui nous occupe).

3. Quand cela a été possible, nous avons converti les références bibliographiques et les datations des données relevées dans les dictionnaires autres que le FEW en références du DEAF³ ; cela permet d'homogénéiser la présentation et d'éviter les imprécisions⁴.

2.1. Attestations non problématiques

Les attestations qui suivent ne posent pas de problème compliqué, mais permettent l'antédation de la première apparition écrite des mots et locutions *entrer en possession de*, *estimation*, *estimer* et *perception*.

entrer en possession de loc. verb. [A. une personne juridique] entre en possession de [B. un bien-fonds] « A. devient propriétaire de B. »

Et s'ilh avenoit k'a nostre vikant dame Adeilhiens deviait u fesist profession en religion, [19] la maisons devant dite reciveroit la moitié de tote la dime et de nos terres et de toz altres dimages, por *entreir en possession* [20] de la dime de nos terres (1265, LgVLa 1265a : 18)

TLF(i) *s.v. possession* I. A. 1. : *entrer, rentrer en possession de* + subst. « devenir le possesseur, le propriétaire de » ; historique : pas cette locution ; TLF(i) *s.v. entrer* B. 1. relève le sens spécialisé : [le compl. exprime le début d'une situation juridique] « entrer en jouissance de, en possession de » ; historique : pas cette locution. — Kuhn *in* FEW 9, 237a, POSSESSIO 1 : *entrer en possession* (1549—1715 ; 1874) ; von Wartburg *in* FEW 4, 775b, INTRARE I 1 b : pas cette locution. GdfC 10, 384a et TL 7, 1639 : pas cette locution. — Pas cette locution

¹ Sur la pertinence de l'extension des schémas de valence et d'orientation aux unités nominales, *cf.* Lemaréchal 1989, en particulier le chapitre IV.

² *Cf.* Boutier 2003. Sur l'intérêt de la démarche, *cf.* Martin 2001 : 94-97.

³ Autrement, nous n'avons malheureusement pas pu nous servir du DEAF pour ce travail, puisque les mots étudiés n'y ont pas encore été traités.

⁴ *Cf.* Städtler (2006 : 2 [2.2.]), qui montre que l'emploi de sigles est un moyen rigoureux et pratique de répéter des références.

DocHainR, DocFlandrM, DocHMarne, DocAubeC, DocVosL, HoltusLux.

→ Antédation de 284 ans de la locution (par rapport au FEW).

estimation subst. fém. estimation d'[A. un bien] « action d'évaluer la valeur de A. »

se la grosse dime valt plus [35] de set vinz muïs [...], plus doit paier [36] la maisons devant dite, solonc l'*estimation* de chascun muï por quarante solz (1265, LgVLa 1265a : 34)

TLF(i) *s.v.* *estimation* A. 1. : « détermination du prix, de la valeur financière qui doit être attribué(e) à telle chose » ; historique : « évaluation » (ancien poitevin 1269, ZFSL 84 338). — Von Wartburg/Jänicke *in* FEW 24, 232b, AESTIMARE II 2 : fr. *estimation* « action d'évaluer la valeur d'une chose » (dp. 1283). Gdf 3, 613b : pas ce sens, mais GdfC 9, 561c relève BeaumCoutS (1283). TL 3, 1394 : rien de plus. — Ø DocHainR, DocFlandrM, DocHMarne, DocAubeC, DocVosL, HoltusLux.

→ Antédation de 4 ans du sens technique (par rapport au TLF[i]).

estimer verbe trans. [A. une personne] estime [B. un bien] « A. détermine la valeur, le prix de B. »

doit *estre* prisie et *estimee* chascun an la dime devant dite (1265, LgVLa 1265a : 9)
nos terres ki *sont estimees* cinquante bonier (*Ibid.* : 20)

s'ilh avenoit ke li bien dont la dime vint en alcuene des trois annees desour dites fuissent degasteit, cilh [31] ans ne seroit pas contez s'ilh n'astoit si petit des biens degastez k'on les poust *estimeir* senz decoivement (*Ibid.* : 30)

TLFi *s.v.* *estimer* A. 1. : « déterminer le prix, la valeur financière qui doit être attribué(e) à telle chose » ; historique : « fin XIII^e-début XIV^e s. 'juger, déterminer la valeur de quelque chose' (*Gloss. rom.*, ms. Bibl. royale, 9543 ds T.-L.) » [= 2^e moitié du 14^e siècle (?), GlBrux9543R]. — Von Wartburg/Jänicke *in* FEW 24, 231b, AESTIMARE II 1 : *estimer* « déterminer la valeur, le prix de qch » (dp. fin 13^e s.). Ø Gdf 3 ; GdfC 9, 562a relève *leurs benefices seroient prisiees et extimees* (ChronSDenis 1274), et *enstimer* (Liège, cathédrale Saint-Lambert, 1301). TL 3, 1394 : *extimer* (GlBrux9543R), *qu'elle soit estimee* (1306, JoinvW¹). — Ø DocHainR, DocFlandrM, DocHMarne, DocAubeC, DocVosL, HoltusLux.

→ Antédation d'environ 30 ans de la première attestation du sens technique (par rapport au TLF[i] et au FEW). Peut-être serait-il utile de mettre en relation le verbe et le nom d'action.

perception subst. fém. « recouvrement des revenus d'une propriété »

sires Tyris de Hodiens et sires Johans de Tiehan-[2]-<ge c'om dist le Polhu, f>rere et chevalier, l'omage k'il de_part l'abeit et le covent de la Val saint Lambert portoient de la dime de Hoton [3] <et de Melroit, que lor est> et ke_lor donat sires Andreus, lor peres en tens ke faire le pout, et les en_airetat et par loi et par jugement, si_com ilh duet, par [4] <le los de saingneur> dont ilh la tenoit en fielz, et en ont esteit en vraie possession et *perception* deci a jor d'uj, ont reporteit en mes mains, ki sires suj [5] <delle fiels devant dit> (1254, LgVLa 1254 : 1)

TLF(i) *s.v.* *perception* II. : « action de percevoir (un revenu, un impôt, une taxe) » ; historique : « recouvrement des revenus d'une terre » (1370 ; 1372, GdfC). — Von Wartburg *in* FEW 8, 218b, PERCIPERE II 2 c α : *perception* « recouvrement des revenus d'une propriété » (1370—1878), « recouvrement des impôts » (1468—1479 ; dp. 1694). Gdf 6, 91c : pas ce sens ; GdfC 10, 315c : « action de recevoir (de l'argent) » (1372). TL 7 : pas ce sens. — Ø DocHainR, DocFlandrM, DocHMarne, DocAubeC, DocVosL, HoltusLux.

→ Antédation de 116 ans du sens technique (par rapport au FEW et au TLF[i]).

rappel subst. masc. *droit pénal* « action de faire revenir des disgraciés »

mes sires [5] Wilhaumes, Bauduins, Ywains et Nycholes, ont prise le croiz et doivent aleir ultre meir en la Sainte Terre [...] sens [6] revenir. Et nos avons doneit pooir par nos et par nos enfans a mon saingnor Jakemon de Cleir-mont et a mon saingnor Arnul de Flepe devant dis qu'ilh porunt rapelleir de ces quatre l'un, [...] salf chu qu'ilh n'en ont convent ne destrainsion dou faire le *rapeal*, ne qu'il n'en sunt tenuit [...] et cis *rapealz* ne puet estre fais se ce n'est par le commun assenz des dous ki deviseit i_sunt (1264, LgVLa 1264 : 4)

TLF(i) *s.v.* **rappel** A. 1. b) : [corresp. à *rappeler* I A 1 b β (*rappeler qqn d'exil* « autoriser à rentrer dans sa patrie celui qui en avait été éloigné par une mesure autoritaire »)] *rappel des bannis* ; historique 1. c) : « action de faire revenir des personnes en disgrâce ou exilées » *banis ... sans rapiel* (Reims 1277). — Von Wartburg *in* FEW 25, 31a, APPELLARE 2 b α : *rappel* « action de faire revenir des exilés, des disgraciés » (dp. 1311). Gdf 4, 597ab : « action de faire revenir un banni, de restituer une personne dans sa charge » (on préférera distinguer les deux sens : attesté Reims 1332/1334 dans le second, 1463 dans le premier) ; GdfC 10 : rien de plus. — Ø DocHMarne, DocAubeC, DocHainR ; pas ce sens DocFlandrM, DocVosL, HoltusLux.

→ Antédation de 13 ans de ce sens juridique (par rapport au TLF[i]).

2.2. Question sémantique

Le cas de *aux dépens de* nous invite à considérer l'organisation de la structure sémantique des articles du TLF(i).

aux dépens de loc. prép. [A. Une action est faite] aux dépens de [B. une personne juridique qui supporte volontairement les frais de A.] « A. aux frais de B. »

li maisons [7] de Robermont l'en rendera trente cinc muis_d'espeate tote sa_vie a livreir [8] devant Liege *a lor despens* (1253, LgCRo 1253 : 6)

TLF(i) *s.v.* **dépens** B. 1. b) : *aux dépens de qqn* : « en supportant volontairement les frais de quelque chose » (la personne qui supporte les frais est le sujet du verbe ; vieilli)⁵ ; historique : *aux dépens de* « aux frais de » (1306, JoinvW¹). — Von Wartburg *in* FEW 3, 97a, DISPENDERE : pas cette locution, si ce n'est dans la note 1 concernant *frmod. dépens* « ce qu'on dépense ; frais de justice » : « In der ersten bed. schon im 17. jh. nur in gewissen redensarten, wie *aux dépens de qn, gagner ses dépens* ». Ø TL 2. Gdf 2, 626b : pas ce sens ; GdfC 9, 351b : *a ses propres despens* (Tournai 1404). — DocHainR, DocVosL, HoltusLux : pas cette locution. DocHMarne *7, 30 (le document est vraisemblablement une traduction du latin) : *prometons por aus a garentir le devant dit usaige [31] a nois deppens* (1268), ce qui correspond au sens B. 1. b) de TLF(i). DocFlandrM 48, 5 : *li sires pora metre warde pour celui warder, s'il violt, au despens celui sour cui on ara clamet*, id. 13 (1267), plutôt le sens B. 1. a). Le sens B. 1. b) est attesté dans DocAubeC 94, 10, 1270.

→ Première attestation de la locution (antédation de 53 ans par rapport au TLF[i]). La distinction entre les deux sens indiquée par le TLF(i) dans la partie synchronique n'est pas reportée dans la partie historique, qui mentionne comme première attestation JoinvW¹ 1306 : *je ferai acheter toutes les viandes en ceste ville, et vous retieing tous desorendroit aus despens dou roy* (§ 400), ce qui relève du sens B. 1. a). Il y a lieu de distinguer les deux sens

⁵ Par opposition à B. 1. a) : « en faisant supporter les frais à quelqu'un ; au détriment de quelqu'un » (la personne qui supporte les frais n'est pas le sujet du verbe).

dans l'historique, où on rangera : DocFlandrM 1267 et JoinvW¹ 1306 sous B. 1. a), et LgCRo 1253 et DocHMarne 1268 et DocAubeC 1270 sous B. 1. b).

2.3. Questions philologiques

L'analyse des mots *courir*, *date* et *relief* montre l'importance du souci philologique et du retour aux sources.

courir verbe intr. [A. Une période de temps] court « A. se déroule ».

En tesmongnage de ce, li doing je mes lettres saelees de mon sael, [6] que furent faites le jor del Assumption Nostre Damme, quant li miliars *corroit* par [7] m et cc et xl trois ans (1243, LgSLa 1243b : 5)

TLF(i) s.v. *courir* I. A. 2. b) α) : « se dérouler de façon continue » ; historique : rien pour ce sens. — Von Wartburg in FEW 2, 1565b, CURRERE I 1 a ; Gdf 2, 337b ; TL 2 : pas ce sens. Néanmoins, GdfC 9, 224a donne « s'écouler » (Deschamps). — Ø DocHainR, DocFlandrM. DocHMarne 66, 12 : d'après le glossaire, *l'an de l'Incarnation nostre Signor que corroit [13] par mil et dous cenx et cinquante seis* (1256) ; voir les collocations avec des militaires comme actant 1 : DocHMarne 6, 13 : *Ce fu fait en l'an que li miliaire corroit mil et douz cenx et trente sex ans, en mois [14] d'auost* (1236). Le problème est le même pour retrouver les attestations de *courir* dans DocVosL 3, 5 1238, ainsi que HoltusLux 4, 7 1242 et DocAubeC 11, 14 1253.

→ Première attestation et datation du sens spécifique — non daté par la lexicographie historique — dans DocHMarne, pour peu qu'on ne se limite pas à dépouiller le glossaire. Dans les recueils de chartes dépouillés, nous n'avons trouvé ce sens attesté que dans l'eschatocole⁶, avec comme actant 1 un substantif dénotant une période de temps.

date s. f. « indication écrite (jour, mois, année) du moment où un document a été rédigé »

La *date* est devant dite (1260, LgVBe 1260a : 20)

On relève de nombreuses attestations de même teneur, toujours dans l'eschatocole, et exclusivement dans les documents émanant de la cour allodiale de Liège. La formule sert de renvoi à la date, donnée dans l'exposé, lequel a la forme :

en l'an de le Incarnation Nostre Sainor Jhesu [4] Crist m cc lix, le semedi enz e_capes junes, vint par_devant nos, en-[5]-tre Sainte Marie et Sain Lambier, me sires Baduins [...] (1260, LgVBe 1260a : 3)

TLF(i) s.v. *date* A. 2. : « indication écrite (jour, mois, année) du moment où un document a été rédigé » ; historique : « 1281 (texte cité ds *Z. fr. Spr. Lit.*, t. 84, p. 337) », formule où on cherche en vain toute indication sur la valeur sémantique de cette première attestation. Vérification faite, il s'agit du sens « indication écrite... », qui nous intéresse. — Von Wartburg in FEW 3, 15a, DARE 2 : fr. *date* (dp. 13^e s.). TL 2, 1199 : 1283 (BeaumC). Gdf 2, 423c : pas ce sens, mais GdfC 9, 274c relève *la daute est devant ditte* (Liège, Charte de la

⁶ L'eschatocole équivaut à un protocole final : « Le texte [diplomatique] s'insère dans un cadre formel initial (le *protocole*) et final (l'*eschatocole*), dont les éléments ne sont pas nécessairement formulés en fonction de l'acte en question, mais qui répondent aux r[è]gles en usage pour un même type de document, compte tenu de son contenu juridique et de sa nature diplomatique » (Cárcel Ortí 1994 : §182). Dans la plupart des cas observés, l'eschatocole contient presque exclusivement la mention de la date de temps, mais il pourrait contenir des formules pieuses ou d'autres mentions formalisées.

collégiale Saint-Martin, 1277). — L'affinité du mot avec les indications de temps nous permet de douter de la même façon que pour le mot *courir*, ce qui justifie un dépouillement des eschatocoles des documents antérieurs à 1260 dans DocHMarne, DocAubeC, DocHainR, DocFlandrM, DocVosL : Ø au glossaire, et pas d'attestation antérieure dans les eschatocoles. Par contre, HoltusLux 32, 19 : *li date est teile comme devant* (1255), non référencé au glossaire.

→ Antédation de 14 ans (par rapport au TLF[i]) cachée dans HoltusLux. D'autre part, les diplomates distinguent la date de temps de la date de lieu (Cárcel Ortí 1994). Nous ne pouvons nous prononcer quant au fondement historique de la distinction, et les attestations de nos documents ne permettent pas de dire si *date* dénote exclusivement le temps, ou à la fois le temps et le lieu. Néanmoins, les eschatocoles des documents sans renvoi comportent rarement une date de lieu, ce qui nous fait pencher pour la première hypothèse. En outre, la première attestation dans HoltusLux renvoie quant à elle à la phrase : *Ce fout fait le jour des octaves de feste sei Luc mil cc et cinquante [18] ans, un mois d'otenbre* (32, 17), qui ne comporte pas de date de lieu.

relief subst. masc. « droit payé par un vassal pour relever son fief lors de certains décès »

après la mort de cest abeit, livrer me doit la maisons et mes oirs après moi l'abeit a home de cest fielz, ki autre *reliet* [9] <ne aultre ser>vise ne doit a moi ne a_mon oir de cest fielz, fors kil serat en ma fealiteit (1254, LgVLa 1254 : 8)

TLF(i) s.v. *relief*¹ II. : « droit que le vassal payait à son seigneur, lors de certaines mutations, ainsi dit parce que le vassal, par ce droit, relevait le fief » ; historique (traité s.v. *relief*²) : ce sens n'est pas daté. — Von Wartburg in FEW 5, 281b LEVARE 3 b α : *relief* subst. masc. « hommage fait au suzerain ; droit payé par un vassal pour relever son fief lors de certains décès » (1283 [BeaumCoutS d'après Gdf]—1798). Or la date de 1283 doit être corrigée, car Gdf 6, 765a cite BeaumS, daté d'environ 1235/1255, et non pas BeaumCoutS (daté de 1283) : BeaumS devrait plutôt être attribué, d'après Lecuyer 1984, au père de l'auteur de BeaumCoutS, ce qui vieillit l'attestation d'une quarantaine d'années. TL 8, 685 : rien de plus (*ca* 1260, JostPletR 1260). — Ø DocHMarne, DocAubeC, DocHainR, DocVosL. DocFlandrM 10, 18 (1251).

→ Première attestation : 1235/1255 (BeaumS), donc antédation d'environ 38 ans (par rapport au FEW).

3. Conclusion

Tout d'abord, l'observation des attestations ne posant aucun problème (→ 2.1.) montre l'intérêt de l'étude approfondie du vocabulaire des plus anciennes chartes originales, et par la même occasion, l'intérêt de leur édition accompagnée d'une recherche lexicologique fournie. Pour ces premiers textes, les mots les plus anodins comptent (*date*), même s'il est certain que c'est au sujet des sens techniques que les chartes ont le plus à livrer (*estimer, perception, relief, etc.*).

Le soupçon philologique, allié aux méthodes éprouvées du linguiste, mène à d'intéressants résultats et nous conforte dans l'idée que si la réflexion sémantique approfondie (→ 2.2.), servie par le recours à de nombreuses attestations, se révèle indispensable, il est en

autre obligatoire, lorsqu'on a affaire à des mentions si anciennes, de retourner au texte (→ 2.3.), en s'efforçant autant que possible de mettre en relation les informations historiques et l'analyse synchronique⁷.

Le temps d'améliorer un dictionnaire est aussi le temps de s'interroger sur les sources et de réfléchir à nouveau sur la valeur des éditions.

4. Références bibliographiques

4.1. Documents d'archives

Tous les documents proviennent du dépôt des Archives de l'État à Liège.

LgSLa 1243b = 1243, cathédrale Saint-Lambert.

LgCRo 1253 = 1253 (12 août), couvent de Robermont.

LgVLa 1254 = 1254 (mars), abbaye du Val-Saint-Lambert.

LgVBe 1260a = 1260 (21 février), abbaye du Val-Benoît.

LgVLa 1264 = 1264 (29 mars), abbaye du Val-Saint-Lambert.

LgVLa 1265a = 1265 (mai), abbaye du Val-Saint-Lambert.

4.2. Éditions de texte

BeaumCoutS = Salmon, Amédée (1899/1900) : *Deux rédactions abrégées des « Coutumes de Beauvaisis » de Philippe de Beaumanoir*. Paris : Picard.

BeaumS = Suchier, Hermann (éd.) (1884/1885) : *Œuvres poétiques de Philippe de Remi, sire de Beaumanoir* (2 vol.). Paris : Didot.

DocAubeC = Coq, Dominique (éd.) (1988) : *Documents linguistiques de la France (série française). III. Chartes en langue française antérieures à 1271 conservées dans les départements de l'Aube, de la Seine-et-Marne et de l'Yonne*. Paris : Éditions du CNRS.

DocFlandrM = Mantou, Reine (éd.) (1987) : *Documents linguistiques de la Belgique romane. II. Chartes en langue française antérieures à 1271 conservées dans les provinces de Flandre orientale et de Flandre occidentale*. Paris : Éditions du CNRS.

DocHainR = Ruelle, Pierre (éd.) (1984) : *Documents linguistiques de la Belgique romane. I. Chartes en langue française antérieures à 1271 conservées dans la province de Hainaut*. Paris : Éditions du CNRS.

DocHMarne = Gigot, Jean-Gabriel (éd.) (1974) : *Documents linguistiques de la France (série française). I. Chartes en langue française antérieures à 1271 conservées dans le département de la Haute-Marne*. Paris : Éditions du CNRS.

DocVosL = Lanher, Jean (1975) : *Documents linguistiques de la France (série française). II. Chartes en langue française antérieures à 1271 conservées dans le département des Vosges*. Paris : Éditions du CNRS.

⁷ Plusieurs intervenants de cette journée d'étude ont déploré le fait que la structure de la partie synchronique des articles du TLF(i) ne se retrouve pas dans la partie historique et ont encouragé l'équipe TLF-Étym à combler ce manque dans la refonte. On a vu (→ 2.2.) que le cas de la locution *aux dépens de* nous invitait à subdiviser l'analyse historique de la même manière que la partie synchronique. Dans de pareils cas, il n'y a effectivement aucune contre-indication à procéder de la sorte, mais dans certains cas, l'historique doit mentionner des sens perdus, sans lesquels l'étymologie-histoire du mot ne pourrait être considérée comme complète. L'introduction du marqueur «0.», telle qu'elle est pratiquée par l'équipe TLF-Étym, s'avérera alors utile.

GlBrux9543R = Reiffenberg, Frédéric Auguste Ferdinand Thomas (1847) : Court glossaire roman du XIII^e siècle ou du commencement du XIV^e siècle, tiré du Ms de la Bibl. royale [de Bruxelles] nr. 9543. In : *Gilles de Chin, poème de Gautier de Tournay, trouvère du XIV^e siècle*. Bruxelles : Hayez : XCII-XCV.

HoltusLux = Holtus, Günter, Anja Overbeck, Harald Völker (2003) : *Luxemburgische Skriptastudien. Edition und Untersuchung der altfranzösischen Urkunden Gräfin Ermesindes (1226-1247) und Graf Heinrichs V. (1247-1281) von Luxemburg*. Tübingen : Niemeyer.

JoinvW¹ = Wailly, Natalis de (éd.) (1868) : *Histoire de Saint Louis par Jean, Sire de Joinville*. Paris : Renouard.

JostPletR = Rapetti, Pierre-Nicolas (éd.) (1850) : *Li livres de jostice et de plet*. Paris : Firmin Didot.

4.3. Dictionnaires

DEAF = Baldinger, Kurt *et al.* (1974–) : *Dictionnaire Étymologique de l'Ancien Français*. Québec/Tübingen/Paris : Presses de l'Université Laval/Niemeyer/Klincksieck.

FEW = Wartburg, Walther von *et al.* (1922–2002) : *Französisches Etymologisches Wörterbuch. Eine Darstellung des galloromanischen Sprachschatzes* (25 vol.). Bonn/Heidelberg/Leipzig-Berlin/Bâle : Klopp/Winter/Teubner/Zbinden.

Gdf = Godefroy, Frédéric (1881–1895) : *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IX^e au XV^e siècle* (8 vol.). Paris : Vieweg.

GdfC = Godefroy, Frédéric (1895–1902) : *Complément au Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IX^e au XV^e siècle* (3 vol. : 8-10). Paris : Bouillon.

TL = Tobler, Adolf, Erhard Lommatzsch (1925–2002) : *Altfranzösisches Wörterbuch* (11 vol.). Berlin/Wiesbaden/Stuttgart : Weidmann/Steiner.

TLF = Imbs, Paul, Bernard Quemada (dir.) (1971–1994) : *Trésor de la Langue Française. Dictionnaire de la langue du XIX^e et du XX^e siècle (1789–1960)* (16 vol.). Paris : Éditions du CNRS/Gallimard.

TLFi = CNRS/Université Nancy 2/ATILF (2004) : *Trésor de la Langue Française informatisé* (cédérom). Paris : CNRS Éditions (version Internet : <http://stella.atilf.fr/>).

4.4. Études

Boutier, Marie-Guy (2003) : Verbes centraux du dispositif des chartes : essai d'analyse. In : Sánchez Miret, Fernando (éd.) : *Actas del XXIII Congreso Internacional de Lingüística y Filología Románica. Salamanca, 24–30 septiembre 2001*. Tübingen : Niemeyer : 4 : 39-51.

Buchi, Éva (2005) : Le projet TLF-Étym (projet de révision sélective des notices étymologiques du *Trésor de la langue française informatisé*). In : *Estudis romànics* 27, 569-571.

Cárcel Ortí, Milagros (1994) : *Vocabulaire international de la diplomatie*. València : Universitat de València.

Lécuyer, Sylvie (éd.) (1984) : *Jehan et Blonde de Philippe de Rémi*. Paris : Champion.

Lemaréchal, Alain (1989) : *Les Parties du discours. Sémantique et syntaxe*. Paris : PUF.

Martin, Robert (2001) : *Sémantique et automate. L'apport du dictionnaire informatisé*. Paris : PUF.

Mazziotta, Nicolas (2004) : Le texte dans tous ses états. Philosophie d'encodage du projet Khartès. In : Gerald Purnelle, Cédric Fairon, Anne Dister (éd.) (2004) : *Le poids des mots*. Louvain : Presses Universitaires de Louvain : 793–803.

Monfrin, Jacques (1974) : Introduction. In : Gigot, Jean-Gabriel : *Chartes en langue française antérieures 1271 conservées dans le département de la Haute-Marne*. Paris :

Éditions du C.N.R.S : xi-lxxx.

Städtler, Thomas (2006). *Auch ist gar keine noth, dasz allen alles verständlich* (J. Grimm). Observations sur la confection et la présentation des notices étymologiques du *Trésor de la langue française informatisé*. In : Buchi, Éva (éd.), *Actes de la Journée d'étude « Lexicographie historique française : autour de la mise à jour des notices étymologiques du Trésor de la langue française informatisé »* (Nancy/ATILF, 4 novembre 2005), Nancy, ATILF (CNRS/Université Nancy 2/UHP), publication électronique (<http://www.atilf.fr/atilf/evenement/JourneeEtude/LHF2005/Stadtler.pdf>), 6 pages.

Gilles Petrequin

(ATILF) :

***Pour une révision des notices historico-étymologiques consacrées
aux anglicismes dans le TLF(i) : pistes et réflexions***

(communication présentée lors de la Journée d'étude « Lexicographie historique française : autour de la mise à jour des notices étymologiques du *Trésor de la langue française informatisé* » [Nancy/ATILF, 4 novembre 2005])

Date de mise en ligne : 4 avril 2006

Article à citer comme suit :

Petrequin, Gilles (2006). « Pour une révision des notices historico-étymologiques consacrées aux anglicismes dans le TLF(i) : pistes et réflexions », in : Buchi (Éva) (éd.), *Actes de la Journée d'étude « Lexicographie historique française : autour de la mise à jour des notices étymologiques du Trésor de la langue française informatisé » (Nancy/ATILF, 4 novembre 2005)*, Nancy, ATILF (CNRS/Université Nancy 2/UHP), publication électronique (<http://www.atilf.fr/atilf/evenement/JourneeEtude/LHF2005/Petrequin.pdf>), 9 pages.

Pour une révision des notices historico-étymologiques consacrées aux anglicismes dans le TLF(i) : pistes et réflexions

Gilles Petrequin (ATILF)

1. Introduction

Nous consacrerons cette intervention à quelques considérations d'ordre méthodologique concernant le traitement historico-étymologique des anglicismes dans le TLF(i), en nous attachant plus spécialement aux articles qui traitent des lexèmes anglais entrés dans la langue française aux 17^e et 18^e siècles : pour cette époque, en effet, les problèmes de méthode sont d'une particulière importance, compte tenu de la spécificité des sources.

La possibilité que nous avons à présent (*cf.* Buchi 2005) de modifier le texte original du TLF(i) sans préoccupation de place ni souci de délais de publication doit nous porter à revoir certains partis qui avaient été adoptés par les rédacteurs, tenus qu'ils étaient par des contraintes matérielles très fortes. Notre propos s'intéressera principalement au problème des sources et à celui de la fiabilité des citations : le TLF(i) étant (aussi) un dictionnaire philologique, ces deux aspects sont fondamentaux.

On voudra bien considérer que les quelques défauts que nous pointons dans le TLF(i) sont un témoignage d'estime envers ce chef-d'œuvre de la lexicographie française : on ne s'applique pas à corriger ce qui ne mérite pas de l'être.

2. *Revertamur ad fontes*

2.1. Ancienneté de la documentation secondaire

L'examen des articles consacrés aux anglicismes du TLF(i) appelle un constat simple : dans la très grande majorité des cas, les informations données dans la partie « Étymologie et Histoire » sont empruntées à des sources secondaires. En effet, faute de temps — et qui pourrait les en blâmer ? —, les rédacteurs n'ont fait, le plus souvent, que dépouiller des articles et des ouvrages de seconde main, sans remonter au texte d'origine. Qui plus est, cette documentation est ancienne, voire parfois périmée : pour les neuf premiers volumes publiés (1971–1981), l'essentiel des sources secondes consultées date d'avant la seconde guerre mondiale : Barbier (1921 ; 1921/1923), Bonnaffé (1920), Behrens (1927), Boulan (1934) et Mackenzie (1939).

Il est vrai qu'à partir de 1982, les rédacteurs ont disposé du *Dictionnaire des anglicismes* de Manfred Höfler, mais celui-ci, malgré ses très grands mérites, reste très incomplet, l'auteur ayant retenu une définition assez étroite des anglicismes, qui écarte notamment les calques.

Premier constat donc : il convient à la fois d'actualiser la documentation et de la compléter.

2.2. Fiabilité matérielle du texte

Quand les notices étymologiques citent le texte original fourni par la documentation, divers problèmes de fiabilité textuelle se posent. Ce manque de fiabilité philologique est de grande conséquence quand c'est la graphie du lexème emprunté dont il s'agit. La comparaison entre les notices du TLF(i) et les textes d'origine permet en effet de mettre à jour deux types d'inexactitudes.

a) *Erreurs de lemmatisation* : les erreurs de lemmatisation traduisent une connaissance approximative de la langue-source étudiée. Ainsi *s.v. ajournement*, le TLF(i) crée un mot-fantôme *adjournemen* : « 1672 *adjournemen* cont. angl., angl. parlementaire ‘renvoi d’une séance à une date ultérieure’ (E. CHAMBERLAYNE, *État présent de l’Angleterre*, 2, p. 76 d’apr. MACK. t. 1 1939, p. 81 : **adjournemens**) ». La forme *adjournemen* est bien sûr erronée : dans le texte de Chamberlayne, cité par Mackenzie, le vocable est au pluriel (*adjournemens*), mais au singulier, ce lexème comporte un <-t>, à l’époque comme de nos jours.

b) *Manque de fiabilité graphique* : très souvent, les graphies originales sont modernisées dans les sources secondes : suppression des majuscules d’emphase, suppression des <s> d’allongement des voyelles, normalisation des formes plurielles, etc. Il arrive ainsi que, citant sans vérification les sources intermédiaires, le TLF(i) donne un texte mixte, mi-original, mi-modernisé, qui n’a en réalité jamais existé.

Ainsi TLF(i) *s.v. ajourner* citant un texte donné par Mackenzie (1939) (notre soulignement) : « 1672 trans. lang. parlementaire, cont. angl. « remettre une séance à un jour ultérieur » (E. CHAMBERLAYNE, *État présent de l’Angleterre*, 2, 76 ds MACK t. 1 1939, p. 81 : Alors le roy a accoutumé d’ajourner le parlement ou de le congedier tout à fait jusqu’à une autre occasion) ». Les graphies archaïsantes *roy* ou *adjourner* donnent le sentiment que la citation est fidèle, ce qui n’est pas le cas ; le texte original de Chamberlayne est en effet distinct : « Alors le Roy a accoûtumé d’ajourner le *Parlement* ou de le congedier tout à fait jusqu’à une autre occasion ».

De même *s.v. coalition*, TLF(i) donne la citation suivante de De Cize (1717 : 294), à partir de Barbier (1921 [et non 1919] : 8) : « On avoit parlé d’une coalition dans le ministère, c’est-à-dire, d’un mélange de whigs et de toris ». Le texte original de De Cize est en réalité sensiblement différent : « On avoit parlé d’une *Coalition* dans le Ministère, c’est-à-dire d’un Mélange de *Whigs* & de *Torys* ». Dans cet exemple, il n’est pas indifférent que le terme *Coalition* soit composé en italique et avec une majuscule dans le texte original. Même s’il n’est pas accompagné de marques modalisantes discursives qui le signaleraient comme un xénisme, il est certain que le traducteur a bien conscience d’introduire en français un terme nouveau, et que les italiques le signalent comme un anglicisme *in statu nascendi*. Notons enfin que dans cette même citation la graphie *toris*, donnée par Barbier, est également fautive.

Conscient de l’importance de l’approche philologique en linguistique historique (cf. Möhren 2006), nous plaidons pour un respect scrupuleux des graphies d’origine. En effet, la forme graphique n’est pas sans importance dans le processus d’intégration d’un lexème étranger : gommer, dans les citations, les spécificités graphiques des anglicismes au moment de leur adoption déforme la réalité du processus d’emprunt.

2.3. Références abstruses

Le référencement des sources peut également poser quelques problèmes, les rédacteurs du TLF se contentant parfois de donner la référence de la source seconde, et non pas celle du texte original. Qui plus est, la mention de cette source seconde est quelquefois abrégée, de sorte que seul un spécialiste est capable de déchiffrer la référence, qui peut être d’ailleurs très incomplète. Ainsi *s.v. corporation* : « 1672 ‘association d’artisans groupés en vue de régler leur profession et de défendre leurs intérêts’ (Festean ds BONN.) ».

En bonne méthode, il faudrait expliciter non seulement la nature de la source (ici la grammaire de Festeau [1672]) mais aussi les références des textes-sources (ici Bonnaffé 1920), sans se contenter de renvoyer énigmatiquement à une documentation obscure.

2.4. Fiabilité bibliographique

Le problème de la fiabilité bibliographique est particulièrement épineux pour les ouvrages anciens. Seule une enquête bibliographique préalable permet de s'assurer que l'édition que l'on utilise est la première. Il est évident que citer un retraitage ou une contrefaçon induit une conséquence majeure : retarder la date de l'attestation. C'est le cas par exemple de l'*Histoire du Whigisme*, mentionnée, comme nous l'avons déjà remarqué, dans le TLF(i) s.v. *coalition* : « 1718 pol. [Angleterre] (DE CIZE, *Hist. du Whigisme*, 294 cité par BARB. *Infl.* 1919 [*sic* pour 1921], p. 8 ». Or la première édition de cet ouvrage ne date pas de 1718, comme le dit P. Barbier, la source du TLF, mais de 1717 (*cf.* De Cize 1717) ; il faudra donc corriger la date, la référence au texte, et revoir le texte lui-même, qui n'est pas cité exactement, la graphie ayant été, là aussi, modernisée.

Autre exemple, à l'entrée *gentry* : « 1688 (CHAMBERLAYNE, *Etat Présent d'Anglet.*, I, 328 ds BONN., p. 64) ». Bonnaffé (1920) a utilisé l'édition de 1688 de *L'Estat présent de l'Angleterre*, alors que l'emprunt se trouve déjà dans la première édition (Chamberlayne 1669 : 329).

En résumé, il faudra, à l'avenir, vérifier systématiquement la date des éditions citées, collationner les citations sur les textes originaux, et reproduire les sources avec une fidélité philologique totale.

3. Reprise et élargissement des dépouillements

Il ne sera pas inutile de refaire une campagne de dépouillements, en ciblant certains domaines mal étudiés (on pensera par exemple au lexique des sciences naturelles) ou des types de textes qui ont été en grande partie négligés par la lexicographie historique française, notamment les dictionnaires bilingues.

3.1. Sources métalinguistiques

Il conviendra en effet de mieux prendre en considération le témoignage des textes métalinguistiques comme les dictionnaires bilingues, les grammaires, les manuels de conversation, négligés jusqu'à maintenant, mais qui offrent de nombreuses possibilités d'antédations. C'est le cas, par exemple, du sens « membre de la Chambre haute du Parlement ou Chambre des Lords (en Grande-Bretagne) » du substantif *pair*, daté de 1704 (Trévoux¹) par le TLF(i), qui se trouve déjà dans le *Dictionnaire Anglois et François* de Sherwood (1632).

3.2. Reconsidération de certains textes déjà dépouillés

On s'aperçoit en outre que les auteurs des sources secondes du TLF n'ont souvent dépouillé que partiellement les textes originaux sur lesquels ils s'appuient : il y a toujours profit à reprendre les textes les plus riches pour y chercher de nouvelles attestations.

Ainsi le TLF(i) donne le terme *corporation*, au sens de « communauté d'habitants (en Angleterre) », comme datant de « [peu] av[ant] 1740 » (« *Le Pour et contre* ds Trév. 1743 »).

Cette datation tardive du terme *corporation* en français semblait appuyée par le fait que l'OED² donne l'étymon anglais comme datant de 1734 seulement. Or l'anglais *corporation* subst. « communauté d'habitants » se trouve déjà dans un dictionnaire bilingue espagnol-

anglais de la fin du 16^e siècle : « Cabildo, a senate, the chapter or whole societie of the Dean and Prebends in a Cathedrall Church. An assembly of Aldermen. A corporation of a citie » (Minsheu 1599). Du reste, on le relève aussi dans Cotgrave (1611) s.v. *eschevinage*, défini par « The Sherifeship of a Towne ; the Office, or Authoritie of a Sherife, or Eschevin ; also, a Sherifes Court, or, the Iurisdiction thereof ; also, a Corporation; or the Incorporation of a Towne ; and hence ».

En réalité, cet anglicisme se rencontre, dès 1672, dans la traduction de la seconde partie de l'ouvrage de Chamberlayne, *L'Estat présent de l'Angleterre*. Il se trouve que Mackenzie (1939), qui connaît bien l'ouvrage de Chamberlayne, a mal interprété ce passage, prenant cette occurrence comme un exemple de *corporation* au sens d'« association de personnes d'un même métier » (et non comme « communauté d'habitants »). Or le texte de Chamberlayne nous semble sans ambiguïté : « *Du Gouvernement Politique des Villes ou Cités*. [...] Chaque Cité a le droit de choisir son Maire ou Gouverneur, ce qui se fait ordinairement par douze [*sic* ; membres ?] du Corps du Conseil, que l'on appelle en Anglois *Aldermem*. Dans quelques autres *Corporations*, l'on choisit un *Ballif* d'entre un certain nombre de Bourgeois » (Chamberlayne 1672 : 110)¹. Cet exemple met en évidence le défaut de nombreux lexicographes qui envisagent un environnement contextuel trop étroit : il faut souvent tenir compte de l'ensemble du paragraphe ou de la page pour bien dégager le sens de l'unité lexicale en question.

4. Oublis et maladresses

La lecture attentive des notices étymologiques dont les anglicismes sont pourvus dans le TLF(i) permet de relever maints oublis et maladresses dans l'analyse et la description lexicologiques.

4.1. Datations manquantes

A priori tous les sens délimités en synchronie se doivent d'être datés dans la rubrique diachronique ; c'est du moins le principe qui a été retenu au sein du projet TLF-Étym, qui nous occupe aujourd'hui. De ce point de vue, de nombreux articles du TLF(i) sont lacunaires, notamment en ce qui concerne les anglicismes appliqués à des réalités françaises, ce qui est un défaut majeur pour un dictionnaire dont la vocation est de décrire le lexique français. Nous ne citerons qu'un exemple, celui du substantif *gentry*, pour lequel le TLF(i) distingue un sens étymologique « petite noblesse anglaise non titrée » et un sens secondaire « haute société française ». Or, si la notice étymologique correspondante date bien le sens premier (1688), elle est muette sur la datation de l'évolution sémantique vers une réalité française, tandis qu'elle donne inutilement force détails sur l'histoire l'étymon anglais *gentry*². On peut proposer, provisoirement, la date de 1846 (*Le Tintamarre*, in Höfler 1982 : 110) pour un premier emploi dans un contexte français.

¹ Par ailleurs, l'indication « prob. empr. à l'angl. *corporation* » du TLF(i) est trop timorée : l'emprunt à l'anglais est assuré, et le modalisateur *probablement* peut être enlevé. En outre, la partie synchronique de cet article enregistre des emplois en contexte français, qu'il s'agirait de dater dans la notice étymologique.

² « Empr. à l'angl. *gentry* 'noblesse de naissance ou de rang, qualités d'un homme de bonne condition', d'où 'l'ensemble des nobles, la classe des gens de qualité', attesté en moy. angl. sous les formes *gentrie*, *genterie* (*MED*) à côté de *gentleri*, *gentelie*, dér. de *gentil*, *gentle* (cf. *gentleman*) apparentés à l'a. fr. *gentilise*, *gentelise* dont les var. d'agn. et a. norm. *genterise* (XII^e s. ds T.-L.) puis *genterie*, *gentrie* (XIV^e s., N. Bozon, *ibid.*) sont à l'orig. des formes de moy. angl. qui ont donné *gentry* (*FEW* t. 4, p. 110a et p. 112a, note 4) ».

Plus grave que le cas des sens secondaires non datés, certains anglicismes, traités par le TLF(i) en sous-vedette (sous « Remarque »), n’y bénéficient d’aucune datation, même dans leur sens (unique ou) premier, ancré dans les réalités anglaises. Ce défaut peut alors être conjugué à d’autres, cas que nous exemplifierons à partir de l’article *sire* du TLF(i) :

sire, subst. masc.

A. — Seigneur.

1. HIST. [Sire de + nom du fief] Seigneur féodal. /.../

B. — P^{éj.} Individu, personnage. /.../

- Homme peu recommandable et méprisable, notamment dans le domaine de la moralité. *J'acceptais bien d'être impur, mais à la condition d'être seul... de mon espèce (...). Voilà que le monde entier se roule dans la bouillasse.* « *Je suis un triste sire et, en outre, je ne suis pas malin. Ils me l'ont tous dit, et chacun à leur manière (...)* » (DUHAMEL, *Jard. bêtes sauv.*, 1934, p. 232).

♦ REM. 1. Sir, subst. masc. [Titre d'honneur chez les Anglais qui est celui des baronnets et des écuyers et qui précède le prénom et le nom de la personne désignée] *Sir Winston Churchill s'est affirmé comme un grand chef d'État, une personnalité assez forte pour dominer le drame qu'il a vécu avec son peuple* (Lar. encyclop., s.v. Churchill).

Cet article appelle plusieurs remarques :

1° Le TLF traite dans un seul et même article deux lexèmes bien différents en synchronie, que ce soit au niveau sémantique, phonétique ou graphique : *sire* « seigneur féodal » et *sir* « (titre d’honneur chez les Anglais) ». Ce choix lexicographique est déjà contestable : il eût mieux valu dégrouper ces deux unités lexicales.

2° L’anglicisme *sir* est traité dans une simple remarque en fin d’article, que le lecteur non initié pourrait avoir tendance à rattacher à la subdivision B. (p^{éj.} « individu, personnage »), ce qui en ferait, à première lecture, une variante de *sire* dans son sens péjoratif.

3° La rédactrice de la notice étymologique, Ginette Dufour, ne semble pas avoir eu connaissance du regroupement opéré par les rédacteurs de la partie synchronique de l’article (Monique Haas et Noël Musso). Du coup, la partie historique de l’article est très étendue en ce qui concerne les différentes acceptations du lexème *sire*, mais n’avance aucune datation pour *sir*. On proposera, par provision, la date de 1669 (Chamberlayne 1669 : 201).

4.2. Sémantismes mal distingués

Dans certains articles du TLF(i), la notice historico-étymologique ne distingue pas les différents sens du lexème analysé. Ce défaut est particulièrement sensible quand un seul article regroupe la description d’un simple et d’un composé, sans que la datation de ces deux unités lexicales soit clairement distinguée. C’est le cas de l’article *yeoman*, dont la partie synchronique traite dans deux paragraphes distincts le simple *yeoman* « propriétaire roturier jouissant de certains privilèges dans l’Angleterre médiévale » (A.), emprunté à l’anglais *yeoman* « a man holding a small landed estate » (attesté depuis 1411, OED²) et le composé *yeoman de la garde* « vétéran de la garde, en Angleterre, qui paraît dans les cérémonies royales en costume du 15^e siècle » (B.), calque de l’anglais *Yeoman of the Guard* « a member of the body-guard of the sovereign of England » (attesté depuis 1485, OED²). Or les datations de ces deux unités lexicales ne sont pas clairement distinguées, du moins au niveau sémantique :

« 1614 citat. du terme angl., au plur., *yeomen* désignant des roturiers jouissant d'une certaine considération (A. DU CHESNE, *Hist. generale d'Angleterre, d'Escosse et d'Irlande*, 14 ds HÖFLER *Anglic.*) ; 1669 *Yeomans de la garde* (E. CHAMBERLAYNE, *L'Estat present de l'Angleterre*, 219, *ibid.*) ; 1765 (*Encyclop.* t. 17 : *Yeman* [...] nom de ceux qui en Angleterre sont les premiers après les gentils-hommes, dans les communes [...]. Les *yemans* sont proprement ceux qui ont des francs fiefs, qui ont des terres en propre). »

Le simple (A.) et le composé (B.) ne sont pas distingués : on passe imperceptiblement de A. à B., comme s'il y avait un glissement sémantique, puis on retourne à A. avec un exemple tiré de l'*Encyclopédie*, pour illustrer la graphie *yeman*. Ici, le TLF a été induit en erreur par sa source seconde, le dictionnaire de M. Höfler, qui donne — une fois n'est pas coutume ! — une définition erronée du lexème *yeoman*, mêlant le sème /propriétaire/ du simple au sème /office/ du composé : « petit propriétaire anglais qui était titulaire d'un office à la cour ou auprès d'un notable [...] » (Höfler 1982 : 307).

5. Quelques incohérences de traitement

Il peut arriver au TLF(i) de dater indirectement l'apparition d'un lexème par celle d'une unité polylexicale le comportant, sans toutefois que cette particularité méthodologique soit signalée en tant que telle. Cette manière de faire est inacceptable quand le rapport morphologique n'existe qu'en synchronie. C'est le cas *s.v.* *conformiste*, dont la notice « Étymol. et Hist. » se présente comme suit :

1. 1666 relig. (SORBIÈRE, *Relation d'un voyage en Angleterre*, p. 44 ds MACK. t. 1, p. 79) ; 2. 1791 prêtre *non-conformiste* « prêtre insermenté » (ds FREY, p. 165) ; p. ext. 3. 1930 (*non*) *conformiste* « qui ne se conforme pas aux coutumes traditionnelles, aux opinions reçues » (VALÉRY, *Variété II*, p. 80). Empr. à l'angl. *conformist* (dér. avec suff. *-ist, -iste** du verbe *to conform* empr. au fr. *conformer**) attesté comme terme d'hist. relig. dep. 1634 ds *NED*. L'extension de sens semble propre au fr. d'où elle serait peut-être passée en angl. (v. *Webster's*).

Cette notice rassemble une bonne partie des défauts que nous avons déjà critiqués ci-dessus et en ajoute quelques autres :

1° Sur le plan bibliographique, on notera que la première édition de la *Relation* de Sorbière est parue en 1664 (à Paris) et non en 1666 (date d'une contrefaçon hollandaise).

2° Le contexte de l'attestation chez Sorbière manque, car la source secondaire utilisée, Mackenzie (1939), ne le donne pas.

3° La différence sémantico-référentielle entre la citation de 1666 (« relig. » : Angleterre) et celle de 1791 (« prêtre insermenté » : France révolutionnaire) est passée sous silence.

4° On observe que, pour dater l'emploi de *conformiste* apparu sous la Révolution française, on a recours au composé *non-conformiste*, alors que la documentation fournit par ailleurs des emplois de (*prêtre*) *conformiste* en 1792 (« si les prêtres dissidents se bornaient à traiter de sacrilèges les prêtres 'conformistes' », HLF 9/2 : 894, n. 2). Or, pour que le composé *non-conformiste* puisse être exhibé comme une attestation indirecte de *conformiste*, il conviendrait d'établir au préalable que la composition s'est effectuée en français, ce qui ne semble pas être le cas ici : *s.v.* *non-conformiste*, le TLF(i) analyse ce terme — avec raison — comme un emprunt à l'anglais *non-conformist*.

5° Même remarque en ce qui concerne le sens secondaire « conformiste dans ses pensées ou sa manière de vivre ». La notice cite une occurrence de *non-conformiste* chez P. Valéry, alors que la base Frantext documente amplement des emplois de *conformiste* dans le sens à illustrer, et ce dès les années 1930 : « Car si, intérieurement, Byron est bien l'outlaw (le hors-la-loi), socialement, il est tout au contraire le conformiste » (Du Bos 1929 : 279, *in* Frantext).

6° Enfin, l'anglais connaît le sens de « personne qui se conforme passivement aux usages établis » dès le 17^e siècle (OED² *s.v.* *conformist* : « one who conforms to any usage or

practice », attesté depuis 1651 : *A Conformist to the old Superstitious Ceremonies*), bien avant le français. Il ne s'agit donc aucunement d'un calque de l'anglais au français.

6. Un exemple de rétrodatation

Nous terminerons par un exemple de rétrodatation. Il s'agit de la locution nominale *petit comité* « petit nombre de personnes », datée dans le TLF(i), s.v. *comité*, de l'année 1710, sur le témoignage d'une lettre de Madame Du Deffand à Horace Walpole. On sait que Madame Du Deffand était très amoureuse du jeune Horace Walpole, mais on peut tout de même s'étonner qu'elle ait pu lui écrire en 1710, alors qu'elle-même n'avait que 13 ans, et que Walpole n'était pas encore né. Il s'agit tout simplement d'une coquille, que l'on corrigera en 1770 (Lescure 1865 : 2 : 36-38 ; le passage en question se trouve en haut de la page 38). La datation exacte avait d'ailleurs déjà été donnée par Bonnaffé (1920).

On observera sans grande surprise que cette date de 1710, qui est propre au TLF, a été reprise par les fidèles recopieurs du TLF : on la trouve dans le *Dictionnaire des Anglicismes* du Robert (Rey-Debove/Gagnon 1982), dans le Robert² (1985), dans le *Dictionnaire historique de la langue française* (Rey 1998), and, last but not least, dans le récent *Dictionnaire culturel en langue française* (Rey/Morvan 2005). Trompez-vous, trompez-vous, il en restera toujours quelque chose...

7. Conclusion

Il nous tient à cœur de rappeler en conclusion le principe méthodologique énoncé par M. Höfler dans son *Dictionnaire des anglicismes* :

[...] nous avons renoncé à reprendre aux autres dictionnaires les dates que nous n'avons pas pu vérifier. Bien des utilisateurs seront donc surpris que nous donnions, pour certains mots, des dates bien postérieures à celles que proposent les autres ouvrages. Nous nous sommes fait un principe de ne jamais reprendre les datations proposées par nos prédécesseurs sans les contrôler dans les éditions originales. (Höfler 1982 : XI)

Il peut sembler un peu vain de s'attacher, comme nous l'avons fait ici, à relever de telles minuties dans un ouvrage de plusieurs milliers de pages... En réalité, il n'est pas de si petit détail qui ne contribue peu ou prou au progrès des études lexicologiques, et c'est toujours rendre hommage à un dictionnaire que de le lire la loupe à la main. Puisseons-nous, nous aussi, faire l'objet d'une telle lecture critique !

8. Références bibliographiques

Barbier, Paul (1921) : Loan-Words from English in the Eighteen Century French. In : *The Modern Language Review* 16, 138-149 ; 252-264.

— (1921/1923) : *English Influence on the French Vocabulary* (2 vol.). Oxford : Clarendon.

Behrens, Dietrich (1927) : *Über englisches Sprachgut im Französischen*. Giessen : Romanisches Seminar.

Bonnaffé, Edmond (1920) : *Dictionnaire étymologique et historique des anglicismes*. Paris : Delagrave.

Boulan, Henri René (1934) : *Les mots d'origine étrangère en français (1650-1700)*. Amsterdam : H. J. Paris.

Buchi, Éva (2005) : Le projet TLF-Étym (projet de révision sélective des notices étymologiques du *Trésor de la langue française informatisé*). In : *Estudis romànics* 27, 569-571.

Chamberlayne, Eduard (trad. de l'anglais) (1669) : *L'Etat présent de l'Angleterre avec plusieurs réflexions sur son ancien estat*. Amsterdam : J. Blaeu.

— (trad. de l'anglais) (1672) : *L'Etat présent de l'Angleterre avec plusieurs réflexions sur son ancien estat. Seconde partie*. Amsterdam : J. Blaeu.

Cotgrave, Randle (1611) : *A Dictionarie of the French and English Tongues*. Londres : Adam Islip.

De Cize, Emmanuel (trad. de l'anglais) (1717) : *Histoire du Whigisme et du Torisme*. Amsterdam : J.-F. Bernard.

Du Bos, Charles (1929) : *Byron et le besoin de la fatalité*. [S.l.] : Au Sans Pareil.

Festéau, Paul (1672) : *Nouvelle grammaire angloise, enrichie de dialogues curieux touchant l'estat et la cour d'Angleterre et d'une nomenclature angloise et françoise*. Londres : T. Thornicroft.

Frantext = INaLF, puis ATILF (1992–) : *Frantext (outil de consultation de ressources informatisées sur la langue française)* (site internet : <http://www.frantext.fr>). Nancy : CNRS/ATILF.

HLF = Brunot, Ferdinand (1967² [1937¹]) : *Histoire de la langue française des origines à nos jours, tome 9/2 : La Révolution et l'Empire*. Paris : A. Colin.

Höfler, Manfred (1982) : *Dictionnaire des anglicismes*. Paris : Larousse.

Lescure, Adolphe Mathurin de (1865) : *Correspondance complète de la Marquise Du Deffand avec ses amis le président Hénault, Montesquieu, d'Alembert, Voltaire, Horace Walpole* (2 vol.). Paris : Plon.

Mackenzie, Fraser (1939) : *Les Relations de l'Angleterre et de la France d'après le vocabulaire* (2 vol.). Paris : Droz.

Minsheu, John (1599) : *Dictionarie in Spanish and English*. [Londres] : E. Bollifant.

Möhren, Frankwalt (2006) : L'importance de la critique des sources en étymologie. In : Éva Buchi (éd.) : *Actes du Séminaire de méthodologie en étymologie et histoire du lexique (Nancy/ATILF, année universitaire 2005/2006)*, Nancy, ATILF (CNRS/Université Nancy 2/UHP), publication électronique (http://www.atilf.fr/atilf/seminaires/Seminaire_Möhren_2005-11.pdf).

OED² = Simpson, J. A., E. S. C. Weiner (dir.) (1989² [1933¹]/1993–1997) : *The Oxford English Dictionary* (20 vol. et 3 suppl.). Oxford : Clarendon.

Rey, Alain (dir.) (1998² [1992¹]) : *Dictionnaire historique de la langue française* (3 vol.). Paris : Dictionnaires Le Robert.

Rey, Alain, Danièle Morvan (2005) : *Dictionnaire culturel en langue française* (4 vol.). Paris : Dictionnaires Le Robert.

Rey-Debove, Josette, Gilberte Gagnon (1982² [1980¹]) : *Dictionnaire des anglicismes : les mots anglais et américains en français*. Paris : Dictionnaires Le Robert.

Robert² = Robert, Paul, Alain Rey (1985) : *Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française* (9 vol.). Paris : Dictionnaires Le Robert.

Sherwood, Robert (1632) : *Dictionnaire Anglois et François, pour l'utilité de tous ceux, qui sont desirieux de deux Langues*. Londres : Adam Islip.

Sorbière, Samuel-Joseph (1664) : *Relation d'un voyage en Angleterre, où sont touchées plusieurs choses qui regardent l'estat des sciences et de la religion et autres matières curieuses*. Paris : I. Jolly.

TLF = Imbs, Paul, Bernard Quemada (dir.) (1971–1994) : *Trésor de la Langue Française. Dictionnaire de la langue du XIX^e et du XX^e siècle (1789–1960)* (16 vol.). Paris : Éditions du CNRS/Gallimard.

TLFi = CNRS/Université Nancy 2/ATILF (2004) : *Trésor de la Langue Française informatisé* (cédérom). Paris : CNRS Éditions (version Internet : <http://stella.atilf.fr/>).

Trévoux¹ = 1704. *Dictionnaire universel françois et latin* [...] (3 vol.). Trévoux : Estienne Ganeau.

Françoise Quinsat
(LACITO/CNRS) :

Le traitement des arabismes dans le TLF(i) :
quelques observations

(communication présentée lors de la Journée d'étude « Lexicographie historique française : autour de la mise à jour des notices étymologiques du *Trésor de la langue française informatisé* » [Nancy/ATILF, 4 novembre 2005])

Date de mise en ligne : 31 mars 2006

Article à citer comme suit :

Quinsat, Françoise (2006). « Le traitement des arabismes dans le TLF(i) : quelques observations », in : Buchi (Éva) (éd.), *Actes de la Journée d'étude « Lexicographie historique française : autour de la mise à jour des notices étymologiques du Trésor de la langue française informatisé »* (Nancy/ATILF, 4 novembre 2005), Nancy, ATILF (CNRS/Université Nancy 2/UHP), publication électronique (<http://www.atilf.fr/atilf/evenement/JourneeEtude/LHF2005/Quinsat.pdf>), 12 pages.

Le traitement des arabismes dans le TLF(i) : quelques observations

Françoise Quinsat (LACITO/CNRS)

1. Introduction

Parmi les dictionnaires généraux de la langue française qui sont actuellement le plus largement utilisés, le TLF(i) est celui qui montre globalement le traitement le plus fiable, le mieux documenté, et le plus réfléchi quant à l'origine arabe de nombreux mots français et aux cheminements divers qui ont conduit à l'usage que nous connaissons aujourd'hui des arabismes de notre langue (Quinsat sous presse). Pour autant, quelques améliorations et mises à jour devraient être apportées, à court terme lorsque c'est possible, et à moyen terme lorsque l'amélioration d'une notice nécessite un travail de recherche un peu approfondi.

Dans la mesure où les trois équipes de linguistes diachroniciens qui forment la thématique « Histoire de la langue » de l'ATILF ont décidé de procéder à une remise à jour de la partie historique et étymologique des articles du TLFi (Buchi 2005), il appartient donc aux spécialistes des domaines concernés de réfléchir à la nature des corrections qui sont nécessaires autant qu'aux moyens de parvenir à la mise en forme des corrections adéquates. Dans le domaine des arabismes lexicaux de la langue française, quelques exemples seront présentés ici pour illustrer concrètement ce sujet. Ne seront abordées que les particularités liées au traitement des arabismes, et on laissera à la sagacité des rédacteurs du projet TLF-Étym la théorisation et la présentation critique des structures et des méthodes générales de la rédaction lexicographique.

L'arabe est une langue tout à fait exotique par rapport au domaine roman, mais les aléas de l'Histoire ont mis cette langue en contact sur le long terme avec le latin médiéval dans un premier temps, puis avec les différentes langues romanes, et en particulier, de façon directe ou indirecte, avec le français. C'est ainsi, bien que les deux systèmes linguistiques concernés soient structurellement et fonctionnellement très différents l'un de l'autre, qu'un rapport durable de proximité s'est établi entre eux. Les mots d'origine arabe, plus précisément, en sont venus à occuper dans la Romania une place aussi importante que les mots empruntés à des langues appartenant à des familles voisines, voire aux autres langues romanes. Si ce n'est toujours quant à leur nombre, c'est au moins quant à la durée du phénomène (Quinsat 2005 : 323-327 ; 342-343) et à la richesse de ses manifestations linguistiques.

Il n'est pas déplacé de se demander dans quelle mesure le TLF peut offrir des développements complets au sujet des arabismes, de l'histoire de chacun comme des variétés de leurs cheminements. Les contingences déterminant la place réservée à la partie historique des notices ne permettent pas une extension illimitée de leur taille. C'est pourquoi les cas les plus complexes ne peuvent pas espérer trouver dans les colonnes du TLF la place suffisante pour un exposé exhaustif, à la différence naturellement d'un dictionnaire spécialisé comme le volume dédié aux *Orientalia* du FEW (1966–1968¹). Celui-ci, dans une version elle-même remise à jour grâce, entre autres, aux travaux qui sont parus après sa publication, aurait vocation à présenter tous les détails successifs qui composent l'ensemble des données lexicographiques afférant aux différents lexèmes. La prudence, par ailleurs, recommanderait à cette œuvre, qui demeure

¹ En dépit de l'indication erronée « 1967 » que porte la page de titre du volume.

fondamentale, de s'inspirer tout autant le moment venu des données apportées notamment par les entreprises lexicographiques actuellement en cours que sont, par exemple, le *Dictionnaire étymologique de l'ancien français* (DEAF, Université de Heidelberg), le *Dictionnaire du moyen français* (DMF, ATILF, Nancy) ou le *Dictionnaire de l'occitan médiéval* (DOM, Bayerische Akademie der Wissenschaften).

Quel peut être, cependant, le domaine d'excellence du TLF ? Même si le TLF a en premier lieu été conçu pour rendre compte de la langue française du 19^e et du 20^e siècles (jusqu'à 1960), il est admis que l'existence de ses notices historiques et étymologiques en fait aussi un dictionnaire historique du français (Quemada 1998 : 465 ; 469) qui couvre toute la durée de l'histoire de la langue et qui n'a pas été égalé par les tentatives des dictionnaires généraux l'ayant suivi. La qualité de ses prestations provient du professionnalisme de ses rédacteurs et de la richesse de sa documentation spécialisée. Malgré les erreurs et les insuffisances, il fournit donc des renseignements de base dont la tenue, de façon globale, est parfaitement respectable. Être synthétique n'est pas un défaut en soi, l'important étant de ne pas se tromper. La question de l'exhaustivité est seulement liée à la conception dévolue à un dictionnaire et à la nature du lectorat auquel il s'adresse. Tout public, en revanche, a le droit d'être informé avec justesse. Et il est du devoir des lexicographes du TLF de continuer à viser juste et à fournir des notices qui peuvent tout à fait être partielles tout en étant exactes.

2. Types de corrections et méthodes pour les élaborer

Une correction n'est justifiée que si elle redresse une faute. Les notices historiques du TLF concernant les arabismes sont-elles justes ou fausses ? Telle est la question de fond qu'il convient de poser. La seconde question touche à la forme, et il convient là d'examiner si les notices présentent d'éventuels problèmes formels, comme ceux qui touchent aux caractères de translittération de l'étymon. Vient enfin la question de l'organisation de la notice, et il faut bien reconnaître que les défauts majeurs y sont rares. Cependant, des incohérences, parfois importantes, au plan historique autant qu'au plan linguistique, peuvent être constatées ça et là (ainsi pour *hachisch*, *risque* ou *sucre*).

Sur quoi repose la justesse des notices ? Elle repose essentiellement et constitutivement sur la recherche fondamentale, sur les travaux de prospection philologique et historique qui permettent la mise au jour dûment expliquée des filiations et des cheminements.

Quand il y a un défaut dans le *Trésor*, deux facteurs en sont principalement la cause. Premier facteur : il arrive que le TLF n'ait pas eu connaissance d'études spécialisées qui lui auraient montré le chemin, bien qu'il en eût la possibilité. C'est le cas, parmi d'autres, des notices *amiral* et *araba*, qui seront commentées ci-dessous. Second facteur : l'étude historique et/ou philologique permettant de compléter une notice déficiente ou de corriger une démonstration erronée est parue après la date de publication du volume concerné. Ce type de mise à jour concerne les notices *alezan*, *risque* et *sucre* commentées ci-dessous, de même que les articles du TLF concernés par les résultats de la recherche de D. Trotter (2005) sur le vocabulaire médical d'Albucasis. Ou alors une étude de ce type, qui relève d'une recherche élargie, n'est pas encore à la disposition des utilisateurs, soit parce qu'elle est sous presse ou en cours de rédaction (cf. ci-dessous *couscous*), soit parce qu'elle n'a pas encore été menée à bien (cf. ci-dessous *aval*). C'est ici qu'il faut mentionner et souligner la place indispensable que tiennent, dans l'achèvement des

progrès lexicographiques, les éditions critiques de textes, comme *Moamin* (Glessgen 1996), *Albucasis* (Trotter 2005) ou encore *Alchandreana* (Juste à paraître). Et s'il était possible d'exprimer encore une réserve, compte tenu bien sûr de tout le respect qu'inspire et qu'impose le caractère monumental du TLF, on relèverait que le contenu des notices étymologiques résulte majoritairement d'une exploitation comparée, à la fois, des sources secondaires et des dictionnaires. La remise à jour qui débute est l'occasion de tenter de résoudre les problèmes en se référant autant que possible aux données historiques et philologiques apportées par les sources primaires : pour la méthodologie, voir, par exemple, Piron (2004) ou Quinsat (1997) et Bonnassie (1997).

3. Quelques exemples

Alezan. – L'adjectif *alezan* « [en parlant d'un cheval] dont la robe et les crins sont de couleur fauve tirant sur le roux » est un des cas où le récent répertoire des arabismes ibériques de Federico Corriente (1999 : 115) vient apporter une contribution certaine pour préciser les étymologies des arabismes du français. Les filiations que rapporte le TLF (1973), citant notamment Lokotsch (1927) et von Wartburg (*in* FEW 19, 13b-14a, AZ'AR), semblent devoir être confrontées à la nouvelle donnée étymologique expliquée par Corriente. Celui-ci ne rattache plus l'espagnol *alazán*, étymon direct du français *alezan*, à l'arabe *az'ar* (von Wartburg *in* FEW) ou à *al-ḥiṣān* (Lokotsch), mais relie ce terme à une autre forme arabe *'ašhab* « alezan (cheval) ; roux, fauve (chameau) » (*cf.* Kazimirski 1860 : I : 1379). Corriente s'appuie sur des arguments à la fois historiques et linguistiques, de même que sur les travaux de ses prédécesseurs.

Alidade. – Afin de préciser l'histoire du substantif *alidade* « règle orientable munie à ses extrémités de deux repères [...] » (TLF 1973), il convient de faire référence au latin médiéval comme étape intermédiaire entre l'arabe et le français. Cette démarche devrait conduire à remonter jusqu'aux premières attestations chez le Pseudo Gerbert (fin 10^e siècle), chez Fulbert de Chartres (fin 10^e - début 11^e siècles) et chez Hermann Contractus (première moitié du 11^e siècle).

Allah. – L'étymon de l'interjection française *allah !* « (exclamation, d'après le nom donné à Dieu par les Musulmans, traduisant divers sentiments comme la joie, la crainte, la surprise, etc. ou servant d'appel à la prière, au combat) » est l'arabe *'Allāh* « Dieu ». Or le TLF (1973), suite à Steiger 1966 *in* FEW 19, 3b, présente cet étymon sans majuscule. Étant familière de la langue arabe et de la culture arabo-musulmane, bien que ne relevant pas de la religion musulmane par ma culture personnelle, je ressens peut-être plus directement qu'une personne moins rompue que moi à cet exercice culturel la difficulté présentée par l'option qu'a prise le rédacteur initial de la notice. Si, par exemple, dans une étude phonétique, le nom d'Allah est donné dans sa prononciation arabe entre crochets, il convient bien entendu de mettre une minuscule. En revanche, lorsque c'est l'étymon qui est cité sous une forme translittérée, il ne perd nullement son contenu linguistique et culturel et il convient de laisser à la forme transcrite la majuscule que lui confère son statut de nom propre. Imaginons qu'un texte rédigé dans une langue étrangère au français mentionne en cette langue l'existence dans la même langue d'un mot adapté de la forme française du nom de Dieu pour y désigner une divinité, il conviendrait de reproduire l'étymon français de ce nom propre avec une lettre majuscule à l'initiale. Une erreur formelle s'est par ailleurs glissée dans la translittération de l'étymon *'Allāh*, que la notice actuelle fait apparaître sans un trait sur le *a* de la deuxième syllabe, alors que celui-ci à cet emplacement doit matérialiser une voyelle longue.

Notons par ailleurs que l'article du TLF(i) est bancal dans la mesure où la description synchronique ne s'attarde que sur l'interjection, très minoritaire dans la langue par rapport au nom, alors que la notice étymologique procède à la datation de l'emprunt sur la base du seul nom *Allah*, à l'exclusion de l'interjection qui en est issue par conversion.

Aman. – *S.v. aman* subst. masc. « octroi de la vie sauve ou amnistie concédée à un ennemi [...] », le TLF (1973) donne un étymon arabe *aman* « sécurité ». Un tel lexème n'existe pourtant pas en arabe. Deux noms formés d'après la même racine √'MN désignent dans cette langue la sécurité : *'amn* et *'amān* (Kazimirski 1860 ; Wehr 1976 ; Reig 1986). L'étymon du substantif français *aman* est le second terme, et il doit comporter dans sa forme transcrite un trait sur la voyelle *a* de sa seconde syllabe pour matérialiser la voyelle longue de la forme arabe.

Amin. – L'étymologie du substantif *amin* « (nom donné en Kabylie à un magistrat qui remplit des fonctions municipales, civiles, judiciaires) » n'est pas clairement énoncée par le TLF (1973), qui se contente de l'indication « prob. d'un mot ar. ». Cette notice a été rédigée avec trop de précipitation, et il faudrait au moins la compléter par la mention de l'étymon arabe *'amīn* adj./subst. « sûr, à qui on peut se fier ; personne de confiance, homme d'affaires, intendant ou secrétaire chargé des affaires de confiance » (Kazimirski 1860 : I : 57).

Amiral. – L'ouvrage de Léon-Robert Ménager (1960), que mentionne von Wartburg *in* FEW 19, 5b (1966) et que ne retient pas le TLF (1973), permet d'observer la formation d'*amiral* et de ses variantes romanes, depuis les diverses formes du latin tardif. Elle conduit à constater que l'identité sonore et formelle entre la finale du mot français *amiral* et l'article arabe *al-* est fortuite. L'étude historique de Ménager est aussi un outil indispensable pour amorcer l'étude des dérivés de l'étymon arabe *'amīr*, qui est à l'origine, notamment, des deux formes françaises *amiral* et *émir*.

Araba. – La notice étymologique du substantif *araba* « sorte de voiture légère utilisée essentiellement dans les pays du Proche-Orient et de l'Afrique du Nord pour transporter les personnes (surtout les femmes) et les bagages » — « mot turc passé en ar. class. avec le même sens » — est très lacunaire : le TLF (1974) ne mentionne même pas l'étymon (arabe). Le rédacteur de la notice ne semble avoir consulté ni les dictionnaires de l'arabe (ancien ou moderne, classique ou dialectal) ni les travaux sur les arabismes et orientalismes (Lokotsch 1927 ; Lanly 1970 ; etc.). Enfin, un élargissement de la base documentaire à travers la base textuelle Frantext, ici comme dans d'autres cas, semble aussi s'imposer.

Aval. – Le TLF (1974) conteste l'étymologie arabe du substantif français *aval* « garantie par laquelle une personne s'engage à payer un effet de commerce en cas de défaillance du signataire » défendue par Dozy (1881 : II) et von Wartburg 1966 *in* FEW (19, 70a, ḤAWĀLA) : « l'hyp. d'un empr. à l'ar. ḥawāla [...] fait difficulté en raison de l'apparition tardive du mot fr. ». Mais l'argument qui est employé n'est pas développé, d'une part, et, d'autre part, il est trop léger pour qu'on lui accorde du crédit (Quinsat 2005 : 328-329). Y aurait-il des dates au-delà desquelles un mot arabe ne peut plus être emprunté par la langue française ? Et pourquoi ? Cela n'est pas dit. Pour l'instant, il faut s'en tenir à Dozy, von Wartburg *in* FEW et Corriente (1999 : 102 et 510). Il est vrai que les conditions de l'emprunt n'ont pas été précisées et que les contextes historique et philologique n'ont pas été étudiés. L'histoire du français *aval* devra bénéficier des

mêmes méthodes et orientations qui permirent de préciser celle de l'arabisme *risque* (cf. ci-dessous).

Couscous. – Un concours de circonstances a permis, en 2005, de trancher définitivement la question de la première occurrence du substantif français *couscous* subst. masc. « plat d'Afrique du Nord à base de [...] semoule [...] » et d'engager des réflexions sur son origine. Quelques conversations imprévues, d'abord, entre une historienne qui s'intéresse à l'histoire du couscous en tant que mets (Chastanet sous presse) et une linguiste qui s'intéresse à l'histoire lexicale de la dénomination du plat (Quinsat sous presse). Ensuite, vint une interview de Claude Lévi-Strauss dans *Le Monde* (22/02/2005), à l'occasion de *l'Année du Brésil*, à laquelle répondit prestement et efficacement Gilles Roques (*Le Monde*, 02/03/2005).

Il se trouve que le texte dont Raymond Arveiller (1963 : 203-204) avait extrait, dans un premier temps, la forme *couchou* comme première attestation française de *couscous* (1505) est un faux. Le TLF dispose à présent d'un compte rendu, écrit par Gilles Roques (2005 : 594-596), de l'ouvrage de Jacques Lévêque de Pontharouart (2000), autre acteur des échanges informels qui se tinrent autour du contexte d'apparition de la forme *couchou*. L'auteur du livre balaye la réalité historique du *couchou* de 1505 : il dénie l'existence du voyage de Gonnevillle, dont le récit est porteur du terme. Gilles Roques, de son côté (1996 et 2005), apporte une confirmation supplémentaire aux arguments historiques avec de judicieux arguments d'ordre philologique entraînant une rétrodatation du texte qui fut attribué précédemment au dit Gonnevillle. Néanmoins, on ne peut nier l'authenticité de la variante *couchou*, quelles que furent les modalités de sa formation, et sa place parmi les variantes formelles du lexème *couscous* est celle qui correspond à la date que l'histoire et la philologie attribuent au texte (1658/1659).

Comme beaucoup de dictionnaires, le TLF (1978) fait par ailleurs un rapprochement entre l'étymon arabe *kuskus* et son correspondant en langue berbère (« ar. [...] *kuskus* [...] lui-même empr. au berbère »), ce qui s'explique par le fait que le plat en question, tel qu'il est préparé dans sa version actuellement la plus répandue, remonte aux Berbères. Cette proximité n'est pas totalement clarifiée (cf. Quinsat à paraître a). Deux études sont en cours : elles tenteront de cerner la diffusion de l'arabisme lexical et la formation du lexème arabe. L'une comme l'autre seront utiles aux dictionnaires, et au TLF en particulier.

Échec. – La clarification nécessaire de l'histoire des plus anciennes formes de l'arabisme *échecs* subst. masc. plur. « jeu dans lequel deux adversaires déplacent, sur un tableau de 64 cases, deux séries de 16 pièces » reviendra aux spécialistes de l'ancien français. Ses différentes graphies anciennes et le rapport de celles-ci avec les formes du latin médiéval n'ont pas fait l'objet d'une étude détaillée qui replacerait dans un bon ordre logique et chronologique l'articulation entre l'histoire des formes lexicales se rattachant à l'étymon arabe et l'histoire de la dénomination et de l'implantation du jeu en Occident médiéval (cf. Quinsat sous presse).

Émir. – Le français moderne connaît un doublet étymologique, *amiral* « grade le plus élevé dans la marine de guerre » et *émir* subst. masc. « (titre porté autrefois et actuellement par des personnes importantes du monde musulman, turc et arabe) », remontant à l'arabe *'amīr* (cf. von Wartburg in FEW 19, 4b-6b). Or en ancien français, le type lexical *amiral* avait un sens proche de celui que connaît actuellement *émir*. Ainsi la *Chanson de Roland* (fin 11^e siècle) présente une multitude d'attestations (vers 850, 894, 967, 1269, 2602, 2615, 2767) du lexème *amiral* (sous la

forme de plusieurs variantes formelles) au sens de « émir, commandant chez les peuples d'Orient ». Ainsi la notice historique de l'article *émir* pourrait utilement renvoyer à l'article *amiral* : l'histoire de ces deux unités lexicales est indéfectiblement liée durant la période ancienne par leur étymon commun et, sans faire preuve de redondance pour autant, nous sommes tenus de les croiser et de rappeler ce qui les unit dans chacune des notices.

Fanfaron. – La partie historique et étymologique de cette notice du TLF (1980) doit être complétée. Il convient, dans un premier temps, de la revoir sur la base des données rassemblées par Federico Corriente (1999 : 317).

Hachisch. – Pour le TLF (1981), le substantif *hachisch* « chanvre indien dont on extrait une substance enivrante et narcotique » est un arabisme direct (« empr. à l'ar. *ḥašīš* 'herbe, foin ; chanvre indien' »). Or la première attestation actuellement connue de ce lexème se trouve dans une traduction de l'italien (*Description de l'Afrique* de Jean-Léon l'Africain, traduit par Temporal [1556]), ce qui n'encourage pas à y voir un emprunt sans intermédiaire². Un court développement historique, commenté du point de vue philologique, devrait dès lors étoffer la notice du TLF, qui est actuellement un peu simpliste dans sa formulation.

Laque. – Sachant que le substantif *laque* « substance résineuse rouge, demi-transparente, produite par la piqûre d'un insecte [...] et servant à faire de la cire d'Espagne, des teintures, des vernis » est cité par Constantin l'Africain (fin 11^e siècle) et qu'on le relève dans des textes latins antérieurs, connus sous le nom de *Mappae Clavicula*, on peut envisager d'étendre jusque-là la perspective historique du parcours de ce terme. Le rapport au latin médiéval est, du reste, mis en valeur dans d'autres notices portant sur des arabismes anciens (*ambre*, par exemple, et cf. *alidade* ci-dessus).

Losange. – Avec beaucoup d'honnêteté, le TLF (1983) présente les hypothèses possibles pour l'origine du nom *losange* « parallélogramme ayant des côtés égaux et dont les angles ne sont pas droits », y compris celle qui en fait un arabisme et qui est admise par plusieurs auteurs. Cependant le TLF ne tranche pas. Pour emporter la conviction dans l'un ou l'autre sens, il conviendra de procéder à une remise à plat de l'histoire de *losange* (comme de l'histoire de l'adjectif *losangé*, attesté depuis *ca* 1200 selon le TLF) qui tentera de clarifier le parcours du mot, de façon plus explicite que n'avait pu le faire Maxime Rodinson (1956), pourtant déjà fort précis. Nul doute qu'à ce stade, on tirera profit des données et des principes exposés dans les travaux de Bruno Laurioux (2005) ; voir, pour l'instant, Corriente (1999 : 366).

Niquer. – La translittération de l'étymon du verbe *niquer* « posséder charnellement », à la forme inaccomplie du verbe arabe, doit être améliorée par l'ajout d'un trait sur la voyelle *i* pour matérialiser une voyelle longue. Le succès en français de l'expression *nique ta mère*, dont on sait qu'elle n'est là qu'une impertinence, plus ou moins grave selon les circonstances de son emploi, alors que dans la langue donneuse elle verbalise, de façon injurieuse et humiliante, l'expression d'un gros tabou, infléchira-t-il le sens de l'humour des rédacteurs du TLF, au point qu'ils la rajoutent, parmi les locutions, à la suite de *niquer le burnous* (Quinsat sous presse) ? Ils

² Cf. aussi la deuxième attestation citée par le TLF, tirée d'une traduction française (1773) du *Voyage en Arabie* de Niebuhr, rédigé initialement en allemand.

enfreindraient ainsi, mais pour notre plaisir, comme ils le firent par ailleurs pour *taboulé*, attesté dans *L'Express* en 1975, la règle théorique fixant le terme du corpus exploité par le TLF à 1960.

Risque. – À la suite de Corominas (*in* DCEC 4 [1957] : 14-19 ; DCECH 5 [1983] : 13-18 ; DECat 7 [1987] : 330-337) et de von Wartburg (*in* FEW 10, 292a-293b, RĚSĚCARE [1961]), Monique Chauvet *in* TLF (1990) a redoublé d'efforts pour tenter de prouver que le substantif français *risque* « danger éventuel, plus ou moins prévisible, inhérent à une situation ou à une activité » ne serait pas un arabisme. Il est vrai que pour un lecteur néophyte rien n'y paraît, et l'explication qui est donnée là pourrait bien en valoir une autre. Heureusement qu'un de nos collègues, espagnol et arabisant (Epalza 1989), s'est ému du sort qui « risquait » d'être fait définitivement à l'espagnol *riesgo*. Reprenant quelques données exposées précédemment par Corriente (1985), il nous a ouvert la voie vers une vision lucide et transparente du parcours de l'espagnol *riesgo* (lui-même apparenté au français *risque*, qui a été emprunté à l'ancien italien *risco*). Plus tard, un collègue français arabisant (Bencheikh 2002), spécialiste reconnu de l'arabe andalou, a signalé deux occurrences d'un emploi du mot en arabe, dans des textes mozarabes, qui s'harmonisent parfaitement avec les valeurs du substantif *resicum* lorsqu'il apparaît en Italie dans des documents rédigés en latin. Sylvain Piron (2004), historien médiéviste, a su démontrer cette filiation de façon solide et incontestable en battant en brèche le raisonnement sémantique du TLF, dont il faut bien accepter qu'il n'a pas de fondement historique et philologique. Seule, à présent, manque une petite mise au point portant sur des détails linguistiques pour parvenir à convaincre totalement les francisants qu'il faut tournebouler cette notice étymologique du TLF afin de la mettre en accord avec l'Histoire, d'une part, et avec les règles de la linguistique historique, d'autre part.

En attendant, on se reportera à Lokotsch (1927 : 137), Pellegrini (1972 : 25-26 ; 364), Corriente (1999 : 426). Marcel Devic (1877 : 59) avait déjà dit l'essentiel à propos de l'origine arabe du français *risque* et de ses congénères romans ; en revanche, Pihan (1866), Dozy & Engelmann (1869), Lammens (1890) et Nasser (1966) ne traitent pas ce lexème.

Sucre. – Selon von Wartburg (*in* FEW (19, 161b-164a, SUKKAR [1968]) et Chauvet *in* TLF (1992), le substantif français *sucre* « substance alimentaire de saveur douce et agréable, généralement cristallisée, que l'on extrait de certaines plantes » remonte au 12^e siècle : *çucure* (1176/1181, Chrétien de Troyes), *zucure* (ca 1180), *sucre* (fin 13^e siècle). Dans ces conditions, on est étonné de lire que ce lexème serait un emprunt à l'italien *zucchero*, « att. dep. le XIII^e s. » (plus précisément, depuis 1286, DELI²).

Dès lors, il faut revoir les conditions de l'emprunt du 12^e siècle : s'agit-il d'un emprunt direct ou indirect ? Là, comme dans beaucoup d'autres cas, la protohistoire de l'arabisme en français est liée, d'une manière ou d'une autre, aux représentants du même étymon en latin médiéval. Une transposition latinisée de l'arabe figure ainsi chez Constantin l'Africain (fin 11^e siècle, vers 1087) sous la forme *zuccarum/o/i*, et Bruno Laurioux (2004 : 531) nous rappelle une citation de l'arabe dans la chronique d'Albert d'Aix (1^{er} tiers du 12^e siècle ; Flori 1999 : 63), récit de la première croisade rédigé en latin, sous la forme *zucra*. Arveiller (1999 : 493-502) fournit d'amples compléments au FEW, dans un article paru en 1991, dont le TLF (1992) n'avait pas encore bénéficié et qu'il pourra exploiter pour sa prochaine version.

Suzanne Sguaitamatti-Bassi (1974 : 148) ne traite pas le mot *sucre*, mais seulement *candi*. Incidemment, sans toutefois la commenter, elle mentionne une occurrence de *çucure*, voisinant avec *camdi*, dans l'*Antidotaire Nicolas* (13^e siècle, traduction d'un texte latin plus ancien de Nicolaus de Salerne qui est perdu). Il est nécessaire d'étudier à nouveau le rapport du français *sucre* avec l'italien *zuccherò*, de même qu'avec les occurrences en latin médiéval, en distinguant les emprunts directs à l'arabe des emprunts passés par l'italien ou le latin. Une chose apparaît certaine : le lexème français n'a pas de lien avec la filière ibérique, car il n'est pas porteur d'une marque de l'article arabe préposé. Il est lié soit à la filière italique, en latin comme en français, soit directement à l'Orient, en latin comme en français également. Un document latin de 1194, émanant de Cefalù en Sicile, possède une forme *zuccaro* (Caracausi 1983 : 406), identique à celle de Constantin au Mont Cassin plus d'un siècle auparavant...

Taboulé. – La forme de l'étymon arabe que donne le TLF (1992) pour *taboulé* « mets originaire du Proche-Orient, à base de couscous mêlé d'un fin hachis de tomates, persil, oignons et feuilles de menthe fraîche, assaisonné d'huile d'olive et de citron, que l'on sert frais » (« empr. à l'ar. libanais et syrien *tabbūla* ») est inexacte. En effet, le français a emprunté le terme à l'arabe dialectal parlé dans la zone du Liban, de la Syrie et de la Palestine. Dans cette région, la marque du genre féminin des noms et des adjectifs est le phonème /-a/ prononcé [-e]. Il convient donc de restituer l'étymon tel qu'il est pratiqué dans la variété d'arabe à laquelle l'emprunt a été fait : *tabbūle*. La classicisation de l'étymon, outre qu'elle constitue une erreur factuelle, contrevient à ce qui est exposé dans la référence dont se revendique le rédacteur de la notice (Denizeau 1960 : 58) : « *tabbūlè* » (où « *è* = *e* final, entre *e* fermé et *i* », Denizeau 1960 : XVI).

Outre le signifiant de l'étymon, son signifié gagnerait à être précisé aussi : contrairement à ce que laisse entendre la formule « empr. à l'ar. libanais et syrien *tabbūla*, même sens », l'étymon arabe désigne une préparation culinaire sensiblement différente, parce qu'elle comporte beaucoup plus de verdure, notamment du persil, et que la céréale utilisée est le boulgour et non pas le couscous.

Zédoaire. – En 1996, Raymond Arveiller faisait paraître le dernier article de ses « Addenda au FEW XIX (Orientalia) », qui comprend d'importants développements sur la famille lexicale de *zédoaire* subst. fém. « genre de plantes de la famille des Zingibéracées comprenant l'amome, le curcuma et le zérumbet » (cf. Arveiller 1999 : 635-637). Le dernier volume du TLF, qui traitait ce terme de botanique, était paru en 1994, de sorte que les remarques déterminantes d'Arveiller devraient pouvoir inspirer la mise à jour de la notice.

Note sur l'édition d'Albucasis. – Il est souhaitable de mettre en relief la toute récente édition critique du *Traité de Chirurgie* d'Albucasis présentée richement par David Trotter (2005), tout en pensant qu'elle est déjà sur la table de travail des rédacteurs du projet TLF-Étym. Notre compte rendu (Quinsat à paraître b) insiste sur les avantages que présente cette étude pour améliorer notre connaissance des arabismes. Le texte français, qui est une traduction de la version latine de l'original arabe composé par 'Abū l-Qāsim Ḥalaf bin 'Abbās 'Al-Zahrāwī 'Al-'Andalusī (Ziriklī 1979 : II : 310 ; Ullmann 1995 : 52), offre l'occasion de répertorier quelques arabismes inédits et de prendre en compte plusieurs antédations. L'œuvre conduite par David Trotter, ajoutée, par exemple, à celle de son prédécesseur Martin Gleßgen (1996), éditeur de *Moamin*, ou à celle de David Juste (à paraître), éditeur du *Liber Alchandreï*, permet aux lexicographes, aux

lexicologues et aux historiens d'exploiter avec davantage de fiabilité et de pertinence des textes difficiles dont l'histoire était obscure.

4. Conclusion

Il est prématuré de conclure à l'heure où un chantier s'ouvre.

Les moyens informatiques donnent aujourd'hui la possibilité technique d'apporter des ajouts au texte originel du TLF sans engendrer les difficultés qu'aurait entraînées une nouvelle édition sur papier d'un dictionnaire en seize volumes. Cette facilité, en toute rigueur, ne doit pas oblitérer les impératifs intellectuels qui nous motivent et que nous nous devons de respecter. C'est-à-dire que la régulière mécanique des instruments techniques devra composer avec les réalités de la recherche et des modes de production des savoirs. Constaté qu'une notice est défectueuse est une chose et procéder à sa correction en est une autre.

Quatre cas de figure pour les modalités de la mise en place des corrections apparaissent déjà :

1) Le cas d'une correction formelle qui demande une intervention simple sur les notices concernées (ainsi la translittération des étymons s.v. *allah*, *aman*, *niquer* ou *taboulé*).

2) Le cas des notices historiques dont les travaux scientifiques récents montrent qu'elles peuvent être améliorées (comme *alezan*, *risque*, *sucre* ou encore *couscous* pour la datation) et dont la correction, certes un peu plus longue à mettre en forme que la précédente, demande seulement de procéder à une nouvelle rédaction de la partie défectueuse de la notice en utilisant les nouvelles données apportées par les auteurs desdits travaux.

3) Le cas des notices défectueuses à l'évidence dont la modification correcte devra attendre que des travaux de recherche fondamentale, conduits de façon fiable, soient publiés (*aval* [étude historique], *couscous* [étude étymologique], *losange* [reconstitution détaillée du parcours du mot en amont du français moderne, étude historico-philologique]).

4) Le cas des notices dont on n'a pas encore établi avec la dernière précision le caractère insatisfaisant, mais qui gagneraient quand même à être corrigées un jour. On pensera par exemple à *jarde* « tumeur à la base du jarret du cheval » et *jaseran* « cote de mailles », mots français catalogués comme étant des arabismes, mais dont la filiation avec l'arabe n'est pas encore clairement démontrée, et pour lesquels nous devons des développements déterminants à Frankwalt Möhren (2006).

Autant de remarques partielles qui ne couvrent pas l'ensemble des articles que consacre le TLF aux arabismes. Le réexamen de ceux-ci commence. Quand les petits dictionnaires généraux du français proposent environ 400 arabismes (Quinsat 2005 : 322-323 ; à paraître), le TLF mentionne une étape arabe pour presque 500 lexèmes français³. C'est dire que bien d'autres observations viendront s'ajouter à celles-ci.

³ Calcul effectué, bien sûr, sans comptabiliser les dérivés.

5. Références bibliographiques

- Arveiller, Raymond (1963) : *Contribution à l'étude des termes de voyage en français (1505–1722)*. Paris : D'Artrey.
- (1999) : *Addenda au FEW XIX (Orientalia)*, édité par Max Pfister : Tübingen, Niemeyer.
- Bencheikh, Omar (2002) : Risque et l'arabe rizq. In : *Bulletin de la SELEFA* 1, 1-6.
- Bonnassie, Pierre (1997) : Note additionnelle [à Quinsat 1997]. In : *Arabica* XLIV, 305-307.
- Buchi, Éva (2005). Le projet TLF-Étym (projet de révision sélective des notices étymologiques du *Trésor de la langue française informatisé*). In : *Estudis romànics* 27, 569-571.
- Caracausi, Girolamo (1983) : *Arabismi medievali di Sicilia*. Palermo : Centro di studi filologici e linguistici siciliani (*Supplementi al Bollettino* 5).
- Chastanet, Monique (sous presse) : Couscous « à la sahélienne » (Sénégal, Mali, Mauritanie). In : Hélène Franconie *et al.* (dir.) : *Couscous, boulgour et compagnie*. Paris : Karthala.
- Corriente, Federico (1985) : Apostillas de lexicografía hispano-árabe. In : *Actas de las II jornadas de Cultura Árabe e islámica*. Madrid : Instituto hispano-árabe de cultura : 119-162.
- (1999) : *Diccionario de arabismos y voces afines en iberorromance*. Madrid : Gredos.
- DCEC = Corominas, Joan (1954–1957) : *Diccionario crítico etimológico de la lengua castellana* (4 vol.). Berne : Francke.
- DCECH = Corominas, Joan, José A. Pascual (1980–1991) : *Diccionario crítico etimológico castellano e hispánico* (6 vol.). Madrid : Gredos.
- DECat = Coromines, Joan (1980–1991) : *Diccionari etimològic i complementari de la llengua catalana* (9 vol.). Barcelona : Curial.
- DELI² = Cortelazzo, Manlio, Paolo Zolli (1999² [1979–1988¹]) : *Dizionario Etimologico della Lingua Italiana*. Bologna : Zanichelli.
- Denizeau, Claude (1960) : *Dictionnaire des parlers arabes de Syrie, Liban et Palestine (Supplément au Dictionnaire arabe-français de A. Barthélemy)*. Paris : G.-P. Maisonneuve.
- Devic, Marcel (1877) : *Dictionnaire étymologique des mots d'origine orientale (arabe, hébreu, persan, turc, malais)*. In : *Supplément à Émile Littré, Dictionnaire de la langue française*. Paris : Hachette.
- Dozy, Reinhart (1881) : *Supplément aux dictionnaires arabes* (2 vol.). Leyde : Brill.
- Dozy, Reinhart, Wilhelm Hermann Engelmann (1869² [1861¹]) : *Glossaire des mots espagnols et portugais dérivés de l'arabe*. Leyde : Brill.
- Epalza, Mikel de (1989) : Nota sobre la etimología árabe-islámica de « riesgo ». In : *Sharq al-Andalus* 6, 185-192.
- FEW = Wartburg, Walther von *et al.* (1922–2002) : *Französisches Etymologisches Wörterbuch. Eine darstellung des galloromanischen sprachschatzes* (25 vol.). Bonn/Heidelberg/Leipzig-Berlin/Bâle : Klopp/Winter/Teubner/Zbinden.
- Flori, Jean (1999) : *Pierre L'Ermite et la première croisade*. Paris : Fayard.
- Frantext = INaLF, puis ATILF (1992–) : *Frantext (outil de consultation de ressources informatisées sur la langue française)* (site internet : <http://www.frantext.fr>). Nancy : CNRS/ATILF.
- Gleißgen, Martin-Dietrich (1996) : Die Falkenheilkunde des « Moamin » im Spiegel ihrer volgarizzamenti. Studien zur Romania Arabica (2 vol.). Tübingen : Niemeyer.
- Juste, David (à paraître) : « *Alchandreana* ». *Les plus anciens traités astrologiques latins d'origine arabe (X^e siècle), étude et édition critique*.

Kazimirski, A. de Biberstein (1860) : *Dictionnaire arabe-français* (2 vol.). Paris : Maisonneuve.

Lammens, Henri (1890) : *Remarques sur les mots français dérivés de l'arabe*. Beyrouth : Imprimerie Catholique.

Lanly, André (1970) : *Le français d'Afrique du Nord. Étude linguistique*. Paris : Bordas.

Lauriou, Bruno (2004) : Quelques remarques sur la découverte du sucre par les premiers croisés d'Orient. In : *Chemins d'outre-mer. Études d'histoire sur la Méditerranée médiévale offertes à Michel Balard*, Paris, Publications de la Sorbonne, *Byzantina Sorbonensia* 20, 527-536.

— (2005) : *Une histoire culinaire du Moyen Âge*. Paris : Champion.

Lévêque de Pontharouart, Jacques (2000) : *Paulmier de Gonneville : son voyage imaginaire*. 76890 Beauval en Caux, chez l'auteur.

Lokotsch, Karl (1927) : *Etymologisches Wörterbuch der europäischen (germanischen, romanischen und slavischen) Wörter orientalischen Ursprungs*. Heidelberg : Winter.

Ménager, Léon-Robert (1960) : *Amiratus – أمراء. L'Émirat et les origines de l'Amirauté (XI^e-XIII^e siècles)*. Paris : S.E.V.P.E.N.

Möhren, Frankwalt (2006) : L'importance de la critique des sources en étymologie. In : Éva Buchi (éd.) : *Actes du Séminaire de méthodologie en étymologie et histoire du lexique (Nancy/ATILF, année universitaire 2005/2006)*, Nancy, ATILF (CNRS/Université Nancy 2/UHP), publication électronique (http://www.atilf.fr/atilf/seminaires/Seminaire_Möhren_2005-11.pdf).

Nasser, Fathi (1966) : *Emprunts lexicologiques du français à l'arabe des origines jusqu'à la fin du XIX^e s.* Beyrouth : Hayek & Kamal.

Pellegrini, Giovan Battista (1972) : *Gli arabismi nelle lingue neolatine con speciale riguardo all'Italia* (2 vol.). Brescia : Paideia.

Pihan, Antoine Paulin (1866² [1847¹]) : *Dictionnaire étymologique des mots de la langue française dérivés de l'arabe, du persan ou du turc avec leurs analogues grecs, latins, espagnols, portugais et italiens*. Paris : Imprimerie Impériale.

Piron, Sylvain (2004) : L'apparition du *resicum* en Méditerranée occidentale aux XII^{ème}-XIII^{ème} siècles. In : Emmanuelle Collas-Heddeland et al. (dir.) : *Pour une histoire culturelle du risque : genèse, évolution, actualité du concept dans les sociétés occidentales*. Strasbourg : Éditions Histoire et Anthropologie : 59-76.

Quemada, Bernard (1998) : Le Trésor de la Langue Française (TLF) ; Dictionnaire de la langue du XIX^e et du XX^e siècle. In : Bernard Quemada, Jean Pruvost (éd.) : *Le Dictionnaire de l'Académie française et la lexicographie institutionnelle européenne. Actes du Colloque international, 17, 18 et 19 novembre 1994*. Paris : Champion : 463-473.

Quinsat, Françoise (1997) : Le mancusus : un nom de monnaie arabe dans le haut Moyen Âge occidental. In : *Arabica* XLIV, 284-305.

— (2005) : Levant, levantinismes, gallicismes au Levant : note d'étymologie arabe et française. In : *France-Levant, de la fin du XVII^e siècle à la Première Guerre mondiale (Colloque international, Lyon 13-14-15 juin 2002, organisé par l'équipe « Religions, Sociétés et Acculturation » RESEA, CNRS-UMR 5190 LARHRA et l'Institut d'Études Islamo-Chrétiennes de l'Université Saint-Joseph, Beyrouth)*. Paris : Geuthner : 321-343.

— (à paraître a) : Le traitement lexicographique des arabismes dans les dictionnaires du français. In : *La journée des dictionnaires (Colloque international) : Néologie et terminologie dans la*

lexicographie francophone (Université de Cergy-Pontoise et METADIF - UMR 8127, CNRS, 17 mars 2004). Paris : Champion.

— (à paraître b) : Compte rendu de Trotter 2005. In : *Aljamía* 18.

Reig, Daniel (1986) : *Dictionnaire arabe-français, français-arabe, As-sabil*. Paris : Larousse.

Rodinson, Maxime (1956) : Sur l'étymologie de « losange ». In : *Studi orientalistici in onore di Giorgio Levi della Vida*. Roma : Istituto per l'Oriente : II : 425-435.

Roques, Gilles (1996) : Note additionnelle au compte rendu de FennisGal (ici p. 258 n. 1). In : *Revue de linguistique romane* 60, 318-319.

— (2005) : Compte rendu de Lévêque de Pontharouart (2000). In : *Revue de linguistique romane* 69, 594-596.

Sguitamatti-Bassi, Suzanne (1974) : *Les emprunts directs faits par le français à l'arabe jusqu'à la fin du XIII^e siècle*. Zurich : Juris Verlag.

TLF = Imbs, Paul, Bernard Quemada (dir.) (1971–1994) : *Trésor de la Langue Française. Dictionnaire de la langue du XIX^e et du XX^e siècle (1789–1960)* (16 vol.). Paris : Éditions du CNRS/Gallimard.

TLFi = CNRS/Université Nancy 2/ATILF (2004) : *Trésor de la Langue Française informatisé* (cédérom). Paris : CNRS Éditions (version Internet : <http://stella.atilf.fr/>).

Trotter, D. A. (2005) : *Albucasis : Traitier de Chirurgie, édition de la traduction en ancien français de la Chirurgie d'Abū'l Qāsim Halaf Ibn 'Abbās al-Zahrāwī du manuscrit BnF, français 1318*. Tübingen : Niemeyer.

Ullmann, Manfred (1995) : *La médecine islamique*. Paris : PUF.

Wehr, Hans (1976³ [1961¹]) : *A dictionary of modern written arabic*, édité par J. Milton Cowan. New-York : Spoken Language Services.

Ziriklī, Ḥayr al-Dīn 'Al- (1979⁴ [1954–1959¹]) : *'Al-'A'lām* (8 vol.). Bayrūt : Dār al-'ilm lil-malāyīn.

Gilles Roques

(Hergugney) :

***Regards rétrospectifs et prospectifs sur le traitement du vocabulaire
médical dans les notices d'histoire et d'étymologie du TLF(i)***

(communication présentée lors de la Journée d'étude « Lexicographie historique française : autour de la mise à jour des notices étymologiques du *Trésor de la langue française informatisé* » [Nancy/ATILF, 4 novembre 2005])

Date de mise en ligne : 6 juin 2006

Article à citer comme suit :

Roques, Gilles (2006). « Regards rétrospectifs et prospectifs sur le traitement du vocabulaire médical dans les notices d'histoire et d'étymologie du TLF(i) », *in* : Buchi (Éva) (éd.), *Actes de la Journée d'étude « Lexicographie historique française : autour de la mise à jour des notices étymologiques du Trésor de la langue française informatisé »* (Nancy/ATILF, 4 novembre 2005), Nancy, ATILF (CNRS/Université Nancy 2/UHP), publication électronique (<http://www.atilf.fr/atilf/evenement/JourneeEtude/LHF2005/Roques.pdf>), 6 pages.

Regards rétrospectifs et prospectifs sur le traitement du vocabulaire médical dans les notices d'histoire et d'étymologie du TLF(i)

Gilles Roques (Hergugney)

1. Introduction

Pour avoir été chargé par Paul Imbs en 1974 de relire la totalité des notices diachroniques du TLF à partir du tome 4 (paru en 1975) et en avoir assuré la totale responsabilité depuis le tome 7 (paru en 1979), le TLF a accompagné ma vie scientifique pendant deux décennies. Mais je dois dire que ma recherche ne s'est pas située sur ce terrain, mais, comme on le sait, sur celui des régionalismes lexicaux du français et surtout du français médiéval, abordés sous l'angle philologique. C'est que la rédaction d'articles historiques dans un dictionnaire du français moderne n'est pas un véritable travail de recherche ; il s'agit d'essayer d'y faire le point sur ce que l'on sait, à un moment donné, sur chacun des mots enregistrés à la nomenclature, en s'aidant des dictionnaires antérieurs et en tenant compte des travaux des érudits. Le plus important en la matière est bien de se tenir au courant de tout ce qui se publie touchant de près ou de loin chacun des mots et plus généralement encore de l'ensemble des progrès de la lexicologie historique ; ce n'est pas une mince affaire.

Les rédacteurs de ces notices devaient, en un court délai, produire un condensé qui puisse donner des jalons solides pour essayer de se représenter l'évolution historique des sens principaux d'un mot. Il ne pouvait être question d'en retracer l'histoire. Pour bien des mots, d'ailleurs, leur histoire n'est qu'un tissu d'anecdotes, et elle ne mérite pas vraiment d'être retracée. Les domaines abordés étaient variés, tant en ce qui concerne les types étymologiques qu'en ce qui concerne les champs notionnels concernés. Aussi certains rédacteurs avaient-ils des attirances pour une langue d'origine : il y en avait à qui étaient réservés les mots d'origine espagnole, arabe, anglaise ou germanique. D'autres avaient des domaines de prédilection : le vocabulaire médical ou celui du vêtement, par exemple. Mais rares sont les mots dont le sémantisme est cantonné dans un seul domaine.

Un gros morceau était constitué par le vocabulaire médical, pour lequel nous avons une spécialiste, Edmonde Papin. Il faut dire d'emblée que les outils à notre disposition étaient bien sommaires. Pour l'essentiel, il s'agissait des dictionnaires existants (Littré, Gdf et GdfC, TL, FEW). Depuis les dépouillements de ces ouvrages lexicographiques, bien peu de publications dans le domaine de l'histoire du vocabulaire médical avaient vu le jour. On aurait pu juste utiliser un peu plus les deux éditions partielles de Germaine Lafeuille des *Amphorismes Ypocras* (Lafeuille 1954 ; 1964), qui ne sont citées que dix fois à partir du mot *lichen* (TLF 10 [1983])¹.

L'apport nouveau était constitué par les travaux de Gusta Sigurs, qui avait publié coup sur coup deux articles lexicologiques sur le vocabulaire des traductions de Gui de Chauliac (Sigurs 1964 ; 1965). Ces publications condensaient les résultats marquants d'une thèse de 3^e cycle dirigée par Charles Camproux (Sigurs 1963/1964), restée inédite, dont la rédaction du TLF a pu disposer d'un exemplaire dactylographié. Dans la pénurie de matériaux, il était difficile de ne pas l'utiliser, même si elle n'offrait pas les garanties que la lexicographie historique exige maintenant des travaux. Le dépouillement de Sigurs s'appuyait sur le manuscrit de Montpellier de la *Chirurgie* de Gui de Chauliac, et sur quelques impressions, au premier rang desquelles figurait celle de Nicolas Panis, datée de 1478. Mais il n'y avait pas de

¹ S.v. *lichen* ; *précipitation* ; *puberté* ; *spéculatif*, *-ive* ; *spéculation* ; *spleenétique*, *splénétique* ; *spumeux*, *-euse* ; *sternutation* ; *sternutatoire* ; *syncoper*.

référence précise à l'intérieur de chaque source, et les textes n'étaient pas accessibles. En outre, Sigurs pensait que le manuscrit de Montpellier datait des années 1370, alors que nous savons qu'il est plus jeune d'au moins un siècle. À cela s'est ajouté le fait qu'on n'a pas su tirer parti du travail de Sigurs, chez qui 1370 veut dire « manuscrit de Montpellier » et 1478 « édition de Panis ».

Depuis l'achèvement du TLF en 1994, nous avons énormément progressé dans la connaissance du vocabulaire médical médiéval. Il y a eu de nombreuses éditions de textes, dont les plus notables sont celles de Tony Hunt et en particulier les deux volumes de son *Anglo-Norman Medicine* (1994/1997), celle d'*Albucasis* par D. A. Trotter (2005), accompagnée d'un glossaire qui constitue déjà une bonne étude lexicale, et la thèse d'habilitation (encore inédite, soutenue en 2004) de Sylvie Bazin-Tacchella, *La Traduction française du XV^e siècle de la Chirurgia Magna de Guy de Chauliac* (édition du chapitre singulier et des trois premiers traités). On a vu paraître aussi plusieurs études lexicales, à commencer par le *Lexique de la langue scientifique* du DMF (Jacquart/Thomasset 1997), qui contient un dépouillement aléatoire de plusieurs textes médicaux et est prolongé par des dépouillements accessibles, à travers la base des lexiques, sur le site de l'ATILF (DMF1). Plus particulièrement, Sabine Tittel a consacré au vocabulaire de l'*Anatomie* de la *Grande Chirurgie* de Gui de Chauliac une solide thèse parue en 2004 (cf. Roques 2005). Dans ces conditions, on peut voir comment améliorer les données consignées dans le TLF.

2. Quatre pistes de potentiels d'amélioration

2.1. Gui de Chauliac

D'abord Gui de Chauliac. On sait que ce médecin des papes d'Avignon a terminé en 1363 sa *Chirurgia Magna* latine. Il est mort en 1368. Sa *Chirurgia* a été traduite en français au moins trois fois au 15^e siècle, et chacune de ces traductions est contenue dans des manuscrits datant d'environ 1475, de même que dans un imprimé (de Nicolas Panis) de 1478. La source des attestations passées dans le TLF est presque toujours la thèse de Sigurs. En conséquence, il faudra corriger la date de 1363 (*s.v. adragant, article, ascendant, etc.*), qui n'a aucune justification et est même en contradiction certaines fois avec ce que dit Sigurs elle-même (ainsi *s.v. axillaire, colliquatif, constrictif, etc.*) ; le comble est atteint avec *ulcéreux* (où la date de 1363 s'applique au texte d'une impression de 1579). Chacune de ces datations est à revoir selon ce que portent le texte des manuscrits et celui de l'édition de Panis.

Il faudra de même corriger la date de 1370 (*s.v. alchimiste, décoloration, etc.*) ; le comble est atteint avec *délétère*, où la date de 1370, reprise pieusement par le *Robert historique* (Rey 1998), est une extrapolation gratuite quand Sigurs précise bien 1538. Il faudra corriger les dates de fin 14^e siècle pour *chirurgical*, de 14^e/15^e siècle ou de 15^e siècle pour *compliquer* ou *convalescent*, pour leur préférer *ca* 1475, date des manuscrits respectifs.

Dans un second temps, il faudra réexaminer tous ces cas pour savoir s'il n'y a pas une attestation antérieure à 1475 qui évincerait chacun de ces renvois. C'est le cas d'*adragant* subst. masc. « gomme adragant », pour lequel on a une forme *dragagant* dès 1272 (« Moam », von Wartburg in FEW 13/2, 158a) ; d'*ascendant* adj. « qui monte (surtout en parlant d'un vaisseau sanguin) », attesté dès 1365 (Tittel 2005 : 237) ; d'*ascite* subst. fém. « accumulation de sérosité dans la cavité péritonéale », attesté dès 1362/1365 (Jacquart/Thomasset 1997 [*alscites*]) ; de *convalescent* subst. masc. « personne qui revient progressivement à la santé après une maladie », attesté dès 1362/1365 (Jacquart/Thomasset 1997) et de bien d'autres. Enfin, il faudra localiser les attestations citées par Sigurs dans les éditions ou les travaux que nous avons maintenant commodément à notre disposition, ainsi

article subst. masc. « articulation » (Tittel 2004 : 151), donc environ 1475², et non pas 1363 comme prétend le TLF (alors que le manuscrit N [Bazin-Tacchella 2004] a *joincture*) ou *ulcéreux* adj. « atteint d'ulcère » dans Paris 1478 (Jacquart/Thomasset 1997).

2.2. Manuscrit du Marquis de Salis

Un deuxième cas est maintenant bien éclairci, c'est celui du manuscrit [du Marquis] de Salis, utilisé par Godefroy. Ce manuscrit, passé ensuite à la Bibliothèque Municipale de Metz, sous le numéro 1228, a été détruit à la fin de la seconde guerre mondiale. C'était un manuscrit du 15^e siècle, qui contenait, en au moins 179 folios, des textes médicaux : une traduction française de la *Chirurgia Magna* et de la *Chirurgia Parva* de Bruno de Lungoburgo, œuvres latines du second quart du 13^e siècle (f^o 1-96), suivie d'une traduction de la version latine de Gérard de Crémone de la *Chirurgie* d'Albucasis, accompagnée d'un petit texte sur les cautérisations à partir au moins du folio 174. Un mot régional, assez peu courant, est commun aux deux traductions, le substantif *chavon* « bout », qui est caractéristique du franc-comtois et des régions environnantes (sud-lorrain et francoprovençal), cf. von Wartburg in FEW 2, 337a, CAPUT I 2 a³ et Gdf 2, 101, auxquels on ajoutera ChaceOisIM et DocSuisseRomS. Il me paraît prouver que les deux traductions ont été réalisées dans un même atelier, situé dans le quart sud-est du domaine d'oïl. Quoi qu'il en soit, il faudra désormais tenir compte des connaissances bien établies pour rectifier les notices du TLF(i) qu'alimente ce manuscrit de Salis, à travers Godefroy, qui cite la première traduction comme « Brun de Long Borc, *Cyrurgie* » et la seconde comme « *Cyrurgie Albugasis* », avec des variantes par abréviation et aussi quelques confusions entre les deux textes, confusions qu'on peut corriger à l'aide de la foliotation des passages cités. Donnons quelques exemples. On ne pourra plus accepter, sur la base de ce manuscrit, les datations suivantes :

— « 13^e siècle » : *abstraction* subst. fém. « action d'extraire (un corps étranger d'une blessure) » (la mention « hap. 14^e s. » de von Wartburg in FEW 24, 58a, ABSTRAHERE 3 vaut à peine mieux) et *aludel* subst. masc. « appareil utilisé dans les expériences de sublimation » (deuxième attestation proposée, après celle du *Roman de la rose*).

— « 14^e siècle » : *abrotone* subst. fém. « (nom vulgaire des aurones, du genre armoise, cultivées dans les jardins pour leur odeur pénétrante) » (von Wartburg in FEW 24, 48a est correct : *abrotane* « hap. 15^e s. »), *antécédent* adj. « qui précède dans l'ordre du temps » (mais Gossen in FEW 24, 642a, ANTECEDENS 1 donne « dp. 1314, H Mond ») ou *attractif* adj. « qui a la propriété d'attirer les humeurs » (mais Steinfeld in FEW 25, 740a, ATTRACTIVUS date l'apparition du sens médical d'environ 1300).

— « Après 1350 » : *dysentérique* adj. « qui a le caractère de la dysenterie » (von Wartburg in FEW 3, 198b, DYSENTERIA : « dp. 14^e siècle »).

— « 2^e moitié du 14^e siècle » : *ablation* subst. fém. « action d'enlever (une partie du corps nuisible à la santé du patient) » (la mention de von Wartburg in FEW 24, 34a, ABLATIO vaut moins bien : « [hapax] 13^e siècle », complétée par un opportun « dp. Lavoisien 1793 »), *abscision* subst. fém. « excision » (mais on a *abscission* dès la fin du 13^e siècle, cf. AND) ou *absterger* verbe trans. « nettoyer (un organe, une plaie, un ulcère) avec un abstergent » (aussi von Wartburg in FEW 24, 57a, ABSTERGERE 1 ; il y en a des attestations, à partir de 1478, dans DMF^o).

Toutes ces datations seront à remplacer par « 15^e siècle » ou à supprimer si une meilleure attestation est trouvée.

² Plutôt que « 2^e tiers du 15^e siècle », comme suggère Sabine Tittel, cf. Roques 2005 : 578 : note 3.

³ Von Wartburg a aussi classé ce type lexical FEW 11, 260a, SCABĒLLUM I 2, cf. C. Dondaine in Chambon et al. 1999 : 255.

Même le DEAF, parangon de la vigilance, a pu s'y laisser prendre, qui date, sur la base d'une attestation dans le manuscrit de Salis, *globe* subst. masc. « rouleau, paquet (de drap, de laine) », dont on a pas d'autre attestation en français médiéval, du 14^e siècle (Gier *in* DEAF G 856).

Inversement, grâce à l'édition par D. A. Trotter (2005) de la traduction lorraine, du milieu du 13^e siècle, d'Albucasis, on pourra antédater certains lexèmes : *patient* subst. masc. « malade », que le TLF(i) date du 14^e siècle (« BRUN DE LONG-BORE [sic], *Cyrurgie*, ms. de Salis, f^o102d ds GDF. Compl. »), sera ainsi daté d'environ 1250, l'indication Brun de Lonc-Borg de GdfC reposant sur une confusion, comme l'indique le chiffre du folio ; de même pour *cultellaire* ou *olivaire*, par exemple, datés du 15^e siècle dans le TLF(i) et remontés au milieu du 13^e siècle.

2.3. Bernard de Gordon

Le troisième texte qui nous retiendra ici est *La Pratique de maistre Bernard de Gordon qui s'appelle Fleur de lys en medecine*. Bernard de Gordon, professeur à Montpellier, a composé entre 1303 et 1311 un *Lilium medicine*, traduit en de nombreuses langues. Ainsi, il fut traduit en français, à Rome, en 1377, sous le titre *Fleur de lys* (deux manuscrits : BnF, fonds français 1288 et 1327). *La Pratique* a été imprimée à Lyon en 1495. J'ignore quels sont les rapports entre cette impression et la version des manuscrits de Paris ; mais, à lire l'article, bien informé, du DLFMA (151b), il semble que c'est la traduction des manuscrits qui a été imprimée. Godefroy avait dépouillé l'impression lyonnaise de 1495. Quelques fruits de ce dépouillement sont donc passés dans le TLF. Ils sont parfois datés de 1320 (date de la mort de Bernard de Gordon), comme *s.v. acuité* ou *ascaride*, parfois de 1377 (date de la traduction française), comme *s.v. adurant* ou *vertigineux*, parfois de « 1377 [1495] », comme *s.v. albuginé* ou *excoriation*, parfois enfin de « 1495 [éd.] », comme *s.v. information* ou *verruqueux*. Si l'on n'a pas pu vérifier les leçons des manuscrits aux passages correspondants à ceux cités d'après l'édition, c'est cette dernière solution qui doit s'imposer. Même la date de *ca* 1450/1500, choisie par le DMF pour rendre compte des mots relevés dans cette impression de 1495, est trompeuse ; elle pêche par les deux bouts, puisque la partie 1496–1500 de la fourchette est exclue, et que la partie 1450–1494 est purement spéculative. On voit l'embarras provoqué par ces fourchettes spéculatives avec *maturatif* subst. masc. « médicament qui fait mûrir les matières ». Le TLF date le mot de 1495, dans Bernard de Gordon, alors que Jacquart/Thomasset 1997 donnent un seul exemple tiré de Panis, *Guidon* (c'est l'impression de 1478, dont nous avons parlé plus haut à propos de Gui de Chauliac) et lui donne la date de 1478. Or à appliquer la datation *ca* 1450/1500, il semblerait, bien à tort cependant, qu'on pourrait hésiter entre les deux attestations. En l'occurrence, le lexicographe doit être un nouveau saint Thomas : s'il n'a pas examiné les manuscrits de la traduction de la *Fleur de lys*, il doit se résigner à dater le substantif *maturatif* de 1478 et non de 1450/1500.

2.4. Regime de santé

Le dernier texte qui nous retiendra est le *Regime de santé*. Sous ce titre, auquel est accolé le nom de Robinet (parfois même « imprimé par Robinet »), on lit dans Godefroy des citations qui se retrouvent souvent, mais pas toujours, dans un texte présenté ainsi par la Bibliographie du DMF^o :

Rég. santé corps C., 1480 : Le Regime tresutile et tresproufitable pour conserver et garder la santé du corps humain [ed.] by Patricia Willett Cummins. With the commentary of Arnoul de Villeneuve. Corrected by the *docteurs regens* of Montpellier (1480), Lyon (1491). – Chapel Hill : University of North Carolina, 1976 (North Carolina Studies in the Romance Languages and Literatures ; 177). Texte établi d'après un incunable de 120 pages, imprimé peut-être en 1491 à Lyon, appartenant à la Bibliothèque de la Faculté de Médecine de l'Université de Paris.

Disons un mot de la date retenue : elle est purement hypothétique. La date de 1480 est celle de l'intervention sur le texte des docteurs de Montpellier ; mais la version imprimée peut avoir modifié le texte corrigé. Si la date de l'imprimé était sûre, c'est elle qu'il faudrait retenir. Il me semble qu'on peut admettre provisoirement, tant qu'on n'aura pas examiné plus à fond ce texte, une datation comme fin du 15^e siècle. Le TLF n'a pas eu souvent recours au *Regime de santé*, mais il est, à l'occasion, tombé dans le piège d'une confusion : celle qui vise à attribuer ce *Regime de santé* à Aldebrandin de Sienna. La cause en est Godefroy, qui donne le même titre de *Reg. de santé* à l'œuvre de celui qu'il nomme *Alebrant*, œuvre connue maintenant sous le nom du *Régime du corps* d'Aldebrandin de Sienna. Cette confusion du TLF se rencontre dans les articles *acéteux* et *acuité*, qui lui doivent la date de 1256, qu'il importe de corriger, avec toutes les conséquences que ce recul de près de deux siècles et demi risquent d'entraîner.

3. Conclusion

On voit qu'il y a du pain sur la planche pour simplement mettre à jour les notices d'histoire et d'étymologie que le TLF(i) consacre au vocabulaire médical. Le fait ne doit pas surprendre, car une bonne partie des articles a maintenant plus d'un quart de siècle. Outre les progrès liés à l'accroissement de nos connaissances, qui a été particulièrement intense à partir des années 1970 et ce en partie grâce à l'avancement du TLF, les technologies modernes, qui mettent à notre disposition des millions d'attestations et nous permettent des lectures instantanées des textes et des dictionnaires à la recherche d'un mot, d'une forme ou d'un syntagme, rendent indispensable cette mise à jour, sans laquelle le travail accompli par les rédacteurs du TLF risquerait d'être perdu, ou pire même insuffisamment exploité.

4. Références bibliographiques

AND = Rothwell, William *et al.* (dir.) (2005–² [1977–1992¹]) : *Anglo-Norman Dictionary*. Londres : Maney Publishing/Modern Humanities Research Association.

Bazin-Tacchella, Sylvie (2004) : *La Traduction française du XV^e siècle de la Chirurgia Magna de Guy de Chauliac (Chapitre Singulier, traités 1 à 3). Édition critique du manuscrit Paris, BNF, fr. 24249 avec les variantes des autres manuscrits français, introduction et glossaire*. Paris : Université de Paris-Sorbonne (Habilitation à diriger des recherches).

ChaceOisIM = [Minervini, Laura], 1995. *Federico II, De arte venandi cum avibus. L'art de la chace des oisiaus. Facsimile ed edizione critica del manoscritto fr. 12400 della Biblioteca Nazionale de France*. Naples : Electa Napoli/Consorcio Editoriale Fridericiana (Fridericiana Ars)⁴.

Chambon, Jean-Pierre *et al.* (1999) : Cas d'étymologie double dans le FEW (VI). In : *Travaux de linguistique et de philologie* 37, 251-262.

DEAF = Baldinger, Kurt *et al.* (1974–) : *Dictionnaire Étymologique de l'Ancien Français*. Québec/Tübingen/Paris : Presses de l'Université Laval/ Niemeyer/Klincksieck.

DLFMA = Bossuat, Robert, Louis Pichard, Guy Raynaud de Lage, Geneviève Hasenohr, Michel Zink (1992) : *Dictionnaire des Lettres Françaises. Le Moyen Âge*. Paris : Fayard.

DMF⁰ = INaLF/Équipe « Moyen français » (1998) : *Dictionnaire du Moyen Français*, fascicule A-AH. Nancy : CNRS/INaLF.

DMF1 = ATILF/Équipe « Moyen français et français préclassique » (2003–2005) : *Dictionnaire du Moyen Français (DMF1)*, site Internet : <http://www.atilf.fr/blmf>. Nancy : ATILF/CNRS/Nancy-Université.

⁴ Édition hors commerce en fac-similé ; transcription avec introduction et glossaire par Laura Minervini ; étude des enluminures par H. Toubert.

- DocSuisseRomS = Schüle, Ernest, Rémy Scheurer, Zygmunt Marzys (éd.) (2002) : *Documents linguistiques de la Suisse Romande. I. Documents en langue française antérieurs à la fin du XIV^e siècle conservés dans les cantons de Jura et de Berne*. Paris : CNRS Éditions.
- FEW = Wartburg, Walther von *et al.* (1922–2002) : *Französisches Etymologisches Wörterbuch. Eine Darstellung des galloromanischen Sprachschatzes* (25 vol.). Bonn/Heidelberg/Leipzig-Berlin/Bâle : Klopp/Winter/Teubner/Zbinden.
- Gdf = Godefroy, Frédéric (1881–1895) : *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IX^e au XV^e siècle* (vol. 1-8). Paris : Vieweg.
- GdfC = Godefroy, Frédéric (1895–1902) : *Complément au Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IX^e au XV^e siècle* (vol. 8-10). Paris : Bouillon.
- Hunt, Tony (1994/1997) : *Anglo-Norman Medicine* (2 vol.). Woodbridge : D. S. Brewer.
- Jacquart, Danièle, Claude Thomasset (1997) : *Lexique de la langue scientifique : astrologie, mathématiques, médecine*. Paris : Klincksieck.
- Lafeuille, Germaine (1954) : *Les Amphorismes Ypocras de Martin de Saint-Gille, 1362–1365*. Cambridge/Genève : Harvard University Press/Droz.
- (1964) : *Les Commentaires de Martin de Saint-Gille sur les Amphorismes Ypocras*. Genève : Droz.
- Littre = Littré, Émile (1863–1872) : *Dictionnaire de la langue française* (4 vol.). Paris : Hachette.
- Panis, Nicolas (trad.) (1478) : *Guidon de la Pratique en chirurgie*. Lyon.
- Rey, Alain (dir.) (1998² [1992¹]) : *Dictionnaire historique de la langue française* (3 vol.). Paris : Le Robert.
- Roques, Gilles (2005). Compte rendu de Tittel 2004, *Revue de linguistique romane* 69, 577-584.
- Sigurs, Gusta (1963/1964) : *Contribution à l'étude du français médical (1478–1559)*. Montpellier : Université de Montpellier.
- (1964) : Le vocabulaire médical français aux XIV^e–XVI^e siècles. Sa formation et son développement. In : *Revue des Langues Romanes* 76, 63-74.
- (1965) : La langue médicale française. Nouvelles datations. In : *Le Français Moderne* 33, 199-218.
- Tittel, Sabine (2004) : *Die « Anathomie » in der « Grande Chirurgie » des Gui de Chauliac. Wort- und sachgeschichtliche Untersuchungen und Edition*. Tübingen : Niemeyer.
- TL = Tobler, Adolf, Erhard Lommatzsch *et al.* (1925–2002). *Altfranzösisches Wörterbuch* (11 vol.). Berlin/Wiesbaden/Stuttgart : Weidmann/Steiner.
- TLF = Imbs, Paul, Bernard Quemada (dir.) (1971–1994) : *Trésor de la Langue Française. Dictionnaire de la langue du XIX^e et du XX^e siècle (1789–1960)* (16 vol.). Paris : Éditions du CNRS/Gallimard.
- TLFi = CNRS/Université Nancy 2/ATILF (2004) : *Trésor de la Langue Française informatisé* (cédérom). Paris : CNRS Éditions (version Internet : <http://stella.atilf.fr/>).
- Trotter, D. A. (2005) : *Albucasis : Traitier de Chirurgie, édition de la traduction en ancien français de la Chirurgie d'Abū'l Qāsim Halaf Ibn 'Abbās al-Zahrāwī du manuscrit BnF, français 1318*. Tübingen : Niemeyer.

Thomas Städtler
(DEAF, Heidelberg) :

Auch ist gar keine noth, dasz allen alles verständlich (J. Grimm).

***Observations sur la confection et la présentation des notices
étymologiques du Trésor de la langue française informatisé***

(communication présentée lors de la Journée d'étude « Lexicographie historique française : autour de la mise à jour des notices étymologiques du *Trésor de la langue française informatisé* » [Nancy/ATILF, 4 novembre 2005])

Date de mise en ligne : 10 mai 2006

Article à citer comme suit :

Städtler, Thomas (2006). « *Auch ist gar keine noth, dasz allen alles verständlich (J. Grimm). Observations sur la confection et la présentation des notices étymologiques du Trésor de la langue française informatisé* », in : Buchi (Éva) (éd.), *Actes de la Journée d'étude « Lexicographie historique française : autour de la mise à jour des notices étymologiques du Trésor de la langue française informatisé » (Nancy/ATILF, 4 novembre 2005)*, Nancy, ATILF (CNRS/Université Nancy 2/UHP), publication électronique (<http://www.atilf.fr/atilf/evenement/JourneeEtude/LHF2005/Stadtler.pdf>), 6 pages.

***Auch ist gar keine noth, dasz allen alles verständlich* (J. Grimm).
Observations sur la confection et la présentation des notices
étymologiques du *Trésor de la langue française informatisé***

Thomas Städtler (DEAF, Heidelberg)

1. Introduction

Auch ist gar keine noth, dasz allen alles verständlich. Cette citation, que l'on pourrait traduire par « du reste, il n'est pas indispensable que tout soit compris par tout le monde », est tirée de la préface du *Wörterbuch der deutschen Sprache* des frères Jacob et Wilhelm Grimm (1854 : 1 : xii), et c'est Jacob Grimm qui en est l'auteur. Ce n'est pas l'arrogance qui a dicté cette affirmation au lexicographe, mais son intime conscience de la complexité de son dictionnaire. De façon imagée, il recommande à ses lecteurs de procéder comme le font les abeilles et de s'asseoir, en parcourant les méandres de la langue, seulement sur les herbes et les fleurs qui leur conviennent : « Leser jeden standes und alters sollen auf den unabsehbaren strecken der sprache nach bienenweise nur in die kräuter und blumen sich niederlassen, zu denen ihr hange sie führt und die ihnen behagen » (Grimm 1854 : 1 : xii). Idéaliste qu'il était, Jacob Grimm s'imaginait alors un lecteur qui, loin de se contenter de le consulter, lisait vraiment son dictionnaire.

Aujourd'hui, cent cinquante ans plus tard, la complexité micro- et macrostructurelle des grands dictionnaires a encore considérablement augmenté, mais le lexicographe contemporain éprouve peut-être davantage le besoin de la clarté d'exposition dans la présentation de son travail. C'est de la mise en œuvre de ce besoin que je vais vous parler dans ce qui suit, et pour ne pas fâcher l'organisatrice de cette journée d'étude, qui a les yeux rivés sur sa montre suisse, je serai assez bref. Je me concentrerai donc sur quelques aspects élémentaires de la lexicographie historique, et cela sur la base des notices étymologiques du TLF(i) et en vue de leur mise à jour (*cf.* Buchi 2005).

2. Analyse critique de la pratique du TLF

2.1. Datation des sources

Commençons par la datation des sources. En principe, c'est clair et simple : à tout texte (littéraire ou non) cité est attribuée *une seule* date. Si, pour une source ancienne, on ne dispose pas de date précise — ce qui arrive souvent —, on doit se contenter d'une date approximative, qui englobe le laps de temps en question. Voyons un peu la pratique ; l'œuvre d'Henri d'Andeli, que la bibliographie du DEAF date de façon prudente du deuxième quart du 13^e siècle, nous servira d'exemple. Dans les 43 notices étymologiques du TLF(i) qui font référence à cette source, nous trouvons (par ordre alphabétique) les dates suivantes : 1236 (*s.v. anormal*), 1263 (*s.v. article*), 1^e moitié du 13^e siècle (*s.v. authentique*), 1220/1240 (*s.v. cerne*), peu après 1223 (*s.v. chablis*), 1225/1250 (*s.v. construction*), *ca* 1223 (*s.v. crampe*), *ca* 1245 (*s.v. deux*), 1245 (*s.v. grammairien*), *ca* 1235 (*s.v. lâcher*¹), *ca* 1265 (*s.v. participe*), *ca* 1225 (*s.v. pipe*) et enfin, à juste titre, 2^e quart du 13^e siècle (*s.v. versifier*). Au total, nous sommes donc en présence, sur les 43 fois qu'est citée l'œuvre d'Henri d'Andeli dans le TLF(i), de treize dates différentes. On peut se demander comment c'est possible, mais, nous l'avons vu, [*es*] *ist gar keine noth, dasz allen alles verständlich*... Cela m'amène à une première conclusion : les datations des sources anciennes utilisées en lexicologie historique doivent être harmonisées : une seule date (ou une seule fourchette de dates) correspondra à chaque texte cité.

2.2. Siglaison

Quand une source première ou secondaire est citée plusieurs fois dans un dictionnaire, il est utile de lui attribuer un sigle par lequel on peut y renvoyer de façon concise et univoque. Le TLF(i) fait amplement usage de cette pratique. Pour ne citer qu'un exemple, les *Extraits de divers manuscrits latins pour servir à l'histoire des doctrines grammaticales au Moyen Âge* (Thurot 1869) ont été siglés « THUROT » (TLF 4 [1975] : XVI). Cependant, encore après cette siglaison officielle (le volume 4 s'ouvre sur l'article *badinage*), cette étude est citée concurremment sous les appellations suivantes :

- THUROT, *Extraits de divers manuscrits latins*, Paris, 1869 (s.v. *commun*) ;
- *Notices et extraits de divers mss lat.* ds Ch. THUROT, *Notices et extraits des ms. de la bibl. impériale*, Paris, 1868 (s.v. *construire*) ;
- *Extraits de divers manuscrits lat.*, éd. Ch. Thurot (s.v. *futur*) ;
- Ch. THUROT, *Notices et extraits de divers mss lat.* ... ds *Not. et extraits des mss de la Bibl. impériale*, 1868, t. 22² (s.v. *long*) ;
- THUROT, *Extraits de divers mss lat.* (s.v. *préposition*) ;
- Ch. THUROT ds *Notices et Extraits des mss de la bibl. impériale et autres bibl.*, XXII, 2 (s.v. *parfait*).

Inutile de dire que lorsqu'on cite d'une manière si détaillée, on n'a plus besoin de sigles. Ma deuxième conclusion sera donc bien simple : pour la partie étymologique du TLFi comme pour la lexicographie historique en général, les sigles bibliographiques se doivent d'être utilisés de façon cohérente.

2.3. Utilisation de sources secondaires

Les notices étymologiques du TLF(i) abondent en références de seconde main, qui sont quelquefois d'une grande précision. Ainsi, pour nous en tenir à l'exemple de l'exploitation de Thurot (1869), on relève régulièrement des indications concernant les manuscrits dépouillés par ce dernier, par exemple :

- Fonds Saint-Germain, ms. 1460 ds THUROT, p. 51 (s.v. *conjonction*) ;
- Extrait ms. S. G. 1460 ds THUROT, p. 185 (s.v. *méditatif*) ;
- Ms. Paris Bibl. Maz. 578 f^o 41 v^o ds THUROT, p. 168 (s.v. *degré*).

Mais il faut être prudent : comme Thurot est un travail du milieu du 19^e siècle, les cotes des manuscrits qu'il cite ne sont plus valables. Ainsi l'ancien manuscrit 1460 du Fonds Saint-Germain (cité s.v. *conjonction* et *méditatif*) porte de nos jours le numéro BnF lat. 14095, et l'ancien manuscrit 578 de la Bibliothèque Mazarine (cité s.v. *degré*) a été rebaptisé Bibl. Maz. 3794. Il n'est donc pas seulement inutile de donner les anciennes cotes, c'est même nuisible, car elles peuvent induire en erreur. Je conclus troisièmement : pas de précision sans vérification.

2.4. Prise en compte des résultats de recherche des confrères

J'ai choisi l'ouvrage de Thurot comme exemple parce qu'il cite parfois les textes grammaticaux que j'ai étudiés moi-même dans le cadre de ma thèse de doctorat (Städtler 1988). Et cette thèse a été retenue dans la bibliographie du TLF, sous le sigle « STÄDTLER *Gramm.* » (TLF 15 [1992] : X). À l'époque, j'étais bien fier de l'exploitation des résultats de mon étude par les rédacteurs du TLF, mais ensuite ma joie s'est quelque peu estompée, car ce travail n'a été cité que sous cinq entrées (*singulier* [adj.], *superlatif*, *syncoper*, *verbal* et *vocatif*), alors qu'il aurait pu fournir encore 13 autres premières attestations pour la fin de

l'alphabet¹. Cela nous amène à une quatrième conclusion : il faut que les ouvrages de référence — en lexicologie historique française, cela concerne le FEW, le DEAF ainsi que les notices étymologiques du TLF(i) — donnent une image fidèle de l'état de la recherche. Pour ce faire, ils doivent tenir compte des résultats de recherche de l'ensemble de la communauté scientifique, ce qui présuppose un dépouillement intégral des monographies du domaine concerné.

Pour éviter le reproche de choisir mes exemples à ma guise, je centrerai mes remarques, à partir de maintenant, sur l'exemple des articles qui se trouvent en début de volumes : le hasard procurera les points de départ de notre réflexion.

2.5. Utilisation des dictionnaires scientifiques antérieurs

Le premier article du tome 8 du TLF est dédié au terme d'astronomie ancienne *épicycle* subst. masc. « révolution d'un astre qui était supposé décrire un petit cercle dont le centre traçait lui-même un cercle plus grand autour de la terre ». On lit dans la notice étymologique de cet article : « 1377 astron. (ORESME, *Le Livre du ciel et du monde*, éd. A. Menut, livre II, chap. 2, 70, p. 286). Empr. au lat. tardif *epicyclus* (gr. ἐπίκυκλος) 'épicycle' ». C'est très bien. L'auteur de la partie historique de cet article a lu Oresme, c'est une attestation inconnue dans la lexicographie, qui est la bienvenue. On aurait toutefois pu faire mieux, par exemple en consultant le *Complément* du dictionnaire de Godefroy (Gdf 9 : 497a), où l'on aurait trouvé l'attestation suivante : *Les planettes fait varier Et les epicycles tourner*, avec l'indication de source « G. DE DIGULLEV., *Trois pelerin.*, f^o 137^c ». Un petit effort aurait permis d'identifier ces vers dans l'édition Stürzinger du *Pelerinage de l'Ame* (il est question dans le contexte des sphères erratiques) : *Les planetes fait varier Et leur epicycles tourner A semblance de la roe* (Stürzinger 1895 : 289, vers 8919-8921). Comme ce texte date de *circa* 1355, nous avons là une nouvelle première attestation par rapport à celle d'Oresme (de 1377). J'arrive à la conclusion cinq : toute recherche réussie en lexicologie historique tiendra compte des acquis des dictionnaires scientifiques existants.

2.6. Définition de l'étymon

Le tome 11 du TLF commence par l'article *lot*, dont la notice étymologique se présente comme suit :

1. Ca 1140 « partie d'un tout que l'on partage entre plusieurs personnes » (GEFFREI GAIMAR, *Hist. des angl.*, éd. A. Bell, 4375 : **loz** e [cavles]) ; **2.** ca 1245 fig. « ce que le hasard, la destinée, la nature octroie à quelqu'un » (PHILIPPE MOUSKET, *Chroniques*, 28678 ds T.-L.) ; **3. a)** 1260 *jeter au los* « tirer au sort sa place à la halle » (ETIENNE BOILEAU, *Métiers*, 339 ds T.-L.) ; 1283 *jeter los* « tirer les lots au sort » (PHILIPPE DE BEAUMANOIR, *Coutumes de Beauvaisis*, éd. A. Salmon, § 569) ; **b)** 1680 « ce qui échoit à un gagnant dans une loterie » (RICH. ; aussi : *gros lot*) ; **c)** 1890 fin. *valeurs, obligations à lots* (*Lar. 19^e Suppl.*) ; **4.** 1429 « un certain nombre d'objets, de marchandises » (*Doc. ds MANTELLIER, Histoire de la communauté des marchands*, t. 3, p. 147 : **lot** de cuirs). De l'a. b. frq. **lot* « *id.* » ; cf. le got. *hlauts* « sort, héritage » ; a. h. all. *hlôz* « sort » ; m. h. all. *lôz* « sort, héritage, destinée » ; all. *Los* « sort, billet de loterie, destinée, parcelle ».

Cette notice étymologique donne plusieurs définitions de suite, mais le sémantisme de l'étymon ancien francique **lot* est indiqué simplement par « *id.* », ce qui prête à confusion. Une lecture spontanée inviterait à attribuer à ce *id.*, selon le principe de la proximité discursive, le sens « un certain nombre d'objets, de marchandises », mais cette interprétation est exclue pour d'évidentes raisons de sémantique historique. Il reste que le lecteur-consultant du TLF(i) est embarrassé pour déterminer à laquelle des définitions données pourrait se référer le « *id.* » de l'étymon. Ce constat nous amène à une sixième conclusion : tout étymon

¹ En voici la liste : *servir*, *subjonctif* [adj.], *substantif* [adj.], *substantif* [subst. masc.], *substantivement*, *substantiver*, *temporel*, *temps*, *terme*², *terminaison*, *transitif*, *transition*, *voix*.

cité dans un énoncé scientifique doit être assorti d'une définition la plus précise possible.

2.7. Indications sémantiques

Le tome 2 du TLF s'ouvre sur l'article *affinerie*, dont voici la notice étymologique :

1. 1552 métal. « atelier où l'on affine (les métaux) » (*Déclar. de Henri II sur l'exploit. des mines*, ds *DG* : **affineries** de fer) ; 2. 1704 *id.* (*Trév.* : **Affinerie** signifie une espèce de petite forge, où l'on tire le fer en fil d'archal) ; 3. *id.* (*ibid.* : **Affinerie** signifie du fer raffiné et mis en rouleaux, pour faire divers ouvrages).

Dér. de *affiner** étymol. 2 ; suff. *-erie**.

L'interprétation de cette notice étymologique exige dans un premier temps de faire toute la lumière sur la signification de l'abréviation *id.* (donnée sous 2. et 3.). Contrairement à ce que pourrait faire comprendre une lecture spontanée, *id.* ne traduit pas l'identité des sémantismes — signification réservée à la présentation « *id.* » —, mais l'identité des domaines d'emploi (ici la métallurgie)².

Une fois que le lecteur a levé cette difficulté, il lui reste à comprendre l'agencement des trois sens distingués : si 1. est défini explicitement (« atelier où l'on affine »), les sens 2. et 3. doivent être déterminés à partir des attestations tirées de Trévoux. Or, si l'autonomie sémantique de 3. ne fait pas de doute, la différence précise entre 1. et 2. aurait gagnée à être explicitée. J'en tire la conclusion sept : quand le lexicologue diachronicien distingue plusieurs sens développés au courant de l'histoire d'un lexème, chacun d'eux mérite une définition explicite et univoque.

2.8. Articulation des sens et acceptions

Le tome 4 du TLF commence par l'article *badinage*. Ici la notice étymologique et historique se lit comme suit :

1. 1541 « sottise, niaiserie » (CALVIN, *Instit. chrét.*, I, IV, 4 ds *DG* : Effacer leurs péchés par des **badinages** qu'ils appellent satisfactions). — 1663, MOLIÈRE, *École des Femmes*, III, 2, Paris, Seuil, 1962, p. 185 ; 2. 1674 « action ou discours de badin, enjouement » spéc. « manière de dire agréablement les choses » (BOILEAU, *Art. poét.*, I [96] ds LITTRÉ : Imiter de Marot l'élégant **badinage**).

Dér. de *badin** ; suff. *-age**.

Nous avons donc sous 2. d'abord une définition générale, qui est accompagnée de la définition d'un sens plus spécifique. Mais pour les deux définitions il n'y a que le seul contexte de Boileau. Comment peut-on savoir laquelle des deux est valable pour *badinage* du contexte cité ? C'est probablement la deuxième, mais la première n'est pas exclue. Ceci me mène à la conclusion huit : une attestation ne peut avoir qu'un seul sens, et le lexicographe diachronicien se doit de prendre position.

2.9. Synchronie et diachronie

Le tome 5 du TLF s'ouvre sur l'article *cageot*. Jetons un coup d'œil sur cet article dans sa totalité :

CAGEOT, subst. masc.

A. — PÊCHE, vx. Caisse dans laquelle on mettait les foies des morues pour en extraire l'huile.

Rem. 1. Attesté ds la plupart des dict. du XIX^e s. et repris ds QUILLET 1965. **2.** Tous les dict. sauf *DG* donnent cette acception s.v. *cajot*.

B. — P. anal. Petite cage servant au transport de volailles ou de petits animaux (*cf. bourriche*). *Des camions arrivaient au trot, encombrant le marché de la vallée de cageots pleins de volailles vivantes* (ZOLA, *Le Ventre de Paris*, 1873, p. 631) :

² Nos remerciements s'adressent à Françoise Henry, à qui nous devons cette information communiquée aimablement.

1. Marchand, gosse, boy apportaient les *petites cages*, (...); enfin, derniers animaux, le kangourou et les perroquets, apportés dans des **cageots** ronds.

MALRAUX, *La Condition humaine*, 1933, p. 343.

◆*P. métaph.* :

2. ... la Nioule, ell' gîte là, en derrièr' la chambre, dans ç'te **cageot** qu'a ni f'nêt, ni huis...

R. MARTIN DU GARD, *La Gonfle*, 1928, I, 2, p. 1178.

—*P. ext., usuel.* Emballage léger à claire-voie, de forme variable, généralement en bois blanc, servant au transport de fruits, de légumes, de volailles (*cf. cagette*) :

3. À mi-chemin de la cage au cachot la langue française a **cageot**, simple *caissette* à claire-voie vouée au transport de ces fruits qui de la moindre suffocation font à coup sûr une maladie. Agencé de façon qu'au terme de son usage il puisse être brisé sans effort, il ne sert pas deux fois. Ainsi dure-t-il moins encore que les denrées fondantes ou nuageuses qu'il enferme.

PONGE, *Le Parti pris des choses*, 1942, p. 15.

Prononc. et Orth. : [kʰaʒo]. On écrit également, mais moins bien (*Ortho-vert* 1966), *cajot* (*cf.* notamment *Ac. Compl.* 1842, *BESCH.* 1845, *Lar.* 19^e, *LITTRÉ, DG, Lar.* 20^e, *QUILLET* 1965). Autres formes : *cagat* (*cf. Ac. Compl.* 1842, *BESCH.* 1845, *Lar.* 19^e, *Nouv. Lar. ill.*), *cagot* (*cf. Ac. Compl.* 1842). **Étymol. et Hist.** 1. 1467 *cajot* « petite cage » (*Ord.*, XVI, 635 ds *GDF. Compl.*) — 1608, G. BOUCHET, 30^e *seree* [IV, 262] ds HUG. ; 2. 1803 *cajot* « petit cuvier où l'on met les foies de morue pour en extraire l'huile » (BOISTE) ; 3. 1873 *cageot* « panier à claire-voie servant au transport des fruits, légumes, volailles », *supra* B. Dér. de *cage** ; suff. *-ot**. **Fréq. abs. littér.** : 11.

Dans la notice étymologique, le renvoi au paragraphe B de la partie synchronique de l'article (« *supra* B. ») a de quoi dérouter le lecteur. Pourquoi ce renvoi est-il placé justement là, dans ce grand paragraphe avec plusieurs emplois spéciaux ? Pourquoi n'y a-t-il pas de renvoi sous 1. de la notice au paragraphe A ? Ici, on reste un peu sur sa faim, et j'arrive à la conclusion numéro neuf : dans un ouvrage lexicographique complexe comme le TLF(i), la structure de la notice étymologique doit coïncider avec celle de la partie synchronique.

2.10. Lexèmes dépourvus de notices étymologiques

Le premier article du tome 14 du TLF est consacré au confixe *-ptère*. En bas de l'article, qui est dépourvu de notice historique et étymologique à proprement parler, on trouve la remarque suivante :

Ne pas confondre *-ptère* avec la finale de l'élém. *-optère* issu du gr. ὀπτήρ 'celui qui regarde, espion'. V. *horoptère* (*s.v. horo*⁻²) et aussi : *Isoptère*, subst. fém. 'Courbe qui réunit les points rétiniens de même sensibilité dans l'exploration du champ visuel' (*Méd. Biol.* t. 2 1971).

On lit, en revanche, au début de l'article l'indication suivante : « I. Élém. empr. au gr. *-πτερος*, de *πτερόν* 'plume d'aile, aile, chose en forme d'aile' ».

La structure de l'article est ainsi bouleversée, et j'en viens à ma dernière conclusion : chaque unité linguistique décrite en synchronie mérite une notice étymologique à part.

3. Conclusion

L'examen d'un certain nombre d'articles du TLF(i) conduit dans cette contribution a été l'occasion de passer en revue ce que l'on pourrait appeler « les dix commandements du lexicologue diachronicien » (il y en a d'autres, bien entendu) : dix préceptes à l'adresse des lexicologues-lexicographes diachroniciens en général, et à l'intention de l'équipe TLF-Étym, qui se propose de réviser les notices étymologiques du TLFi, en particulier. En voici un bref rappel :

- En ce qui concerne la datation des sources anciennes, il faut qu'une seule date corresponde à chaque texte cité.
- Si l'on emploie des sigles pour les renvois bibliographiques, ceux-ci se doivent d'être utilisés de façon cohérente.
- Si l'on veut donner des informations de seconde main, il faut l'indiquer, ou mieux encore, il faut vérifier ces indications.

- Pour pouvoir donner une image fidèle de l'état de la recherche, il faut tenir compte des monographies du domaine concerné.
- Ce qui vaut pour les monographies vaut également pour les dictionnaires : toute recherche réussie en lexicologie historique tiendra compte des acquis des dictionnaires scientifiques existants.
- Tout étymon cité dans un énoncé scientifique doit être assorti d'une définition la plus précise possible.
- Quand un lexème a plusieurs sens, chacun d'eux mérite d'être pourvu d'une définition explicite et univoque.
- Tout lexème dans une attestation donnée ne peut avoir qu'un seul sens, et le lexicographe diachronicien se doit de prendre position.
- Dans un ouvrage lexicographique complexe comme le TLF(i), la structure de la notice étymologique doit coïncider avec celle de la partie synchronique.
- Dans le TLF(i), chaque unité décrite en synchronie mérite une notice étymologique à part.

Ce sont des règles élémentaires, pour ne pas dire banales, mais les quelques exemples cités ci-dessus auront montré que leur respect ne va pas toujours de soi ; en les respectant on aura déjà beaucoup gagné.

4. Références bibliographiques

Buchi, Éva (2005) : Le projet TLF-Étym (projet de révision sélective des notices étymologiques du *Trésor de la langue française informatisé*). In : *Estudis romànics* 27, 569-571.

DEAF = Baldinger, Kurt *et al.* (1974-) : *Dictionnaire Étymologique de l'Ancien Français*. Québec/Tübingen/Paris : Presses de l'Université Laval/Niemeyer/Klincksieck.

Gdf = Godefroy, Frédéric (1879-1902) : *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IX^e au XV^e siècle* (10 vol.). Paris : Vieweg.

Grimm, Jacob, Wilhelm Grimm (1854-1960) : *Deutsches Wörterbuch* (33 vol.). Leipzig : Hirzel.

Städtler, Thomas (1988) : *Zu den Anfängen der französischen Grammatiksprache. Textausgaben und Wortschatzstudien*. Tübingen : Niemeyer.

Stürzinger, Johann Jakob (éd.) (1895) : *Le Pèlerinage de l'âme de Guillaume de Deguileville*. Londres : Nichols and sons.

Thurot, Charles (1964 [1869]) : *Extraits de divers manuscrits latins pour servir à l'histoire des doctrines grammaticales au Moyen Âge*. Frankfurt-sur-le-Main : Minerva.

TLF = Imbs, Paul, Bernard Quemada (dir.) (1971-1994) : *Trésor de la Langue Française. Dictionnaire de la langue du XIX^e et du XX^e siècle (1789-1960)* (16 vol.). Paris : Éditions du CNRS/Gallimard.

TLFi = CNRS/Université Nancy 2/ATILF (2004) : *Trésor de la Langue Française informatisé* (cédérom). Paris : CNRS Éditions (version Internet : <http://stella.atilf.fr/>).

Nadine Steinfeld

(ATILF/CNRS) :

***L'apport du roman de Perceforest pour
la mise à jour des notices étymologiques du TLF(i)***

(communication présentée lors de la journée d'étude « Lexicographie historique française : autour de la mise à jour des notices étymologiques du *Trésor de la langue française informatisé* » [Nancy/ATILF, 4 novembre 2005])

Date de mise en ligne : 22 novembre 2006

Article à citer comme suit :

Steinfeld, Nadine (2006). « L'apport du roman de Perceforest pour la mise à jour des notices étymologiques du TLF(i) », in : Buchi (Éva) (éd.), *Actes de la Journée d'étude « Lexicographie historique française : autour de la mise à jour des notices étymologiques du Trésor de la langue française informatisé »* (Nancy/ATILF, 4 novembre 2005), Nancy, ATILF (CNRS/Université Nancy 2/UHP), publication électronique (<http://www.atilf.fr/atilf/evenement/JourneeEtude/LHF2005/Steinfeld.pdf>), 19 pages.

L'apport du roman de Perceforest pour la mise à jour des notices étymologiques du TLF(i)

Nadine Steinfeld (ATILF/CNRS)

1. Introduction

1.1. Présentation générale

Le *Roman de Perceforest*, texte en prose composé vers 1340 (cf. DEAFBible1), a de tout temps été familier aux lecteurs de romans de chevalerie. Cette œuvre gigantesque a connu, du Moyen Âge au 16^e siècle, une renommée considérable ; elle est conservée dans quatre manuscrits de la deuxième moitié du 15^e siècle et dans deux éditions du 16^e siècle. En effet, à la Renaissance, quand les mœurs chevaleresques connaissent à nouveau une certaine vogue, le roman est édité deux fois dans son intégralité (en 1528 et à nouveau en 1531/1532) et traduit en espagnol¹ et en italien². Les savants du 17^e siècle en font toujours beaucoup de cas ; Chapelain³ et Voiture⁴ en sont amateurs et ne tarissent pas d'éloges à propos du roman. Au 18^e siècle, La Curne de Sainte-Palaye connaît sans doute notre roman d'après Marc Vulson de la Colombière⁵, mais il l'a aussi lu lui-même attentivement, puisqu'il lui emprunte non seulement l'essentiel de la matière de ses *Mémoires sur l'ancienne chevalerie considérée comme un établissement politique et militaire* (1759–1781), mais l'exploite aussi, essentiellement à travers l'édition de 1528, dans son *Dictionnaire historique de l'ancien langage françois*, publié à titre posthume. Pour leur part, Émile Littré et Frédéric Godefroy ont consulté les volumineuses collections glossographiques formées par La Curne de Sainte-Palaye et déposées à la Bibliothèque nationale (cf. Loliée 1881 et surtout Roussineau 2003).

Dans le cadre de cette journée d'étude — et plus généralement dans l'optique d'une réflexion sur les prémisses théoriques et pratiques de la mise à jour des notices étymologiques et historiques du TLFi (cf. Buchi 2005) —, il nous a semblé intéressant d'examiner l'exploitation qu'a faite la lexicographie historique moderne, et plus particulièrement le TLF(i), des ressources lexicales tirées de *Perceforest* fournies par La Curne puis reprises par Littré, Godefroy (Gdf, GdfC), DG et FEW. Nous nous livrerons à une expérience de confrontation entre les données tirées des éditions du 16^e siècle et le texte fourni par les éditions scientifiques modernes avant de nous attacher à montrer l'intérêt que présente l'édition critique (que nous espérons intégrale dans un futur proche !) de l'un des ouvrages les plus ambitieux de la fin du Moyen Âge pour la lexicologie historique. Ce sont des questions de dates qui occuperont le devant de la scène : on sait, au moins depuis les pages pénétrantes de Pottier (1958), quel rôle central joue la datation du lexique dans la recherche étymologique. Mais auparavant, nous avons jugé utile de présenter brièvement l'œuvre afin de la situer dans l'histoire de la littérature et du lexique français.

¹ Cf. Michael 1973 : 209-218.

² *La dilettevole historia del valorosissimo Persaforesto, re della gran Bretagna, con i gran fatti del valente Gadiffero re di Scotia vero esempio di Cavalleria... nuovamente translata di francese in lingua italiana* (Venise 1558, cf. Melzi 1838 : 324 : n° 755).

³ Cf. Percefl¹ 9-11.

⁴ Cf. Frappier 1951.

⁵ Dans le *Vray Théâtre d'honneur et de chevalerie* (1648), qu'il dédie à Mazarin, Marc Vulson de la Colombière se sert beaucoup de ce qu'il appelle « l'excellent roman de Perceforest » (cf. Percefl¹ 10) dans ses efforts pour réhabiliter les anciennes coutumes de la chevalerie.

1.2. Genèse et nature du roman

Le *Roman de Perceforest* se présente comme une vaste composition en prose, coupée de parties lyriques, qui se développe en six tomes. Achievé entre 1337 et 1344, il est l'œuvre, selon toute vraisemblance, d'un clerc originaire du Hainaut et semble avoir été écrit à la louange du comte Guillaume I^{er} de Hainaut. C'est à lui que revient, d'après la fiction, le mérite d'avoir rapporté d'Angleterre un *Perceforest* latin pour le faire traduire en français. Roman arthurien, inspiré en partie du *Roman d'Alexandre* et du *Lancelot en prose*, *Perceforest* a été considéré avant tout, tant par les éditeurs du 16^e siècle que par les auteurs de traités de chevalerie des siècles suivants, comme un livre d'éducation et un recueil d'exemples. Dans cette œuvre fort diverse, où abondent les scènes d'amour, les épisodes brillants, dramatiques ou comiques, les quêtes, les enchantements et les déguisements, on trouve de précieuses indications sur l'équipement des chevaliers, sur les règles des jeux de la lance et de l'épée, des détails sur les tournois et des descriptions héraldiques. Mais il y a plus : l'auteur veut susciter une chevalerie nouvelle, à la fois fidèle aux institutions primitives et enrichie des progrès accomplis au cours des âges.

1.3. Manuscrits

Nous connaissons quatre manuscrits du *Perceforest*, qui datent tous de la seconde moitié du 15^e siècle.

Le manuscrit A [B.N. fr. 345-6-7-8] a été copié entre 1470 et 1475. Il contient les tomes 1, 2, 3 et 5 du roman. Les trois premiers tomes portent dans les frontispices les armes et l'emblème de Louis de Bruges, seigneur de Gruthuyse, conseiller et chambellan de Philippe le Bon, pour qui le manuscrit a été copié. Jane Taylor, pour l'édition de la première partie du roman (PercefT), et Gilles Roussineau, pour la celle de la deuxième (PercefR³) et de la troisième partie (PercefR²), ont choisi ce manuscrit comme manuscrit de base.

Le manuscrit B [B.N. fr. 106-7-8-9] a été exécuté entre 1471 et 1477 pour Jacques d'Armagnac, duc de Nemours, dont la bibliothèque fut souvent constituée en liaison avec le milieu bourguignon. Il contient les tomes 1-4 du roman. Ce manuscrit a servi pour l'établissement du texte de la quatrième partie, éditée par G. Roussineau (PercefR).

Le manuscrit C [Arsenal 3483-3494], le seul à conserver le roman dans son intégralité, est explicitement daté de 1459/1460 ; il a été transcrit par David Aubert sur le commandement de Philippe le Bon, duc de Bourgogne. Son texte est sensiblement rajeuni par rapport à l'original. Le scribe se fait d'ailleurs fort de « mettre au net et en cler françois les anciennes histoires » (ms C, f^o 10 v^o).

Le manuscrit D [Londres, The British Library, ms Royal 15. E. v., 19. E. iii. et 19. E. ii.], contenant les tomes 1-3 du roman, a été exécuté entre 1471 et 1477.

On est frappé par l'écart considérable, près de 120 ans, qui sépare la date présumée de composition du roman (*ca* 1340) de celle de l'exécution des copies qui le conservent. Il est remarquable que les manuscrits aient été calligraphiés à quelques années d'intervalle seulement, entre 1459 et 1477 environ, et que deux d'entre eux (A et C) aient été commandés par de grands bibliophiles de la cour de Bourgogne. Il est apparu à Gilles Roussineau que la rédaction C est nettement plus longue que la version AB. Devant les difficultés que soulève la tradition manuscrite, ce dernier émet l'hypothèse d'une rédaction intermédiaire du roman à l'époque de Philippe le Bon, réfection d'un modèle ancien, de laquelle seraient issues une version courte qui abrège et une version longue qui développe (PercefR XIV-XX). Le nombre important de lexèmes simples et complexes (nous en avons dressé une liste d'une cinquantaine) non attestés ou rarement employés avant le 15^e siècle que contient le roman témoignent en faveur de l'hypothèse d'un remaniement au 15^e siècle.

1.4. Imprimés du 16^e siècle

Le roman a été imprimé dans son ensemble par Galiot du Pré en 1528 (*La Treselegante, Delicieuse* [...]). Cet imprimé, qui suit de près la rédaction AB, a été reproduit de nouveau en 1531/1532 chez Gilles de Gourmont (*cf.* Roussineau 1982 : 1 : 111-113)⁶.

Ces deux éditions du 16^e siècle sont abondamment citées par La Curne et Gdf/GdfC, qui semblent avoir eu une prédilection pour ce roman, mais aussi par Littré et par DG.

1.5. Éditions modernes

Depuis le 16^e siècle, le roman n'a pas été réédité dans son ensemble, mais nous disposons de quelques éditions partielles : Paris 1894 donne le *Lai de la Rose a la Dame Leal* que contient le tome V de Perceforest. Vaganay 1907 reproduit les quinze premiers chapitres des éditions de 1528 et de 1531/1532. Bartsch 1920 : 308-312 publie un court fragment extrait de la seconde partie d'après le manuscrit A (f^o 333 r^o-337 r^o) et l'imprimé de 1528. Lods 1951 (PerceFL¹) et 1953 (PerceFL²) propose des extraits couvrant un peu plus de 2000 de l'ouvrage. Enfin, Taylor 1979 (PerceFT) édite une première tranche de la première partie du roman.

Ce n'est que récemment que le roman a fait l'objet d'une édition potentiellement complète, due aux soins de Gilles Roussineau (1987– : PerceFR, PerceFR², PerceFR³). Nous avons bon espoir que cette édition monumentale sera bientôt menée à son terme.

2. Le TLF(i) cite Perceforest : « peut mieux faire » !

2.1. L'exploitation de Perceforest par le TLF(i)

Un rapide sondage dans le TLFi, à travers une recherche sur les chaînes de caractères « Perceforest » et « Percef. », fait apparaître que 54 articles comportent, dans leur notice « Étymol. et Hist. », une donnée tirée du *Roman de Perceforest*. Cinquante d'entre elles le sont d'après les éditions du 16^e siècle citées par La Curne, Gdf, Littré ou DG, tandis que quatre attestations (dont trois dans le volume 15 [1992] et une dans le volume 16 [1994]) sont citées d'après les éditions modernes de Taylor et de Roussineau. En voici la liste : *abêtir*, *aborder*, *accointer*, *accouple*, *agrainer*, *apparier*, *apparition*, *approximer*, *arrêt*, *atinter*, *belge*, *calme*², *champagne*¹, *coriace*, *darder*, *défroquer*, *dénantir*, *doux*, *éclaboussure*, *éponge*², *flamboiement*, *franchir*, *haut*², *hoqueton*, *humide*, *impérissable*, *indélébile*, *instable*, *juste*, *langue*, *lucarne*, *magistralement*, *malheureux*, *mancelle*, *miner*, *notation*, *ouvrier*, *parole*, *pénitencier*², *regorger*, *retirer*, *roue*, *semblant*, *séquestre*¹, *singerie*, *sonner*, *soupir*, *tambouriner*, *train*, *valoir*, *veuf*, *vivre*¹, *vivre*³.

En ce qui concerne les datations données pour cette œuvre, elles oscillent entre « 1^{er} quart 14^e s. », « ca 1320 », « av. 1330 », « 1^{er} tiers 14^e s. », « ca 1340 [éd. 1528] », « 1^{ère} moitié 14^e s. », « 2^e moitié 14^e s. [éd. 1531] », « 14^e s. », « 2^e moitié 15^e s. [date des mss] », « 15^e s. », « 15^e s. [éd. 1528] », « 1528 » et « 1531 ».

Dans ce qui suit, nous confronterons quelques-unes de ces 54 attestations, dont la plupart sont tirées de La Curne, Gdf, Littré ou DG, qui exploitent à leur tour les éditions du 16^e siècle, au texte du *Perceforest* fourni par les éditions scientifiques modernes qui sont à présent à notre disposition. Cette confrontation critique nous amènera à proposer, pour la refonte des notices étymologiques correspondant à ces articles du TLFi, un certain nombre de corrections de dates. Nous distinguerons les cas où la date donnée par le TLF(i) est trop

⁶ En outre, un épisode a été extrait de la troisième partie du *Perceforest* : « La plaisante et amoureuse histoire du Chevalier Doré et de la pucelle surnommée Cœur d'Acier ». L'éditeur a substitué au nom de Perceforest celui de Péléon. La première édition connue est celle de Denys Janot, en 1541. Cette histoire a été rééditée plusieurs fois au cours du 16^e siècle

ancienne (rétrodatations, → 2.2.) de ceux où elle est trop récente (antédatations, → 2.3.). Un dernier cas de figure concerne *lucarne*, qui présente une difficulté sémantique (→ 2.4.).

2.2. La date donnée par le TLF(i) est trop ancienne

2.2.1. Défroquer

TLF 1978 invoque Perceforest, tiré de Gdf et daté de « XV^e s. [éd. 1528] », comme premier témoignage absolu du verbe *défroquer* (à interpréter ici par « dépouiller ») : *Atant furent assailliz les vingt chevaliers de tous costez, mais tant bien se garderent que on ne les pouvoit deffroquer*. Or, au passage correspondant, l'édition Roussineau porte : *Atant furent assaillis les .XX. chevaliers a tous coustés, mais tant bien se gardoient qu'on ne les pouoit deffouquier* (PercefR : 632, 1220).

Il apparaît donc que Galiot du Pré a substitué au lexème *desfouchier* verbe trans. « disperser, mettre en déroute » (13^e–15^e siècles [surtout wallon, picard et normand], von Wartburg in FEW 15/2, 187b, *FULK 1 ; TL 2, 1594 ; Gdf 2, 588b), sorti d'usage à son époque et, qui plus est, présentant une phonétique régionale (maintien normanno-picard de /k/ devant /a/, cf. Chaurand 1972 : 40-42), le paronyme *défroquer* « dépouiller » (16^e s.–1851, von Wartburg in FEW 16, 248b, *HROKK I 1 ; Gdf 2, 469b [qui définit de façon erronée « faire lâcher pied »])⁷. Il s'ensuit que cette attestation est à dater de 1528 et non pas du 15^e siècle.

2.2.2. Franchir

W. Stumpf in TLF 1980 atteste le verbe *franchir* depuis *ca* 1170, dans le sens « libérer, affranchir ». C'est pour la datation du sens étymologiquement secondaire — mais central du point de vue du français moderne et contemporain — « passer un obstacle matériel » qu'il sollicite Perceforest, sous la forme « 1^{re} moitié du XIV^e s. [éd. 1531] "passer par-dessus (un obstacle) en sautant, en le gravissant" (*Perceforest*, IV, 127 ds *DG*) ». Cette même attestation se retrouvait déjà chez La Curne : *Il se teust, fist silence, et le chevalier se print à imaginer comment il pourroit franchir la fontaine*.

Or, au passage correspondant, l'édition Roussineau porte : *Pourquoy il se teust et fist scillence, et le chevalier se print a ymaginer comment il pourroit sarter la fontaine* (PercefR : 889, 360). Il s'agit de l'épisode de la Fontaine Venimeuse, que Passelion entend délivrer du diable qui l'habite, comme il l'affirme à deux reprises : *Tant sera ce plus grant honneur a moy, dist Passelion, se le lieu puis affranchir* (PercefR : 887, 293) ; *Mais d'icy ne me partiray tant que le lieu avray delivré du dyable* (PercefR : 889, 352).

Le verbe *sarter*, dont le sens de base est « défricher » (*ca* 1212–1757 ; Gdf 7, 320bc ; von Wartburg in FEW 3, 318a, *EXSARTUM ; TL 9, 192-193) et qui est fortement marqué régionalement (surtout picard et wallon, cf. Roques 1980 : 370-371), est à comprendre ici au sens figuré de « purifier ». On ne connaît que trois témoignages du verbe dans ce sens : deux attestations tirées de Perceforest⁸ et une troisième dans les *Enfances Ogier*, texte picard de la fin du 13^e siècle (cf. Gdf 7, 320c ; TL 9, 193). On est donc en présence a) d'un diatopisme et b) présentant un sens rare, donc d'une unité lexicale doublement marquée. À partir de là, on comprend aisément que Galiot du Pré ait ressenti le besoin de rendre intelligible à ses contemporains un texte qu'il ne comprenait lui-même que médiocrement et ait remplacé

⁷ Notons en passant que la citation « On ne les pouoit *desfouquier*. (XV^e s., Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibli. Amiens) » (Gdf 2, 288b) pourrait bien correspondre à notre attestation du *Roman de Perceforest*.

⁸ Voici le second témoignage de ce sens tiré de Perceforest : *Et sy m'y tendray tant que le tres aventureux chevalier que l'en nomme Passelion et qui fut filz du gentil comte vendra, qui doit sarter la fontaine de ce vice* (PercefR : 685, 1035).

sarter « purifier » par *franchir* « délivrer » (et non pas « passer un obstacle matériel », cf. FEW 15/2, 164a), correction que lui inspirait le contexte puisque *affranchir* figure un peu plus haut dans le récit. Cette substitution est cohérente avec la politique éditoriale de Galiot du Pré, qui modernise et lisse le texte qu'il donne. Nous en voulons pour preuve que même au sens propre de « défricher » (cf. Perceforest : 444, 1212 ; 445, 1224), le verbe *sarter* est éliminé (et remplacé par *cercler* « sarcler », cf. Huguet et von Wartburg in FEW 11, 224b, SARCŪLARE I).

Pour ce qui est de *franchir* « passer au-delà d'un obstacle », sa protohistoire reste à écrire entièrement. L'attestation de Perceforest en est en tout cas à détacher, puisque ni la date ni le sens ne conviennent ; elle est notamment à supprimer dans La Curne ; DG ; FEW 15/2, 164b (« seït 15. jh. ») ; Larousse 1973 (« XV^e s., *Perceforest* ») ; TLF 8, 1215 (« 1^{re} moitié du XIV^e s. [éd. 1531] "passer par-dessus [un obstacle] en sautant, en le gravissant" ») ; Robert 1985 (« déb. XIV^e s. passer par-dessus [un obstacle] en sautant, en gravissant, etc. ») et dans le *Robert historique* (Rey 1998 : « "passer par-dessus [un obstacle], traverser" (apr. 1350) »).

2.2.3. *Juste*

Consacré essentiellement à l'adjectif *juste*, l'article *juste* du TLF(i) comporte aussi une description tant synchronique que diachronique du substantif masculin signifiant « justaucorps (espèce de vêtement qui épouse les formes du corps) », qui est issu de l'adjectif par conversion. La notice étymologique, due à M.-J. Mathieu, date ce nom comme suit : « subst. fém. 1528 [éd.] "vêtement, sorte de robe" ici de médecin (*Perceforest*, t. V, f^o 97 ds LITTRÉ) ». En se reportant à Littré, on lit en effet : « XV^e s. Le premier porte une juste [robe de médecin], *Perceforest*, t. V, f^o 97 ». Chez La Curne, la citation, qui est censée illustrer le sens « justaucorps pour médecin », est plus explicite : « 'Le premier porta une *juste*, ce signifie qu'il confira la medecine de la quelle le roy Mehaigue en ses derniers jours recevra santé' (Percef., t. V, f^o 97^b) ».

Malheureusement, nous ne disposons pas encore d'une édition scientifique du tome 5 du *Roman de Perceforest*, ce qui barre quelque peu la route à une étude philologique de cette attestation. Mais deux types de critères, le premier d'ordre linguistique, le second d'ordre historique, tendent à infirmer son attribution au substantif *juste* « justaucorps » : d'une part, le genre féminin serait tout à fait anomal pour cette unité lexicale ; d'autre part, le port d'un habit moulant par un médecin serait contraire aux usages vestimentaires du Moyen Âge, qui préconise le port de vêtements amples comme signe d'appartenance à un état, à une fonction ou à une profession inspirant l'autorité et le respect (cf. Enlart 1916 : 305 ; Wintzer [Steinfeld] 1981 : 184).

Ces deux raisons incitent à penser que l'attestation tirée de Perceforest doit se rattacher à un autre lexème, et c'est *juste* subst. fém. « cruche, vase en métal, à couvercle et anse » (12^e–17^e siècle ; Gdf 4, 676c-677a ; von Wartburg in FEW 5, 88a, JŪSTUS 2 a et note 7 ; TL 4, 1899-1901) qui se recommande de lui-même : ce que *porte* le médecin, c'est un vase contenant la *medecine*, c'est-à-dire la potion destinée à être bue par le roi.

Il convient donc de supprimer la donnée de Perceforest dans la description lexicographique du nom *juste* subst. masc. « justaucorps » proposée par La Curne, Littré, TLF(i) et le *Robert historique* (Rey 1998)⁹. En l'état actuel de nos connaissances, la première attestation de *juste* subst. masc. « justaucorps » date donc seulement de 1779 (M^{me} De Genlis, *Théât. d'éduc., la March. des modes*, sc. 2, Littré : *Mademoiselle Annette, dites-moi donc*

⁹ Il conviendrait en outre de rayer l'article *juste* « habillement qui tenait 'juste' au corps » de Gay : tous les exemples cités présentent le sémantisme « cruche, vase » ; ils seraient à reclasser sous *juste* improprement défini « mesure de capacité pour le vin, dont la contenance n'excédait point un demi-litre ».

pourquoi elle porte presque toujours des justes, et jamais de robes garnies)¹⁰. Comme on sait (cf. Möhren 1982 : 692), ce type de rétrodatation (en l'occurrence, de 133 ans) mérite singulièrement d'être pointée du doigt, car ces fausses dates paralysent le progrès de la recherche.

2.2.4. *Mancelle*

TLF 1985 date le substantif *mancelle* « courroie ou chaîne qui joint les attelles du collier d'un cheval avec chacun des limons de la voiture » de 1397, dans un sens précurseur (« grand anneau de fer avec lequel le timonier est attaché à la voiture ») et sous la graphie *manselle*. Le rédacteur de la notice étymologique joint à cette première attestation absolue un premier témoignage de la graphie moderne : « 1528 *mancelles* (*Perceforest*, vol. V, chap. 26, GDF) ».

Gdf 5, 135c-136a donne la citation suivante, tirée de l'édition 1528 de Perceforest : *Il luy alla souvenir que autresfois il avoit bien sceu que il y avoit deux chevaliers sur luy, lesquelz chevaliers avoient eu leurs testes coupees grant temps par avant, et les chevaulx aussi selon les mancelles de dessoubz*. Or, seul exemple littéraire au milieu de citations tirées de textes documentaires énumérant des pièces du harnais d'un animal de trait, cette attestation surprend fortement: il est tout à fait inconcevable que l'auteur du Perceforest campe ses deux redoutables chevaliers montés, non sur de fougueux destriers, mais sur des montures disgracieuses comme des chevaux de trait. Et pourtant, von Wartburg in FEW 6/1, 215a, *MANĪĀLLA 1 suit l'interprétation de Gdf.

Pour des raisons tant sémantiques que textuelles, nous donnons donc tort à Gdf, FEW et TLF(i) et identifions l'attestation de *mancelle* de Perceforest non pas au lexème *mancelle* « anneau du timonier » (< *MANĪĀLLA), mais y voyons une variante à initiale nasalisée du lexème **macelle* « mâchoire ; joue » (Gdf 5, 92bc ; TL 5, 898-901 ; Keller in FEW 6/1, 558a-560a, MĀXĪLLA)¹¹. Une telle variante phonétique est en effet attestée une fois au Moyen Âge : ancien picard *mainsele* subst. fém. « joue » (début 13^e siècle [*Folque de Candie*], FEW 6/1, 559b), dans l'aire géographique à laquelle appartient le roman de Perceforest¹².

Notre interprétation de *mancelle* « mâchoire (ici d'un cheval qui a eu la tête coupée le long de la mâchoire inférieure) » se trouve par ailleurs confortée par la description dans le premier tome du *roman de Perceforest* d'un enchantement qui évoque le même phénomène de figement de deux chevaliers décapités montés sur des chevaux sans tête, dressés sur leurs quatre pieds, avec les lèvres inférieures, la denture et la langue tenant à leur cou :

Et les deux chevaliers, qui tenoient les espees nues appareillees de ferir, hauchent les bras et fierent les deux chevaliers en passant parmy les heaumes si grans coups qu'ilz leur vont coper les testes en espinçant. Et encore vont descendant les coups parmy les testes des chevaulx, droit sur les oreilles, et leur vont fendant les testes jusques parmy les dens et en telle maniere que les oreilles et les yeulx et les dens dessus cheent a terre, et les baillevres de dess[o]u[b]z et la denture avecques la langue demeurent tenans au haterel. Et fut telle l'aventure que les deux chevaulx demourerent tous droiz estans sur leurs quatre piez, et les chevaliers dessus decapitez. (PerceFT : 303 : 8505-8518)

¹⁰ La date de 1170 retenue par FEW 5, 88b doit être corrigée de même : elle renvoie à Wace, qui a *juste* subst. fém. « cruche » (malgré la définition « justaucorps pour homme » de La Curne, contredite par le contexte : *Sa juste estoit mout bonne et chiere N'i ert mie a achater legiere, Toute estoit d'or noblement faite* [pour le caractère précieuse de certaines de ces cruches, cf. von Wartburg in FEW 5, 90b, JŪSTUS n. 7]). Pour ce qui est des syntagmes *cote juste* et *cotelle juste* relevés par Gdf 4, 676b-c, ils illustrent l'emploi adjectival de *juste* qui qualifie ici un vêtement qui serrait le corps.

¹¹ Cette unité lexicale est par ailleurs attestée sous la forme centrale dans notre roman : PerceFT : 391, 11643 ; PerceFR³ : 1 : 103 : § 177, 3 ; 192 : § 339, 11 ; 234 : § 418, 22-23 ; 236 : § 420, 12-13 ; 238 : § 423, 22.

¹² Dans le sens « mâchoire », le type nasalisé se retrouve sporadiquement dans les dialectes galloromans modernes : poit. (Celles), bourg. (Perreuse), languedocien (Ariège) (tous FEW 6/1, 558b).

2.2.5. Notation

TLF 1986 donne comme première attestation du substantif *notation* : « 1531 "décision" (*Perceforest*, IV, fol. 152 ds LA CURNE »). La citation de La Curne est la suivante : *Et retint de la bataille aucuns de ses amys, pour avoir conseil d'aller demourer en l'isle de vie, attendant la notation divine* ; elle est assortie de la définition « jour fixé pour la mort ». Il se trouve que le TLF emprunte sa définition à von Wartburg in FEW 7, 200a, NOTATIO 1 a. Aucune de ces deux tentatives de sémantisation n'est toutefois convaincante, car les deux définitions proposées sont purement contextuelles : elles ne s'appuient sur aucune donnée tirée de la famille étymologique de NOTATIO.

Au passage correspondant, l'édition Roussineau, dont le texte est à dater de *ca* 1450, porte une leçon bien plus satisfaisante : *puis elle sauva et rescouy de la bataille aucuns de ses amis, puis ot conseil d'aler demourer en l'Isle de Vie pour attendre l'anontiation divine* (PerceFR : 1079, 808). Dans cette lecture, le nom en question ne présente aucune particularité diachronique, mais représente simplement une occurrence du lexème *annonciation* subst. fém. « annonce, message » (dp. début 12^e s., Chambon in FEW 24, 622b, ANNUNTIATIO 1 ; TLF[i]).

Par conséquent, il convient de préciser, dans la notice étymologique de l'article *notation*, que la mention *notation* dans l'édition 1531 de *Perceforest* est un hapax sémantique sans réelle existence dans le français du 16^e siècle, apparemment formé par déglutination, et qu'il n'y a aucune continuité possible entre cette attestation isolée, dont le sens est mal assuré, et le lexème du français moderne¹³.

2.3. La date donnée par le TLF(i) est trop récente

2.3.1. Darder

TLF 1978 date le verbe *darder* « lancer » du 15^e siècle ; il assortit cette première attestation absolue de la mention secondaire suivante : « 1531 (PERCEFOREST, t. IV, fol. 127 ds LA CURNE) ». Au passage correspondant, l'édition Roussineau vient confirmer la leçon fournie par l'édition de 1531 : *Mais le chevalier [...] print son escu et sa lance, qu'il tourna devers l'un d'eux et le darda par tel vertu qu'il le faulsa parmy le senestre cousté* (PerceFR : 887, 313 ; cf. aussi PerceF² : 2 : 250, 226 [*la pucelle darda son javellot au milieu d'eulx*]).

Le lexème *darder* du français peut donc être antédaté en *ca* 1450, selon la date du remaniement de *Perceforest*.

2.3.2. Dénantir

TLF 1978 date *dénantir* verbe trans. « enlever un bien (à qn) » comme suit : « 1528 *desnanti* (*Perceforest*, vol. III, f^o 37 ds GDF.), ex. isolé av. le XIX^e s. ». Au passage correspondant, l'édition Roussineau vient confirmer la leçon fournie par l'édition du 16^e siècle : *Ha ! Amours, comment tu me servis a gré quant par toy me sentis en tel estat ! Certes, je me treuve maintenant par toy tres mesaisié quant de tant hault honneur me treuve desnanti !* (PerceFR² : 1 : 285, 174). Le verbe *dénantir* peut donc être antédaté de 1528 en *ca* 1450, selon la date du remaniement du roman de *Perceforest*.

¹³ Cependant, on peut se demander s'il n'y a pas confusion graphique entre <v> et <n> (cf. le cas de *traulline* [Gfd 8, 23a, s.v. *trauline*²], qu'il faut lire *tranline* [cf. Gdf 8, 9c, s.v. *tranaine*]). Il n'est pas exclu qu'il faille lire *vocation*, bien attesté au 16^e siècle au sens de « action d'appeler qn (en parlant de Dieu qui invite de venir à lui) », pour lequel DocDMF fournit l'attestation *la darriere vocacion* illustrant l'acception « jour fixé pour la mort » (1450).

2.3.3. *Flamboiemment*

Selon TLF 1980, la datation du déverbal *flamboiemment* subst. masc. « éclat de ce qui flamboie » ne peut se faire qu'au siècle près : « XV^e s. [éd. 1528] *flamboiemment* (Perceforest, vol. III, ch. 34 ds GDF.), attest. isolée ». Or, au passage correspondant, l'édition Roussineau vient confirmer la leçon fournie par l'édition de 1528 : *Aincores avecq ce il leur sambloit parfois dedens ce flamboiemment de couleurs qu'ilz veissent pucelles, dames et damoiselles ou chevaliers, selon ce que les courages de ceulx qui la regardoient estoient affectez* (PerceR² : 2 : 215, 41). Il s'ensuit que la datation de cette formation française peut être précisée en *ca* 1450.

2.3.4. *Haut*

Dans l'établissement de l'histoire de la locution *haut en couleur* loc. adj. « très coloré ; pittoresque, truculent », M.-J. Mathieu in TLF 1981 en est amenée à faire appel à Perceforest pour le syntagme *haute couleur*, qui en constitue une sorte de précurseur : « 1531 [éd.] "qui a de l'éclat" *haute couleur* (Percef., IV, fol. 2b ds LA CURNE) ». Au passage correspondant, l'édition Roussineau vient confirmer cette leçon : *Et sachiez que les roses de dessus les rosiers estoient de si haute couleur en vermeil qu'il sambloit qu'elles fussent de fins rubis* (PerceR : 11, 274).

Par ailleurs, notre roman comporte encore une autre occurrence de ce syntagme : *il feroit illecques taindre son escu en noir et toutes ses recognoissances en signe de doeil, et lui sambloit bien qu'il n'estoit point digne de porter plus haute couleur jusques a ce que son cuer sera mieulx a sa paix* (PerceR² : 1 : 7, 61).

Ces deux attestations peuvent être datées de *ca* 1450 (selon la date du remaniement du texte de Perceforest), date qui se substituera donc à celle de 1531 retenue par le TLF(i).

2.3.5. *Magistralement*

TLF 1985 date l'adverbe *magistralement* « d'une manière magistrale » de 1404/1405, sous la forme *magistraument*. Pour ce qui est de la datation du phonétisme moderne, on lit ceci : « 1528 [éd.] *magistralement* (Perceforest, vol. III, ch. XLI ds GDF. Compl.) ». L'édition Roussineau vient confirmer cette leçon : *Mais [le reliquaire] estoit sy richement et subivement ouvré que c'estoit grant plaisir a le veoir, car magistralement y estoient fais plusieurs serpens qui estoient entrelachiez l'un parmy l'autre* (PerceR² : 3 : 1, 14). On relève deux autres occurrences de cet adverbe dans le *Roman de Perceforest* (PerceR : 844, 358 ; 1056, 109). La forme moderne *magistralement* peut donc de façon sûre être antédaturée en *ca* 1450 (date du remaniement).

2.3.6. *Miner*

Le verbe *miner* « creuser » est ancien, puisqu'il remonte, selon TLF 1985, à *ca* 1200 (en emploi absolu et dans l'acception « creuser par dessous un terrain, un rocher, un mur pour provoquer un effondrement »). Cette toute première attestation se présentant avec une valence atypique, on attend de la notice étymologique qu'elle donne ensuite quelques jalons concernant la syntaxe moderne du verbe.

C'est dans ce contexte, pour dater le verbe transitif, et plus particulièrement le sens dégagé sous B. 2. « creuser (le sol) ou saper (les fondations d'un bâtiment) par une attaque lente et progressive [le sujet désigne un phénomène naturel] » que le témoignage de notre roman est mis à contribution par le TLF(i) : « xv^e s. [éd. de 1528] "creuser, caver lentement (un rivage)" (Perceforest, vol. III, ch. XXX ds GDF. Compl.) ». Cette citation est confirmée par l'édition Roussineau : *Adont le jenne chevalier se dressa sus piez et regarda la montaigne, et voit qu'elle estoit tant roide et que la terre d'environ estoit tant minee de la mer que pour*

assault elle n'avait garde de tout le monde (Percefr² : 2 : 81, 811 ; cf. aussi Percefr² : 2 : 80, 758). Ce sens peut donc être antédaté en *ca* 1450 (selon la date du remaniement).

2.4. Le sémantisme donné par le TLF(i) est erroné

Un dernier cas de figure est représenté par *lucarne*, pour lequel la datation établie par le TLF(i) est correcte, mais qui pose un problème sémantique.

TLF 1985 date le substantif *lucarne* « petite fenêtre » de 1261. Mais comme cette première attestation présente la forme étymologique *lucanne* (< ancien francique **lūkinna*), le rédacteur a eu à cœur de dater aussi la graphie moderne : « 1531 [éd.] *lucarne* (Perceforest, t. 4, f° 48 ds LITTRÉ) ». En se reportant à Littré, on a la citation suivante : *Une meschine ouvrit la lucarne de l'huys de la tour*.

Or, au passage correspondant, l'édition Roussineau porte : *une meschine ouvry la lucquerelle de l'huys de la tour* (Percefr : 364, 1146 [avec la variante *lucquereule* dans le manuscrit C]). On relève encore trois autres occurrences de *lucquerelle* dans le texte : Percefr : 357, 913 (où le manuscrit C donne la variante *lucquereule*) ; 377, 361-362 ; 377, 372 (où le manuscrit C donne la variante *luquerole*). Ces items sont à rattacher au type picard *ˈluquerelle* subst. fém. « œil de bœuf au grenier ou à la cave », dont le FEW connaît deux représentants modernes (Gondecourt [von Wartburg in FEW 16, 478b, LOEKEN 1] et St-Pol [von Wartburg in FEW 16, 490a, *LŪKINNA 2 ; donnée à transférer s.v. LOEKEN]¹⁴), mais qui n'est pas attesté à date ancienne.

Dans son édition de 1531, Galiot du Pré a visiblement buté sur ce diatopisme septentrional. Il lui a donc substitué le synonyme *lucarne*, qui appartenait au vocabulaire de son temps. Dater l'attestation de *lucarne* dans Perceforest de 1531 est donc tout ce qu'il y a de plus juste.

En revanche, assortir cette donnée de la définition « ouverture pratiquée dans le toit d'une maison pour donner du jour, de l'air à l'espace situé sous les combles » représente un anachronisme sémantique. En effet, dans toutes les attestations de Perceforest, *ˈluquerelle* désigne une petite ouverture pratiquée dans une porte ou un mur, à travers laquelle on peut voir, communiquer et se passer des objets :

- *une meschine ouvry la lucquerelle de l'huys de la tour* (Percefr : 364, 1146) ;
- *Et toutesvoies s'en vint il a la lucquerelle pour parler a la dame que point ne recongnut* (Percefr : 357, 913) ;
- *Adont elle les mena jusques a la lucquerelle de la tour qu'elle ouvry, et monstra aux huit princes les deux chevaliers, l'un fillant et l'autre hasplant ententivement* (Percefr : 377, 361-362) ;
- *Incontinent que Melean et Nabon ouirent ouvrir la lucquerelle, ilz pensoient que ce fust la chambriere qui recevoit leur ouvraige* (Percefr : 377, 372).

Se situant dans ces mêmes contextes, le substitut *lucarne* pour *lucquerelle* de l'édition 1931 présente forcément le même sémantisme. Pour le TLF(i), cela signifie que cette attestation ne doit pas être mise à contribution pour la datation du sens A. (« petite fenêtre de forme variée faisant généralement saillie, pratiquée dans le toit d'un bâtiment pour donner du jour et de l'air aux combles » de *lucarne*, mais pour le sens B. 2. « petite ouverture pratiquée dans un mur, une paroi, une cloison ». Ainsi recentrée, la donnée de Perceforest prend tout son intérêt dans le cadre de la description de l'histoire du lexème *lucarne*, car elle permet d'antédater ce sens de 1813 en 1531, donc de presque trois siècles.

¹⁴ Cf. Baldinger 1993 : 525.

3. Améliorer le TLF(i) grâce à Perceforest : un gisement à exploiter

3.1. Contexte scientifique

Dans ce qui précède (→ 2.), nous avons pointé du doigt les assez nombreux articles du TLF(i) où l'utilisation des données lexicales tirées de Perceforest est perfectible. Plus importante encore est la moisson de particularités lexicales livrées par notre roman que le TLF(i) n'a pas exploitées du tout. Nous nous proposons, dans ce qui suit, de ventiler ces dernières en fonction de leur apport à la connaissance de l'histoire du vocabulaire du français moderne et contemporain tel qu'il nous est livré par le TLF(i) : antédations de lexèmes (→ 3.2.), de sémantismes et de constructions (→ 3.3.) ou encore de locutions (→ 3.4.).

Nous excluons de ce relevé les cas où les données fournies par le TLF(i) peuvent être antédées par celles tirées de Perceforest, qui se trouvent à leur tour antédées par le DMF1 ou par le *Dictionnaire des locutions en moyen français* (Di Stefano 1991). Ainsi on aurait pu penser que la locution adverbiale *au demourant* « au reste, tout bien pesé » (Ø von Wartburg in FEW 3, 39a, DEMORARI 6 ; TLF[i] s.v. *demeurer* : dp. 1489/1490) pouvait être antédée par PerceR² : 1 : 141, 599 (*Je vous diray, dist le jenne chevalier, que je veul au demourant que vous faites*), mais Di Stefano 1991 la donne dès 1403 chez Christine de Pizan. Nous publierons ces trouvailles dans un autre cadre.

Ainsi circonscrite, notre enquête met à jour six antédations d'unités lexicales et dix-huit premières attestations de sémantismes et de constructions, tandis que les antédations de locutions sont au nombre de cinq. Ce total de 29 diachronismes lexicaux repérables dans le *Roman de Perceforest* montre clairement l'intérêt de son étude pour la linguistique historique. Dans le cadre qui est plus précisément le nôtre, cette moisson est destinée à enrichir les notices historico-étymologiques révisées du TLFi dans le cadre du projet TLF-Étym, où ces nouvelles attestations seront datées de *ca* 1450 (avec la précision « [date du remaniement] ») ou bien, en cas de variante, de la date du manuscrit qui la contient.

L'exploitation lexicologique de Perceforest permet aussi, en retour, d'améliorer notre connaissance de l'œuvre. En effet, les premières attestations que nous mettons ici en évidence, et qui ont déjà été signalées, pour bon nombre d'entre elles, par G. Roussineau¹⁵, apportent du crédit à l'hypothèse d'un remaniement du roman au milieu du 15^e siècle.

Quant aux éditions de 1528 et de 1531/1532, l'étude de leur vocabulaire confronté au lexique fourni par les manuscrits de la deuxième moitié du 15^e siècle fait clairement apparaître que l'éditeur Galiot du Pré, conformément aux habitudes éditoriales de son temps, a sensiblement rajeuni le texte par des remaniements qui ont pour effet de rendre le texte intelligible à ses contemporains.

3.2. Antédations de lexèmes

Les antédations absolues (premières datations d'unités lexicales) que notre étude a permis de dégager sont au nombre de six :

camion subst. masc. « épingle de toute petite dimension utilisée pour les ouvrages délicats » : à dater de *ca* 1450 (date du remaniement [première attestation mise en évidence par Roussineau in PerceR³ : 2 : LXVI]), PerceR³ : 2 : 370 : § 693, 13 : *Sire, dist le damoiseau, vostre volenté soit faicte, mais il m'est adviz que ce seroit honte et reproche a moy quant tous mes cousins seront chevaliers et je demourray en la cendre* [« situation humble »] comme **camion** sans sens et sans valeur (Hoffert/Hubschmid/Lüdtke in FEW 21, 557b : dp. 1496 ; TLF[i] s.v. *camion*³ : dp. 1496)¹⁶.

¹⁵ Cf. notamment, dans ce qui suit, nos notes en bas de page.

¹⁶ Cf. Baldinger 1988 : 499 : § 1991.

endurci adj. « que l'habitude ou l'exercice a rendu plus endurant, plus résistant » : à dater de *ca* 1450 (date du remaniement), Percefr³ : 2 : 410 : § 774, 13 : *Sire, dist la royne, ce poise moy que vous deistes ces parolles, car il est jenne, si a pou essayé et les aventures sont perilleuses, sy eusse plus chier qu'il fust ung pou demouré avecques nous tant qu'il fust ung pou plus endurcy* (Ø von Wartburg in FEW 3, 194a, DÜRUS I 1 ; non daté par TLF[i] s.v.).

farceur subst. masc. « personne qui dit ou fait des choses bouffonnes, joue des tours pour amuser ou se divertir aux dépens d'autrui » : à dater, à travers la locution *faire le farceur* « plaisanter », de *ca* 1450 (date du remaniement), Percefr² : 2 : 183 : § 183, 770 : *Qu'est ce que vous voulez, sire viellart ? dist la pucelle. Faittes vous le farseur ?* (von Wartburg in FEW 3, 415b, FARCIRE II 2 c : « mfr. frm. » ; TLF[i] : dp. 1456/1467)¹⁷.

origine subst. fém. « ascendance, extraction, naissance d'un individu ou d'une collectivité » : à dater de *ca* 1450 (date du remaniement), Percefr² : 2 : 125, 2366 : *Com dieu se fist aourer a sa pute estrine De ses gens qui estoient de mauvaïse origine* (von Wartburg in FEW 7, 416a, ORIGO II 3 b : dp. Chastellain ; B. Stumpf in TLF[i] : dp. 1470, Chastellain)¹⁸.

pâtir verbe intr. « souffrir » : à dater de 1471/1477 (date du manuscrit B), Percefr³ : 1 : 463 : § 283, 6 (variante du manuscrit B) : *Sy de mist a la voie par devers la voix sans son cheval, car perdue en avoit la souvenance, tout patissant parmy le breucq* [« la bourbe »] (von Wartburg in FEW 8, 14b, PATI II 1 et TLF[i] : dp. 1546 [dans le sens (transitif ?) « endurer, supporter »])¹⁹.

railler verbe trans. « manifester de l'ironie devant une situation ou un comportement que l'on déplore, dont on remet en cause le bien-fondé et que l'on juge ridicule » : à dater de *ca* 1450 (date du remaniement), Percefr² : 1 : 44, 354 : *J'ay esté tresbien raillé, car on a cryé après moy au Chevallier Sauvage. – Certes, sire chevallier, dist l'ermite, je ne cuide point que ce ait esté par mocquerie* (von Wartburg in FEW 10, 33a, *RAGÜLARE 2 : dp. *ca* 1450 [verbe intrans. « badiner, ne pas parler sérieusement »] (sans indication de source) ; TLF[i] : dp. 1462 [verbe intrans. « faire des plaisanteries »])²⁰.

3.3. Antédations de sémantismes et de constructions

Moins spectaculaires que les premières datations d'unités lexicales que nous venons de faire passer en revue, les antédations de phénomènes sémantiques (sens secondaires) et syntaxico-sémantiques (valences verbales secondaires) apportent quand même une plus-value non négligeable pour la description historique du vocabulaire. Ce type d'amélioration concerne 18 articles du TLF(i) :

connaissance subst. fém. « personne que l'on connaît quelque peu pour l'avoir déjà rencontrée » : à dater de *ca* 1450 (date du remaniement), Percefr² : 2 : 102, 1560 : *se je me pars d'icy, il me convendra choir en main d'homme, soit de vous ou d'autre, esgaree de*

¹⁷ Roussineau in Percefr² : 2 : LIV cite ce lexème dans sa liste « de mots et d'expressions non attestés ou rarement employés avant le XV^e siècle, ou postérieurement ».

¹⁸ Roussineau in Percefr² : 2 : LIV cite ce sémantisme dans sa liste « de mots et d'expressions non attestés ou rarement employés avant le XV^e siècle, ou postérieurement ».

¹⁹ La notice étymologique de l'article *pâtir* du TLF(i) devrait aussi être révisée pour l'étymologie au sens strict du terme : il conviendrait de substituer à la mention vague « francisation du lat. *pati* » une identification précise en tant qu'emprunt.

²⁰ Roussineau in Percefr² : 1 : XXVIII cite ce verbe dans sa liste « d'autres mots ou locutions [qui] ne sont guère attestés, à [sa] connaissance, avant le XV^e siècle ».

toutes **connoissances** et de toutes aydes (von Wartburg in FEW 2, 845a, COGNOSCERE I 1 a²¹ et TLF[i] : dp. 1656)²².

égal adj. « indifférent, sans importance » : à dater de *ca* 1450 (date du remaniement), Percefr² : 1 : 112, 114 : *Mais pour ce que la chose n'est point égale, crainte m'esbahist et paour me desconforte tellement* (von Wartburg/Jänicke in FEW 24, 212b, AEQUALIS II 1 : dp. 1669 ; TLF[i] : dp. 1663).

égalelement adv. « pour cela aussi, comme il en a été pour ce dont on vient de parler, en outre, de plus » : à dater de *ca* 1450 (date du remaniement), Percefr² : 1 : 301, 305 : [...] *j'ay autrefois oy dire que dessoubz sure escorce gist le doulz noiel et la souffrance est bonne quant en fin elle tourne a joye. Mes besongnes m'ont égalelement esté dures et ameres au commencer, mais tousjours en fin elles me viennent a voulement* (von Wartburg/Jänicke in FEW 24, 213a, AEQUALIS I 1 : dp. Balzac ; TLF[i] : dp. 1797)²³.

endurcir (s') verbe pron. « devenir plus dur, plus résistant » : à dater de *ca* 1450 (date du remaniement), Percefr³ : 2 : 415 : § 784, 17 : *Sire, dist le noble chevalier, ainsi en ira la tendre nourreçon* [« progéniture »] *de mere, car doresenavant par grans coupz recevoir et par durs litz avoir et par froidures endurer s'endurcira le cuir et s'espanira* [« s'épanouira »] *la fleur de jennesse* (sens et construction non datés par von Wartburg in FEW 3, 194a, DÜRUS I 1 ; construction non datée par TLF[i] ; verbe transitif « rendre plus dur » : dp. 1579).

grandeurs subst. fém. plur. « pouvoir, dignités, honneurs qui appartiennent à ceux qui occupent un rang éminent dans la société » : à dater de *ca* 1450 (date du remaniement [première attestation mise en évidence par Roussineau in Percefr³ : 1 : XLIII]), Percefr³ : 1 : 318 : § 565, 10 : *Et Gadifer estoit en la moienne d'eulx tous, monté et vestu et appareillié pour représenter en toutes honneurs et en toutes grandeurs le filz du gentil roi d'Escoce* (von Wartburg in FEW 4, 222b, GRANDIS I 3 : dp. Pascal ; Paquant in TLF[i] : dp. 1640).

habituer (s') (à) verbe pron. « s'accoutumer (à) » : à dater de *ca* 1450 (date du remaniement), Percefr³ : 1 : 283 : § 499, 6 : *pour nous habituer aux armes affin que nous peussions mieulx valoir en temps et en lieu* (von Wartburg in FEW 4, 371b, HABITUS II 3 et Dufour in TLF[i] : dp. 1549)²⁴.

magistral adj. « propre à un maître » : à dater de *ca* 1450 (date du remaniement), Percefr : 521, 126 : *et au plus hault du mont* [la reine] *avoit sa chaiere tournant, ou elle seoit de nuit garnie de ses esperes* [« sphères »] *et instrumens magistrals pour esprouver et mettre a fin toutes ses oppinions* (Keller in FEW 6/1, 44a, MAGISTRALIS II 1 : dp. Destrees [1501/1504] et note 3 : peut-être déjà Perceforest, édition 1528 [instrumens magistraux] ; TLF[i] : dp. 1495).

martyriser verbe trans. « faire souffrir moralement » : à dater de *ca* 1450 (date du remaniement), Percefr² : 1 : 113, 148 : *Certes, ung cuer gentil et honneste est moult a destroit alors que nécessité le constraint de faire sa requeste. [...] Et encores est il mieulx*

²¹ La refonte de la notice étymologique de l'article *connaissance* du TLFi se devra d'exploiter aussi la mention « afr. *conuchance* "amis" SThib » du FEW.

²² Roussineau in Percefr² : 2 : LIV cite ce sémantisme dans sa liste « de mots et d'expressions non attestés ou rarement employés avant le XV^e siècle, ou postérieurement ».

²³ Roussineau in Percefr² : 1 : XXVIII cite ce sémantisme dans sa liste « d'autres mots ou locutions [qui] ne sont guère attestés, à [sa] connaissance, avant le XV^e siècle ».

²⁴ « Cette attestation de *s'habituer à* [...] mérite d'être relevée en raison de la rareté du verbe avant le XVI^e siècle » (Roussineau in Percefr³ : 1 : 555).

martirisié *s'il demeure atout l'escondit* (von Wartburg in FEW 6/1, 395b, MARTYR II 2 : dp. d'Aubigné ; TLF[i] : dp. 1600, d'Aubigné)²⁵.

net adv. « tout d'un coup, brutalement » : à dater de *ca* 1450 (date du remaniement), Percefr² : 2 : 332, 655 : *Mais lui, qui estoit advisé de son fait, donna tel cop au roy Lucidés qu'il l'emporta net hors de la selle, et pardessus la crupe de son cheval chey a terre* (von Wartburg in FEW 7, 147b, NITĪDUS I 1 b et Gérard/É. Ammann in TLF[i] s.v. *net*¹ : dp. 1530).

pareseux adj. « [organe] qui fonctionne ou réagit avec une lenteur anormale ou de manière incomplète » : à dater de *ca* 1450 (date du remaniement), Percefr : 370, 138 : *Regarde comment mon boire estoit cler et dilicieux a boire, sain et sans mixtion de grain pourry qui fait le corps enfler, preceus et endormis !* (von Wartburg in FEW 8, 448b, PĪGRĪTIA I 2 : dp. Paré ; Papin in TLF[i] : dp. 1575, Paré).

planter verbe trans. « quitter brusquement », variante rare de *planter là* attestée par le TLF[i] en 1900 : à dater de *ca* 1450 (date du remaniement), Percefr : 1096, 37 : *Non obstant faittes bonne chiere, car je aideray a destourner son emprinse pour le despit d'ung chevalier que m'a deceue villainement, car quant je fus enchainte de vif enffant, il me planta en faulsant sa proumesse* (von Wartburg in FEW 9, 21a, PLANTARE I : 15^e s.–1851 ; É. Ammann in TLF[i] : dp. 1557).

préparer (se) verbe pron. « être sur le point de se produire, être en voie d'accomplissement » : à dater de *ca* 1450 (date du remaniement), Percefr² : 2 : 117, 2055 : *Dequoy les deux pucelles, qui estoient encore jennes d'ans, en furent moult espouentees, car elles se tenoient pour perdues, veu la terrible besongne qui se preparoit encores sus ceste montaigne* (Ø von Wartburg in FEW 9, 300b-301a, PRAEPARARE 1 ; Edmonde Papin in TLF[i] : dp. 1639)²⁶.

promener (se) verbe pron. « se déplacer d'un côté, d'un autre, en marchant » : à dater de 1459/1460 (date du manuscrit C), Percefr³ : 1 : 468 : § 320, 3 (variante du manuscrit C) : *car le damoisel l'avoit enamouree par regarder aux murs du chastel et la demoiselle lui quant il se pourmenoit la entour et aucuneffois parloient ensemble* (von Wartburg in FEW 6/2, 109b, MĪNARE I 3 d : dp. *ca* 1465 [*premener*] ; B. Stumpf in TLF[i] : dp. *ca* 1485)²⁷.

répéter verbe trans. « redire ou refaire pour fixer dans sa mémoire » : à dater de *ca* 1450 (date du remaniement [première attestation mise en évidence par Roussineau in Percefr³ : 1 : XLIII]), Percefr³ : 1 : 197 : § 349, 22 : *Et benoist soit le hault Dieu, vous nous avez repetee nostre leçon es faiz de proesse* (von Wartburg in FEW 10, 266a, REPETERE II 1 a et Paquant in TLF[i] s.v. *répéter* : dp. 1530).

sacrilège adj. « (personne) coupable de sacrilège » : à dater de *ca* 1450 (date du remaniement [première attestation mise en évidence par Roussineau in Percefr³ : 2 : LXVI et 557]), Percefr³ : 2 : 215, 14 : *Pour vous le dy, qui estes entré ceans sans mon sceu et ma garde enforcie par voz poisons. Et plus, car vous avez mis paine a ravir les joyaulx de ceans, mais vous n'en eustes pouoir, dont je vous tien, tant que a la volenté, pour sacrilege* (Hubschmid in FEW 11, 43b, SACRILEGUS 2 : dp. 1550 ; TLF[i] s.v. *sacrilège*² : non daté [cf. « qui a le caractère du sacrilège » : dp. 1528]).

²⁵ Roussineau in Percefr² : 1 : XXVIII cite ce sémantisme dans sa liste « d'autres mots ou locutions [qui] ne sont guère attestés, à [sa] connaissance, avant le XV^e siècle ».

²⁶ Roussineau in Percefr² : 2 : LIV cite ce sémantisme dans sa liste « de mots et d'expressions non attestés ou rarement employés avant le XV^e siècle, ou postérieurement ».

²⁷ Roussineau in Percefr³ : 1 : XLIII mentionne le verbe pronominal parmi sa liste « des mots ou des sens récemment attestés au XV^e siècle, ainsi que [...] quelques premières attestations ».

somptueux adj. « très beau, magnifique » : à dater de *ca* 1471/1477 (date du manuscrit B), Percefr³ : 2 : 462 : § 266, 12 (variante du manuscrit B) : *il estoit emmy une forest moult grande et somptueuse* (Ø Jänicke in FEW 12, 513b-514a, SUMPTUOSUS ; TLF[i] : dp. 1833)²⁸.

tirer (sur) verbe intrans. « avoir une couleur qui s'approche (de) » : à dater de *ca* 1450 (date du remaniement), Percefr³ : 1 : 6 : § 10, 20 : *Et sachiez qu'elle n'avoit oncques eu les cheveulx coppez, ainçois luy gisoient sur les espaules estenduz, nompas noirs, mais tiroient sur le blanc pour le soleil, car elle ne sçavoit que c'estoit que de chapperon* (von Wartburg in FEW 6/1, 411a, MARTYRIUM III 1 a β e' et Steinfeld in TLF[i] : dp. 1538)²⁹.

trouver que (se) verbe pron. impers. « arriver, se produire que » : à dater de *ca* 1450 (date du remaniement), Percefr² : 2 : 204, 127 : *Mais quant il se trouva qu'il ne pouoit une seulle nuit eschapper sans ce songe, il manda ses chevaliers, dont il avoit illec plenté* (von Wartburg in FEW 13/2, 320a, *TROPARE II 2 : Commynes [attestation isolée], puis dp. 1649 ; Paquant in TLF[i] : dp. *ca* 1500, Commynes)³⁰.

3.4. Antédations de locutions

Traditionnellement, la traque des premières attestations s'est surtout concentrée sur les lexies simples et, dans une moindre mesure, les lexies composées. Avec l'essor récent des recherches en phraséologie historique (cf. Klein à paraître), les lexies complexes commencent heureusement à bénéficier de plus d'attention de la part des lexicographes diachroniciens. Dans le cas de Perceforest, ce type de lexique totalise cinq premières datations :

à la file loc. adv. « l'un derrière l'autre » : à dater de 1459/1460 (date du manuscrit C), Percefr³ : 2 : 501 : § 564, 1 (variante du manuscrit C) : *grant plenté de chevaliers s'assemblerent a l'entour de lui et venoient a la fille* (von Wartburg in FEW 3, 536a, FILUM II 2 : dp. 1671 ; TLF[i] s.v. *file* : dp. avant 1527 ; Di Stefano 1991 : dp. 1457)³¹.

à peu près loc. adv. « environ, presque » : à dater de *ca* 1450 (date du remaniement), Percefr³ : 1 : 229 : § 411, 4 : *le mauvais lignaige Darnant, qui estoit exillié a pou prez, s'en revint es forestz et commença a faire plenté d'excez* (von Wartburg in FEW 8, 52a, PAUCUS I 1 a α et Steinfeld in TLF[i] s.v. *peu* : dp. 1487)³².

de part en part loc. adv. « en pénétrant entièrement, en traversant d'un côté à l'autre » : à dater de *ca* 1450 (date du remaniement), Percefr² : 3 : 158, 417 : *il luy perça la poitrine de part en part* (von Wartburg in FEW 7, 671a, PARS I 2 : dp. Montaigne ; Gérard in TLF[i] s.v. *part*¹ : dp. *ca* 1590, Montaigne ; Di Stefano 1991 : *ca* 1455–*ca* 1470)³³.

de plus belle loc. adv. « encore plus fort » : à dater de *ca* 1450 (date du remaniement), Percefr² : 2 : 234, 688 : *Et lors recommencerent de plus belle leur bataille, sy terrible que plus*

²⁸ Roussineau in Percefr³ : 2 : LXVI classe ce sémantisme parmi sa liste réunissant « des mots ou des sens récemment attestés au XV^e siècle, ainsi que [...] quelques premières attestations ».

²⁹ Roussineau in Percefr³ : 1 : XLIII mentionne ce sémantisme parmi sa liste réunissant « des mots ou des sens récemment attestés au XV^e siècle, ainsi que, dans l'état actuel de nos connaissances, quelques premières attestations ».

³⁰ Roussineau in Percefr² : 2 : LV cite cette construction dans sa liste « de mots et d'expressions non attestés ou rarement employés avant le XV^e siècle, ou postérieurement ».

³¹ Roussineau in Percefr³ : 2 : LXVI mentionne cette locution parmi sa liste réunissant « des mots ou des sens récemment attestés au XV^e siècle, ainsi que [...] quelques premières attestations ».

³² Roussineau in Percefr³ : 1 : XLII mentionne cette locution parmi sa liste réunissant « des mots ou des sens récemment attestés au XV^e siècle, ainsi que, dans l'état actuel de nos connaissances, quelques premières attestations ».

³³ Roussineau in Percefr² : 3 : 355 : « au sens de "d'un côté à l'autre", la locution ne semble pas attestée avant le XV^e siècle » (cf. aussi Percefr² : 3 : LV).

ne pouoient (Ø von Wartburg in FEW 1, 321b, BELLUS II 4 ; TLF[i] s.v. *beau* : non daté [mais cf. *de plus beau* loc. adv. « de nouveau » : 1570] ; Di Stefano 1991 : dp. ca 1450)³⁴.

prendre l'air loc. verb. « respirer l'air frais de l'extérieur » : à dater de ca 1450 (date du remaniement), Percefr³ : 1 : 11 : § 18, 6 : *Et quant ilz les veyrent en tel point qu'elles ne se pouoient aidier ne aultruy grever, il n'y eut celluy qui ne ostast son heaume pour prendre l'air* (von Wartburg/Jänicke in FEW 24, 221b, AER I 1 a : dp. Molière ; Paquant in TLF[i] s.v. *prendre* : dp. 1645 [Corneille] ; Di Stefano 1991 : 1489/1491).

4. Conclusion

Max Pfister, le maître de l'étymologie romane, estime que « nel campo galloromanzo possiamo verificare rapidamente le prime attestazioni a noi note grazie al FEW, al TLF ed ai supplementi lessicografici settoriali specifici a quest'ultimo » (Pfister/Lupis 2001 : 95). Loin de nous l'idée de nier cette situation particulièrement favorable de la lexicologie historique française ! Il nous a toutefois semblé nécessaire de mettre en garde la communauté scientifique, et notamment les non spécialistes, contre une exploitation par trop mécanique des datations proposées par nos ouvrages de référence, et en particulier de celles données par le TLF(i).

Notre modeste contribution se situe dans le « courant philologique » en lexicologie historique française surtout développé par Kurt Baldinger (cf. Baldinger 1990), Frankwalt Möhren (cf. Möhren 1982 et, en dernier lieu, 2006), Gilles Roques (cf. Roques *et al.* 1981–1989) et le regretté Manfred Höfler (cf. déjà Höfler 1969). Elle permet d'une part d'éliminer des « fantômes » véhiculés par la lexicographie historique contemporaine, qui n'a pas su éviter les pièges que lui tendaient ses devanciers, d'autre part d'améliorer l'analyse en diachronie d'un certain nombre d'unités lexicales du français moderne. Cette recherche permet en retour de porter un regard critique sur la lexicographie contemporaine ; l'adage osé par un éminent linguiste romaniste selon lequel « il n'y a pas de lexicographe sans gaffes » (Baldinger 1990 : 197) reçoit ici une nouvelle confirmation.

Cela dit, nous sommes consciente de la menace du « dérapage philologisant » qui pèse sur les études de lexicologie historique française et galloromane (cf. Chambon 1991 : 71), et nous voudrions que notre approche soit comprise comme se mettant clairement *au service* de l'étude linguistique : à notre avis, l'établissement des premières attestations n'a de sens que si ces dernières sont par la suite questionnées par rapport à leur intérêt pour la recherche étymologique (cf. Pfister/Lupis 2001 : 95-97).

5. Références bibliographiques

Baldinger, Kurt (1988/1998/2003) : *Etymologien. Untersuchungen zu FEW 21-23* (3 vol.). Tübingen : Niemeyer.

— (1990 [1974]) : Les gaffes des lexicographes. In : Georges Straka, Max Pfister (éd.) : *Die Faszination der Sprachwissenschaft. Ausgewählte Aufsätze zum 70. Geburtstag mit einer Bibliographie*. Tübingen : Niemeyer : 197-203.

— (1993) : Vers une typologie des fautes dans le FEW : le redoublement des étymologies, des articles et des attestations. In : Rupert T. Pickens (éd.) : *Studies in Honor of Hans-Erich Keller. Medieval French and Occitan Literature and Romance Linguistics*. Kalamazoo : Western Michigan University : 507-532.

Bartsch, Karl (1920¹² [1866¹]) : *Chrestomathie de l'ancien français (VIII^e–XV^e siècles) accompagnée d'une grammaire et d'un glossaire*. Leipzig : Vogel.

³⁴ Roussineau in Percefr² : 2 : LIV cite cette locution dans sa liste « de mots et d'expressions non attestés ou rarement employés avant le XV^e siècle, ou postérieurement ».

Buchi, Éva (2005) : Le projet TLF-Étym (projet de révision sélective des notices étymologiques du *Trésor de la langue française informatisé*). In : *Estudis romànics* 27, 569-571.

Chambon, Jean-Pierre (1991) : *Étymologie française (et gallo-romane) : un bilan (1971–1991)*. In : *Travaux de linguistique* 23, 69-89.

Chaurand, Jacques (1972) : *Introduction à la dialectologie française*. Paris : Bordas.

DEAFBibleI = Möhren (Frankwalt), 2002– : *Dictionnaire Étymologique de l'Ancien Français. Version chantier électronique du Complément bibliographique*. Heidelberg : DEAF (site Internet : <http://www.deaf-page.de/>).

DG = Hatzfeld, Adolphe, Arsène Darmesteter [1890–1900] : *Dictionnaire général de la langue française du commencement du XVII^e siècle jusqu'à nos jours* (2 vol.). Paris : Delagrave.

Di Stefano, Giuseppe (1991) : *Dictionnaire des locutions en moyen français*. Montréal : CERES.

DMF1 = ATILF/Équipe « Moyen français et français préclassique » (2003–2005) : *Dictionnaire du Moyen Français (DMF1)*. Nancy/ATILF (site internet : <http://www.atilf.fr/blmf>).

DocDMF = ATILF/Équipe « Moyen français », 1990–. *Documentation papier et électronique à l'usage du Dictionnaire du Moyen Français (DMF)*.

Enlart, Camille (1916) : *Manuel d'archéologie française depuis les temps mérovingiens jusqu'à la Renaissance*, tome III : *Le Costume*. Paris : Picard.

FEW = Wartburg, Walther von et al. (1922–2002) : *Französisches Etymologisches Wörterbuch. Eine darstellung des galloromanischen sprachschatzes* (25 vol.). Bâle et al. : Zbinden et al.

Frappier, Jean (1951) : Voiture amateur de vieux romans. In : *Mélanges d'histoire littéraire offerts à Daniel Mornet par ses anciens collègues et ses disciples français*. Paris : Nizet : 37-49.

Gay = Gay, Victor (1882/1928) : *Glossaire archéologique du Moyen Âge et de la Renaissance* (2 vol.). Paris : Librairie de la Société bibliographique.

Gdf = Godefroy, Frédéric (1881–1895) : *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IX^e au XV^e siècle* (8 vol.). Paris : Vieweg.

GdfC = Godefroy, Frédéric (1895–1902) : *Complément au Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IX^e au XV^e siècle* (3 vol.). Paris : Bouillon.

Höfler, Manfred (1969) : Zum Stand der französischen Datenforschung. In : *Zeitschrift für romanische Philologie* 85, 93-106.

Huguet = Huguet, Edmond (1925–1967) : *Dictionnaire de la langue française du seizième siècle* (7 vol.). Paris : Champion/Didier.

Klein, Jean (à paraître) : Le traitement de la phraséologie dans les notices étymologiques du TLF. In : Éva Buchi (éd.), *Actes du Séminaire de méthodologie en étymologie et histoire du lexique (Nancy/ATILF, année universitaire 2005/2006)*, Nancy, ATILF (CNRS/Université Nancy 2/UHP), publication électronique (http://www.atilf.fr/atilf/seminaires/Seminaire_Klein_2006-5.pdf).

La Curne = La Curne de Sainte-Palaye, Jean-Baptiste de (1875–1882 [avant 1781]) : *Dictionnaire historique de l'ancien langage françois, ou Glossaire de la langue française depuis son origine jusqu'au siècle de Louis XIV*. Niort/Paris : Favre/Champion.

La Curne de Sainte-Palaye, Jean-Baptiste de (1759–1781) : *Mémoires sur l'ancienne chevalerie, considérée comme un établissement politique et militaire*. Paris : N.-B. Duchesne.

Larousse 1971–1978 = Guilbert, Louis, René Lagane, Georges Niobey (dir.) (1971–1978⁴ [1866–1876¹]) : *Grand Larousse de la langue française* (7 vol.). Paris : Larousse.

- Littre = Littré, Émile (1863–1872) : *Dictionnaire de la langue française* (4 vol.). Paris : Hachette.
- Loliée, Frédéric (1881) : Histoire d'un dictionnaire. In : *Les Lettres chrétiennes* 3, 419-420.
- Melzi, Gaetano (1838² [1829¹]) : *Bibliografia dei romanzi e poemi cavallereschi italiani*. Milan : P. A. Tosi.
- Michael, Ian (1973) : The Spanish *Perceforest* : a recent discovery. In : William Rothwell *et al.* (éd.) : *Studies in Medieval Literature and Languages in memory of Frederick Whitehead*. Manchester : University Press : 209-218.
- Möhren, Frankwalt (1982) : Zur Datenforschung. In : Otto Winkelmann, Maria Braisch (éd.) : *Festschrift für Johannes Hubschmid zum 65. Geburtstag. Beiträge zur allgemeinen, indogermanischen und romanischen Sprachwissenschaft*. Berne/Munich : Francke : 691-704.
- (2006) : L'importance de la critique des sources en étymologie. In : Éva Buchi (éd.), *Actes du Séminaire de méthodologie en étymologie et histoire du lexique (Nancy/ATILF, année universitaire 2005/2006)*, Nancy, ATILF (CNRS/Université Nancy 2/UHP), publication électronique (http://www.atilf.fr/atilf/seminaires/Seminaire_Mohren_2005-11.pdf), 17 pages.
- Paris, Gaston (1894) : Le Lai de la Rose a la Dame Leal. In : *Romania* 23, 117-140.
- Percefl¹ = Lods, Jeanne (éd.) (1951) : *Le Roman de Perceforest. Origines — Composition — Caractères — Valeur et influence*. Genève/Lille : Droz/Giard.
- Percefl² = Lods, Jeanne (éd.) (1953) : *Le Roman de Perceforest. Pièces lyriques*. Genève/Lille : Droz/Giard.
- Percefr = Roussineau, Gilles (éd.) (1987) : *Perceforest. Quatrième partie* (2 vol.). Paris/Genève : Droz.
- Percefr² = Roussineau, Gilles (éd.) (1988–1993) : *Perceforest. Troisième partie* (3 vol.). Paris/Genève : Droz.
- Percefr³ = Roussineau, Gilles (éd.) (1999–2001) : *Perceforest. Deuxième partie* (2 vol.). Genève : Droz.
- Perceft = Taylor (Jane H. M.) (éd.) (1979) : *Le Roman de Perceforest. Première tranche de la première partie*. Genève : Droz.
- Pfister, Max, Antonio Lupis (2001) : *Introduzione all'etimologia romanza*. Soveria Mannelli : Rubbettino.
- Pottier, Bernard (1958) : La valeur de la datation des mots dans la recherche étymologique. In : Hans-Erich Keller *et al.* (éd.) : *Etymologica. Walther von Wartburg zum siebzigsten Geburtstag, 18. Mai 1958*. Tübingen : Niemeyer : 581-586.
- Rey, Alain (dir.) (1998² [1992¹]) : *Dictionnaire historique de la langue française* (3 vol.). Paris : Le Robert.
- Robert 1985 = Robert, Paul/Rey, Alain (1985² [1958–1964¹]) : *Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française* (9 vol.). Paris : Le Robert.
- Roques, Gilles (1980) : *Aspects régionaux du vocabulaire de l'ancien français* (thèse dactylographiée). Strasbourg : Université de Strasbourg.
- Roques, Gilles *et al.* (1981–1989) : Notes de lexicographie critique. In : *Le Français Moderne* 49, 243-262 ; 50, 337-343 ; 51, 172-178, 244-250 ; *Travaux de Linguistique et de Littérature* 23, 7-32 ; 24, 217-237 ; 25, 271-281 ; *Travaux de Linguistique et de Philologie* 27, 181-200.
- Roussineau, Gilles (1982) : *Édition critique et commentaire de la quatrième partie du roman de Perceforest*, thèse dactylographiée. Paris : Université de Paris-Sorbonne.
- (2003) : *Perceforest dans La Curne et dans Godefroy*. In : Frédéric Duval (éd.) : *Frédéric Godefroy. Actes du X^e Colloque international sur le moyen français (Metz, 12-14 juin 2002)*. Paris : École des Chartes : 159-174.

TL = Tobler, Adolf, Erhard Lommatzsch *et al.* (1925–2002). *Altfranzösisches Wörterbuch* (11 vol.). Berlin/Wiesbaden/Stuttgart : Weidmann/Steiner.

TLF = Imbs, Paul, Bernard Quemada (dir.) (1971–1994) : *Trésor de la Langue Française. Dictionnaire de la langue du XIX^e et du XX^e siècle (1789–1960)* (16 vol.). Paris : Éditions du CNRS/Gallimard.

TLFi = CNRS/Université Nancy 2/ATILF (2004) : *Trésor de la Langue Française informatisé* (cédérom). Paris : CNRS Éditions (version Internet : <http://stella.atilf.fr/>).

1528. *La Treselegante, Delicieuse, Melliflue et tresplaisante Hystoire du tresnoble, victorieux et excellentissime roy Perceforest, roy de la Grande Bretagne, fundateur du Franc palais et du temple du souverain dieu, en laquelle le lecteur pourra veoir la source et decoration de toute chevalerie, culture de vraye noblesse, prouesses et conquestes infinies accomplies des le temps du conquerant Alexandre le grand et de Julius Cesar auparavant la nativite de Nostre Sauveur Jesuschrist avecques plusieurs propheties comptes d'amants et leurs diverses fortunes* (6 vol. grand in-folio) : Paris : N. Cousteau pour Galiot du Pré.

Vaganay, Hugues (éd.) (1907) : *La treselegante, delicieuse, melliflue et tresplaisante hystoire du tresnoble, victorieux et excellentissime roy Perceforest*. Mâcon : Protat Frères.

Wintzer [Steinfeld], Nadine (1981) : *Les Dénominations des vêtements en ancien français* (thèse dactylographiée). Strasbourg : Université de Strasbourg.

Sommaire

1. Introduction	1
1.1. Présentation générale.....	1
1.2. Genèse et nature du roman	2
1.3. Manuscrits	2
1.4. Imprimés du 16 ^e siècle.....	3
1.5. Éditions modernes	3
2. Le TLF(i) cite Perceforest : « peut mieux faire » !	3
2.1. L'exploitation de Perceforest par le TLF(i)	3
2.2. La date donnée par le TLF(i) est trop ancienne	4
2.2.1. <i>Défroquer</i>	4
2.2.2. <i>Franchir</i>	4
2.2.3. <i>Juste</i>	5
2.2.4. <i>Mancelle</i>	6
2.2.5. <i>Notation</i>	7
2.3. La date donnée par le TLF(i) est trop récente	7
2.3.1. <i>Darder</i>	7
2.3.2. <i>Dénantir</i>	7
2.3.3. <i>Flamboiemment</i>	8
2.3.4. <i>Haut</i>	8
2.3.5. <i>Magistralement</i>	8
2.3.6. <i>Miner</i>	8
2.4. Le sémantisme donné par le TLF(i) est erroné	9
3. Améliorer le TLF(i) grâce à Perceforest : un gisement à exploiter.....	10
3.1. Contexte scientifique.....	10
3.2. Antédatations de lexèmes.....	10
3.3. Antédatations de sémantismes et de constructions	11
3.4. Antédatations de locutions	14
4. Conclusion.....	15
5. Références bibliographiques	15